

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Henry Bidou; Charles Mourey; Edouard Payen; Jean Imbart de la Tour; J.-H. Franklin; René Moreux, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.**SOMMAIRE**

35 ^e Liste des souscripteurs.....	169
L'Œuvre du Comité.....	170
L'Accord franco-anglais et la question du Siam, par ROBERT DE CAIX.....	171
Le Royaume de Luang-prabang et le traité franco-siamois, par CLAUDIUS MADROLLE.....	176
L'Accord franco-anglais et les Nouvelles-Hébrides.....	182
Une Entrave légale à l'essor de l'industrie des guinées, par E. P.....	184
La Guerre.....	186
Lettres de Corée.....	192
Au Thibet, par C. M.....	198
Asie Française : Les possibilités métallurgiques du Tonkin. — L'impôt de consommation sur le sel. — La situation financière de la ville de Hanoï..	200
Siam : Les développements des irrigations.....	201
Chine : Un projet de réforme financière. — Les progrès de Tien-tsin. — Les progrès du com- merce japonais. — L'émigration chinoise en Mandchourie. — Les Chinois aux Etats-Unis....	202
Asie Russe : Observations générales. — L'évacua- tion et l'Institut des langues orientales de Vladi- vostok. — Intendance de la guerre. — Extrait d'une lettre qui nous arrive d'Irkoutsk. — Slaves d'Amérique. — A Khiva. — Statistique des mi- nistères de l'agriculture et des domaines. — Pro- ductions du Turkestan.....	205
Turquie : Le mouvement maritime en l'an 1318 (1902-1903). — Le chemin de fer de Bagdad : Ko- niah à Caraman.....	208
Arabie : La situation dans l'Oman. — La division française dans l'Océan Indien.....	209
Perse : La guerre russo-japonaise en Perse. — Le commerce de la Perse.....	210
Asie Anglaise : Le commerce du port de Calcutta en 1902-1903. — Un nouveau chemin de fer en Birmanie. — Une nouvelle route de pénétration anglaise au Thibet.....	211
Nominations officielles.....	214
Bibliographie.....	215

CARTES

Carte du royaume de Luang-prabang (rive droite).	179
--------------------------------------------------	-----

35^e LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)**MM.**

Charles Lemièrè, résident honoraire.	12 »
Louis Raveneau, à Paris.	25 »
Ronsseray, à Paris	12 »
G. de Vaux, ministre plénipoten- tiaire	25 »
* Norès, inspecteur des colonies. . .	27 »
Em. Dorr, à Thiverval	12 »
* Le ministre des colonies.	25 »
Capit. M. Darnault, de l'infant. col.	12 »
* Alex. Sylvestre, inspect. de la Cie d'Assurances « L'Ancre ».	25 »
* R. P. Pierre des P. P. Carmes, à Bagdad.	25 »
D ^r J. A. Bussière, consulat de France de Bouchire	25 »
* Biblioth. des offic. du 24 ^e colonial.	12 »
* Biblioth. des offic. du 5 ^e tonkinois.	12 »
* Biblioth. des offic. du « Suffren ».	12 »
Lieut. Gicquel, de l'infant. colon. . .	12 »
G. Bihourd, ambass. de France	25 »
Général Lyautey	25 »
Paul Cambon, ambass. de France	50 »
* Le Soudier, à Paris.	12 »
Paul Chassaing, admin. des ser- vices civils de l'Indo-Chine	12 »

A reporter. . . 397 »

(1) Les noms marqués d'un ° sont ceux des nouveaux sous-cripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report</i>	397	»
* Capit. Juttau, de l'infant. colon.	15	»
* Léon Caillat, vice-consul de France	12	»
De Kerjégu, député.	400	»
Lieut. L. Ducret, de l'inf. coloniale.	12	»
Alexis Duparchy, à Paris.	500	»
Robert Méplain, à Moulins.	13	»
Commandant Berger, président de la Dette Publique ottomane	4.000	»
Roujol, à Verneuil	12	»
Ulysse Pila, négociant à Lyon.	100	»
Boudineau, à Takéo (1 ^{er} trimestre)	5	»
* Lieut. Hugon, de l'infant. colon.	25	»
Lieut. Brugère, à Vincennes	12	»
Sylvain Charria, à Yunnansen.	24	»
Jules Siegfried, ancien ministre	50	»
Higginson, à Paris.	100	»
* Aug. Alby, négoc. à Alexandrie	15	»
Réunion des officiers de Langson	12	»
Réunion des officiers de Moncay.	12	»
Command. Pitault, de l'artill. col.	25	»
H. Bogaert, industriel à Tourane	25	»
* Capit. Dubus, des tirailleurs tonkinois.	25	»
Biblioth. des offic. du 107 ^e d'infant.	12	»
Capit. Victor Duruy, à Aïn-Sefra	25	»
Auguste Sire, de la Banque de l'Indo-Chine	25	»
* Biblioth. de l'Université d'Aix.	12	»
* Laronce, consul de France.	25	»
Ecole des Langues orientales vivantes.	13	»
A. Martineau, gouverneur des colonies.	25	»
Le comte de Saint-Exupéry, au Mans.	15	»
Lieut. Garnier, de l'artill. colon.	12	»
G. Johnston, au Havre	12	»
Eol. Labouchère, ingén. agronome.	20	»
Lieut-colonel de Lagarenne.	12	»
Mornet, lieut. de vaisseau	25	»
Command. Mahéas, des tirailleurs algériens.	12	»
J. Matharan, lieutenant d'infant.	12	»
F. Nicolardot, à Boulogne	25	»
Reboul, capit. de zouaves	12	»
Biblioth. des offic. du 8 ^e colonial.	25	»
Alby, ingénieur en chef	25	»
Pardailhé-Galabrun, à Paris	12	»
C ^{ie} des Messageries maritimes	300	»
Banque de l'Indo-Chine.	600	»
Le comte d'Ormesson, ministre de France.	12	»
Souscriptions diverses	62	75
TOTAL.	3.821	75

L'ŒUVRE DU COMITÉ

Le Comité s'est réuni le 22 avril pour procéder au renouvellement du bureau, conformément aux statuts. Ont pris part au vote, sous la présidence de M. Senart, vice-président du Comité : Mme Massieux, MM. A. Barbier de Meynard, Robert de Caix, Jean de Castellane, J. Chailley-Bert, H. Cordier, Jean Darcy, Gervais-Courtellemont, A. Jouannin, R. G. Lévy, H. de la Panouse, Charles Picot, Raveneau.

Le bureau sortant, composé de MM. Eugène Etienne, président, Guillain, Senart, marquis de Moustier, vice-présidents, Charles Picot, trésorier, a été réélu à l'unanimité des votants, pour une nouvelle période de trois années.

Le Comité et un certain nombre de nos adhérents ont entendu ensuite une très intéressante conférence de M. Grenard sur l'organisation administrative et sociale du Thibet.

NOTRE CARTE

DU THÉÂTRE DE LA GUERRE

Notre carte du théâtre de la guerre est prête et va être envoyée à nos adhérents avec le présent bulletin. Nous rappelons que les souscripteurs à notre œuvre d'une somme inférieure à 25 francs pourront se procurer cette carte au prix de 0 fr. 50 et qu'on la trouvera dans le commerce au prix de 1 franc.

Cette carte tirée en cinq couleurs, à échelle du 2.200.000^e comprend toutes les régions qui ont chance d'être le théâtre d'opérations pendant la guerre actuelle. Elle comprend toute la Corée, la Mandchourie jusqu'à Kharbine; à l'ouest elle porte Chan-hai-kouan, la pointe du Chan-toung avec Wei-hai-wei; au sud l'extrémité occidentale du Japon avec Nagasaki et Sasebo; enfin, au nord, Vladivostok et le littoral voisin de la province Maritime.

Cette carte marque une amélioration sensible sur celles qui ont déjà été publiées pour suivre les opérations : elle est à une plus grande échelle, elle porte les routes et chemins de fer construits et en construction; et, surtout, elle donne un dessin soigné de l'orographie avec de nombreuses cotes d'altitude.

La carte du Comité a été dressée sur les meilleurs documents existants et, en particulier sur les feuilles de la carte d'Etat-Major, au millionième, terminée pour toute la Corée et la Mandchourie méridionale.

Un carton la complète en indiquant la situation du pays couvert par elle par rapport aux régions voisines du continent asiatique et du Japon, dont les arsenaux maritimes sont spécialement indiqués.

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS ET LA QUESTION DU SIAM

On discutera la valeur de l'accord franco-anglais surtout dans les publications qui ne bornent pas leur terrain aux questions asiatiques. Il ne touche, en effet, que par ses clauses les moins frappantes, nos intérêts en Asie. Disons cependant que dans son ensemble l'accord est de nature à satisfaire les coloniaux qui savent se rendre compte de ce que nous pouvons espérer et de ce qu'il nous faut abandonner. La base même de notre entente nouvelle avec l'Angleterre c'est la reconnaissance de sa liberté d'action en Egypte contre la reconnaissance de la liberté d'action de la France au Maroc. Nous n'avons pas à nous étendre longuement ici sur cette question africaine. Disons seulement qu'il faudrait une extrême naïveté ou beaucoup de mauvaise foi pour ne pas comprendre que, au point où en étaient arrivées les choses, la situation se règle de la manière la plus favorable que nous puissions espérer. Nous n'avons rien de mieux à attendre après vingt-deux ans d'occupation anglaise, après toute une période occupée par une politique française de velléités qui n'a jamais voulu regarder la question en face et se rendre compte que si nous voulions sérieusement faire sortir les Anglais d'Egypte, il fallait les pousser dehors, c'est-à-dire employer des moyens devant lesquels les esprits négatifs, qui critiquent aujourd'hui le plus àprement l'accord franco-anglais, étaient les premiers à reculer. Nous avons bien un procédé d'arriver, et d'une manière encore bien problématique, à faire cesser l'occupation anglaise de l'Egypte : c'était de nous appuyer sur les institutions internationales qui font la base du *status* juridique de ce pays. Mais quel résultat aurions-nous obtenu ? Seulement celui de substituer un régime international en Egypte au régime anglais. Nous ne voyons pas trop quel avantage nous y aurions trouvé.

Ainsi, le fond même du différend franco-anglais, c'est-à-dire la question d'Egypte, ne pouvait se résoudre selon les vues de notre politique traditionnelle que par des moyens que nous ne voulions pas employer, ou par des procédés qui n'auraient produit aucun résultat véritablement utile pour nous. Dans ces conditions, il n'y a qu'à donner une approbation entière à une politique qui a consenti en Egypte des abandons irrémédiablement nécessités par les faits, pour commencer le règlement à notre profit de la question du Maroc, la plus grave de toutes celles qui se posent pour les intérêts français d'outre-mer.

* *

Ceci dit, nous abordons ce qui n'est dans la Convention que l'effet d'une de ses clauses secon-

daires : la modification que le dernier accord franco-anglais (1) apporte dans la manière dont la question du Siam se présente à nous. Nous disons modification, bien que ce mot ne soit pas à vrai dire exact ; il s'agit plutôt d'une confirmation du droit de libre intervention de la France dans le bassin du Mékong, dont nous n'avons cessé d'objurguer notre politique de vouloir bien agir. Voici le texte de la déclaration du 8 avril 1904 concernant le Siam :

Le gouvernement de Sa Majesté britannique et le gouvernement de la République française maintiennent les articles 1 et 2 de la déclaration signée à Londres le 5 janvier 1896, par le marquis de Salisbury, principal secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères de Sa Majesté Britannique à cette époque, et le baron de Courcel, ambassadeur de la République française près Sa Majesté Britannique à cette époque.

Toutefois, en vue de compléter ces dispositions, ils déclarent, d'un commun accord, que l'influence de la Grande-Bretagne sera reconnue par la France sur les territoires situés à l'ouest du bassin du Ménam, et celle de la France sera reconnue par la Grande-Bretagne sur les territoires situés à l'est de la même région, toutes les possessions siamoises à l'est et au sud-est de la zone susvisée et les îles adjacentes relevant ainsi de l'influence française et, d'autre part, toutes les possessions siamoises à l'ouest de cette zone et du golfe de Siam, y compris la péninsule Malaise et les îles adjacentes, relevant de l'influence anglaise.

Les deux parties contractantes, écartant d'ailleurs toute idée d'annexion d'aucun territoire siamois, et résolues à s'abstenir de tout acte qui irait à l'encontre des dispositions des traités existants, conviennent que, sous cette réserve et en regard de l'un et de l'autre, l'action respective des deux gouvernements s'exercera librement sur chacune des deux sphères d'influence ainsi définies.

Nous disions plus haut que cette déclaration du 8 avril n'apporte aucune modification profonde à la manière dont nous devons envisager la question du Siam. Il était clair, en effet, d'après la déclaration du 15 janvier 1896, dont nous répétons le texte dans une note, que nous pouvions,

(1) Voici le texte de la partie relative à l'Asie de la déclaration échangée entre les gouvernements de Paris et de Londres, le 15 janvier 1896.

Les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé la déclaration suivante :

I. — Les gouvernements de France et de Grande-Bretagne s'engagent mutuellement à ne faire pénétrer, dans aucun cas ou sous aucun prétexte, sans le consentement l'un de l'autre, leurs forces armées dans la région comprenant les bassins des rivières Petchabouri, Mékong, Maném et Bang-pa-kong (rivière de Pétrou) et de leurs affluents respectifs, ainsi que le littoral qui s'étend depuis Muong-bang-tapan, jusqu'à Muong-pasé, les bassins des rivières sur lesquelles sont situées ces deux villes, et les bassins des autres rivières dont les embouchures sont incluses dans cette étendue du littoral, et comprenant aussi le territoire situé au nord du bassin du Ménam entre la frontière anglo-siamoise, le fleuve Mékong, et la limite orientale du bassin du Me-ing. Ils s'engagent en outre à n'acquiescer dans cette région aucun privilège ou avantage particulier dont le bénéfice ne soit pas commun

nous devons nous considérer comme libres d'agir à notre guise dans tout le bassin siamois du Mékong. Lorsqu'on divise un pays en plusieurs zones, dont l'une est interdite à l'action particulière de chacune des deux parties contractantes, il est évident, à moins que les déclarations ne veuillent rien dire, que les zones qui ne sont pas ainsi neutralisées restent en revanche librement ouvertes à l'intervention des signataires. Telle est l'interprétation française, et nous dirons l'interprétation de bonne foi de la déclaration du 15 janvier 1896. On sait qu'elle a été contestée par une lettre adressée le jour même de la signature de la déclaration par une lettre de lord Salisbury à lord Dufferin, alors ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Paris. Dans cette lettre que nous reproduisons ci-dessous (1), le Premier anglais déclarait que l'Angleterre, en créant une situation spéciale à la partie centrale du Siam, n'indiquait pas qu'elle se désintéressait des autres ni qu'elle contestait la validité des droits du gouvernement de Bangkok sur ses territoires extérieurs au bassin du Ménam. Mais on remarquera en lisant la lettre combien la thèse du noble Lord était embarrassée. Elle se contredit par les explications mêmes données par lord Salisbury qui, en disant que les capitaux, le commerce et l'industrie avaient besoin d'être assurés qu'aucun changement de domination ne se produirait dans la partie centrale au Siam, laissait entendre évidemment que des change-

ments de cette nature pouvaient encore se produire dans les autres. La lettre de lord Salisbury à lord Dufferin était sans aucun doute destinée surtout à être agréable aux Siamois sur lesquels l'Angleterre tenait à conserver son influence.

L'interprétation qui y est donnée de la déclaration du 15 janvier n'a d'ailleurs jamais été ouvertement soutenue par les Anglais. Ils ont paru occasionnellement s'y rallier lorsqu'ils avaient ailleurs des différents avec nous. Eux-mêmes n'en ont pas tenu compte lorsqu'il s'est agi de la défense de leurs intérêts dans les sultanats de Kélangan et de Trengganou. En tous cas, en France, on n'avait jamais accepté une pareille interprétation d'un acte auquel on retirait, en lui donnant ce sens, toutes les raisons que nous avons pu avoir de le conclure.

Mais, malgré tout, l'opposition anglaise, dont on affectait de ne pas tenir compte, pouvait intimider certains esprits. Si on lisait, avec le désir de la comprendre et de l'interpréter sagement, la déclaration de 1896, l'interprétation qu'en fit parfois la diplomatie anglaise apparaissait comme une mauvaise plaisanterie; mais c'était une mauvaise plaisanterie qui avait quelque chance d'être prise au sérieux chez nous, du moment où l'on pouvait y trouver un motif d'ajourner une action qui n'a jamais été dans le tempérament de notre politique. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, la situation est parfaitement claire : en

à la France et à la Grande-Bretagne, à leurs nationaux et ressortissants, ou qui ne leur serait pas accessible sur le pied de l'égalité.

Ces stipulations, toutefois, ne seront pas interprétées comme dérogeant aux classes spéciales qui en vertu du traité conclu le 3 octobre 1893, entre la France et le Siam, s'appliquent à une zone de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong et à la navigation de ce fleuve.

II. — Rien dans la classe qui précède ne mettra obstacle à aucune action dont les deux puissances pourraient convenir et qu'elles jugeraient nécessaire pour maintenir l'indépendance du royaume de Siam. Mais elles s'engagent à n'entrer dans aucun arrangement séparé qui permette à une tierce puissance de faire ce qu'elles s'interdisent réciproquement par la présente déclaration.

III. — A partir de l'embouchure du Nam-huok et en remontant vers le Nord jusqu'à la frontière chinoise, le thalweg du Mékong formera la limite des possessions ou sphères d'influence de la France et de la Grande-Bretagne. Il est convenu que les nationaux et ressortissants d'aucun des deux pays n'exerceront une juridiction ou autorité quelconque dans les possessions ou la sphère d'influence de l'autre pays.

Dans la partie du fleuve dont il s'agit, la police des îles séparées de la rive britannique par un bras droit dudit fleuve, appartiendra aux autorités françaises tant que cette séparation existera. L'exercice du droit de pêche sera commun aux habitants des deux rives.

IV. — Les deux gouvernements conviennent que tous les privilèges et avantages commerciaux ou autres, concédés dans les deux provinces chinoises du Yunnan et du Sen-tchouan, soit à la France, soit à la Grande-Bretagne, en vertu de leurs conventions respectives avec la Chine du 1^{er} mars 1894 et du 20 juin 1895, et tous les privilèges et avantages de nature quelconque qui pourront être con-

cédés par la suite dans ces deux mêmes provinces chinoises soit à la France, soit à la Grande-Bretagne, seront, autant qu'il dépend d'eux, étendus et rendus communs aux deux puissances, à leurs nationaux et ressortissants, et ils s'engagent à user à cet effet de leur influence et de leurs bons offices auprès du gouvernement chinois.

SALISBURY
DE COURCEL.

(1) *Texte de la lettre explicative de Lord Salisbury à Lord Dufferin, ambassadeur de S. M. Britannique à Paris.*

Londres, 15 janvier.

MYLORD,

J'ai signé aujourd'hui avec l'ambassadeur de France un arrangement concernant principalement les affaires de Siam et que je joins à cette lettre.

J'avais espéré vous l'envoyer avant Noël : mais sa signature a été retardée accidentellement. Les dispositions les plus importantes qu'il contient sont celles par lesquelles les deux puissances distinguent, pour lui accorder un traitement à part, la région du Siam occupée par le bassin que draine le Ménam et par ceux des fleuves côtiers situés sous la même longitude. Dans ces territoires, les deux puissances s'engagent à ne pas faire agir leurs forces de terre et de mer, si ce n'est d'accord, dans une action qui pourrait devenir nécessaire pour maintenir l'intégrité du Siam. Elles s'engagent, en outre, à n'acquérir, dans ces territoires, aucun privilège ou avantage commercial qui ne leur soit commun à toutes deux. En faisant parvenir cet arrangement à Votre Excellence, je suis désireux d'y joindre quelques mots d'explication pour éviter le risque de le voir mal interprété par ceux qui ne sont pas familiers avec les récentes négociations. On pourrait croire que parce que nous nous sommes engagés et avons reçu l'engagement de la France de n'envahir en aucun

dehors du bassin du Ménam, dont la neutralisation est confirmée par la déclaration du 8 avril 1904, dans les régions extérieures du Siam, celle de l'ouest pour l'Angleterre et celle de l'est pour la France, « l'action respective des deux gouvernements s'exercera librement ». Il est impossible de trouver une politique qui ait désormais plus de liberté d'action et d'une manière plus évidente, que celle que nous avons à faire dans le bassin du Mékong. Sur le terrain siamois l'accord anglo-français réalise donc une sensible amélioration.

Il faut espérer que l'on en tirera une conclusion pratique, mais celle que certains ont cru devoir en tirer jusqu'à présent ne nous paraît guère acceptable. On a découvert dans l'accord franco-anglais un motif de persévérer dans la politique des traités avec le gouvernement de Bangkok. Il paraît que notre entente avec l'Angleterre ne fait que justifier encore davantage, si c'est possible, le traité qui a été conclu le 13 février 1904 entre le Phya Surya et M. Delcassé. Parler ainsi, c'est simplement montrer qu'on n'a jamais compris les objections profondes qui devaient être faites, non pas au dernier traité franco-siamois qui est à peu près le meilleur possible, mais au système même des traités entre la France et le Siam. Nous ne nous sommes guère attardés, on le sait, à discuter dans le détail l'équilibre des avantages et des concessions que comportait le traité, nous avons sim-

cas ces territoires déterminés, nous mettons en doute la valeur absolue des titres et droits des Siamois sur le reste de leurs possessions, ou tout au moins que nous traitons ces droits avec indifférence. Toute interprétation de ce genre présenterait sous le jour le plus faux les intentions dans lesquelles cet arrangement a été signé. Nous reconnaissons entièrement au Siam son droit absolu et indiscuté de jouir de tous les territoires qui, d'après un long usage ou les traités existants, sont compris dans ses domaines; et il n'est rien dans notre action présente qui diminue la validité des droits du roi de Siam aux parties de son territoire qui ne sont pas affectées par le traité.

Nous avons choisi une aire particulière pour l'application des stipulations de ce traité; non parce que les titres du roi de Siam sur les autres parties de ses domaines sont moins valides, mais parce que c'est cette aire qui importe à nos intérêts en tant que nation commerciale. La vallée du Ménam est éminemment apte à recevoir un haut développement industriel. Elle peut, avec le temps, être traversée par des voies de communication du plus haut intérêt pour les parties voisines de l'empire britannique. Tout paraît indiquer que le capital se portera dans cette région si elle présente une sécurité suffisante pour son placement; le commerce et l'industrie du monde, et spécialement de la Grande-Bretagne, auraient un grand avantage à ce que les capitalistes fussent amenés à faire un pareil emploi de la force à laquelle ils commandent. Mais l'histoire de la région où est situé le Siam n'a pas été, dans ces dernières années, favorable au développement des entreprises industrielles et à l'accroissement de cette confiance qui est la première condition du progrès matériel. Un grand territoire, au Nord, a passé du gouvernement birman à la Grande-Bretagne. Un large territoire à l'Est a passé de ses anciens propriétaires à la France. Les événements de cette récente histoire ont certainement

plement dit que, lorsqu'une nation comme la France était en présence d'un pays comme le Siam, elle ne faisait pas avec lui de politique bilatérale, mais qu'il imposait ses volontés. Nous trouvons exorbitant que, pour obtenir Melouprey et Bassac, Muong-krat et le littoral voisin, des droits de contrôle dans les provinces de Battambang, de Sisophon et de Siem-réap et, dans le reste du bassin du Mékong, des droits infiniment plus incertains dont l'exécution aurait été pour ainsi dire à conquérir de haute lutte, il nous fallut nous livrer à un acte aussi inutile et aussi pénible que l'évacuation de Chantaboun. Or, ce qui était vrai hier avant l'accord franco-anglais, semble l'être encore un peu plus aujourd'hui qu'il est réalisé. Non seulement c'est implicitement que l'Angleterre reconnaît que le Siam est seul en face de nous dans la partie de son territoire qui nous intéresse ici, mais encore, elle nous le dit de la manière la plus explicite. Dans sa contestation avec la France, en ce qui concerne le régime du bassin du Mékong, le gouvernement de S. M. Chulalongkorn est absolument seul. La situation est donc plus nette que jamais. Il faut espérer que l'on voudra bien le comprendre et que, si l'on s'obstine à faire ratifier et à faire exécuter le traité, on en tirera du moins toutes ses conséquences, aussi larges, aussi compréhensives que possible dans tout le bassin du Mékong, quitte à renoncer à cette excellente

une tendance à faire naître des doutes sur la stabilité de la puissance du Siam; et sans partager en rien ces doutes, ni admettre la possibilité de voir, dans l'avenir dont nous avons à prendre soin, l'indépendance siamoise compromise, le gouvernement de Sa Majesté ne pouvait pas ne pas sentir qu'il y aurait avantage à donner au monde commercial quelque assurance que, dans la région où le plus actif développement paraît devoir se produire, aucun nouveau changement de souveraineté territoriale n'était à craindre.

Je dois ajouter que nous avons déjà avec le Siam un commerce très considérable qui passe presque entièrement par cette région, et que tout changement de souveraineté entraînant l'application de tarifs hautement restrictifs, serait un coup très dur pour notre commerce dans cette partie du monde.

Le gouvernement de Sa Majesté espère que la signature de cet arrangement tendra à encourager le développement industriel de ces districts étendus, et sa conviction à cet égard a fait assez impression sur lui pour qu'il ait été disposé à admettre les prétentions de la France à la propriété du district de Muong-sing, appartenant au Xiengkheung, un territoire triangulaire sur la rive orientale du haut Mékong. Son étendue et sa valeur intrinsèque ne sont pas considérables, et, par suite de son climat malsain, il n'a pas grand attrait pour la Grande-Bretagne, bien que ses titres sur ce territoire, comme ancienne dépendance de la Birmanie, nous paraissent incontestablement valables. Mais sa conservation par nous pourrait devenir une entrave sérieuse à l'administration économique et efficace, par la France, de ses possessions dans ce voisinage.

Je suis etc...

SALISBURY,

mais impossible tarte à la crème qu'est l'entente cordiale avec le gouvernement de Bangkok. Après l'accord franco-anglais, la faiblesse gratuite de la politique des traités avec le Siam crève vraiment les yeux.

* *

Pour justifier le traité, on semble admettre que du moment où les Anglais cessent de nous contester, en admettant qu'ils l'aient jamais fait d'une manière sérieuse, notre droit d'agir librement dans le bassin du Mékong, nous n'avons plus aucune espèce de raison d'imposer notre volonté et notre contrôle au Siam, parce que nous ne saurions plus éprouver d'inquiétudes de son côté. C'est étrangement méconnaître les termes du problème. Aucun homme qui réfléchit sérieusement à ces questions, du moins depuis quelques années, depuis que des problèmes asiatiques nouveaux ont surgi, qui, au lieu d'opposer la France à l'Angleterre, semblent devoir à la longue imposer, même aux esprits les plus récalcitrants, le sentiment de la solidarité de ces deux pays, ne peut manquer de s'apercevoir que nous avons à nous préoccuper du Siam en dehors de toute intrigue britannique. Notre inquiétude doit venir de l'évolution du Siam lui-même, évolution dont nous ne cessons depuis plus d'une année de dénoncer le caractère et les tendances, et qui demain peut être aidée et exploitée par les Japonais. Pour dire que, du moment où l'Angleterre s'écarte, le Siam ne peut plus nous inspirer que la plus parfaite quiétude, il faut avoir l'esprit attardé dans cette vieille idée que nous n'avons à redouter outre-mer d'autre rivalité, d'autres périls que ceux qui peuvent nous venir de l'impérialisme britannique. Cependant, à l'heure actuelle, on ne saurait le répéter, ce sont surtout les solidarités que les deux nations, hier antagonistes, semblent devoir se découvrir dans l'avenir, en présence de l'évolution des peuples de l'Asie.

Ce ne sont pas les Anglais, en admettant que les conseillers de leur nationalité placés auprès du gouvernement de Bangkok y aident, qui sont les vrais meneurs, ni surtout qui doivent être les bénéficiaires de la centralisation qui s'opère au Siam. Ce ne sont pas eux qui tireront parti de la cristallisation de la race Thaï autour de Bangkok, œuvre qui semble devoir être le dernier terme de la politique siamoise dont nous avons dénoué le processus. Ce n'est sans doute pas davantage une intervention anglaise qui amène les Siamois à pousser leurs chemins de fer vers le Mékong, c'est-à-dire à menacer les derrières de notre Indo-Chine, d'autant plus que cette politique de pénétration économique et administrative se double d'un effort d'organisation militaire que notre correspondant de Bangkok résumait nettement dans notre dernier Bulletin. De toutes manières, si des influences anglaises ont poussé le gouvernement siamois dans cette voie, il est à croire qu'à l'avenir elles s'abstiendront de persévérer dans la même politique. L'accord franco-anglais qui

vient d'être conclu est en effet quelque chose de plus que la somme d'un certain nombre de clauses destinées à résoudre un certain nombre de questions. Il s'agit d'une évolution dans les tendances mêmes de la politique britannique, qui commence à comprendre les problèmes nouveaux qui se posent pour elle dans le monde, et qui l'obligent à traiter avec un peu plus de largeur de vues ceux qui se trouvent opposés à elle dans les questions anciennes auxquelles elle s'est acharnée jusqu'à présent. Si les Anglais ont précisé la déclaration de 1896 et nous ouvrent sans aucune réticence le bassin du Mékong, à tel point que ce serait de notre part la plus ridicule faiblesse de ne point répondre à leur invitation, c'est sans doute parce qu'ils sont convaincus qu'ils n'ont intérêt à ne nous taquiner nulle part, et en particulier dans les provinces orientales du royaume siamois. Jamais ils n'ont pu espérer pénétrer pour leur propre compte dans le bassin du Mékong; s'ils ont parfois poussé le gouvernement siamois à y faire une certaine politique, c'était uniquement pour nous susciter des ennuis. Il n'est pas très vraisemblable que, dans les circonstances présentes, alors qu'ils ont cru devoir faire un effort général pour s'entendre avec nous, ils retombent dans des errements qu'il serait trop facile de découvrir, et qui compromettraient tout leur rapprochement avec la France. C'est donc uniquement au point de vue du Siam, de même que c'est uniquement contre le Siam que nous devons envisager la question du Mékong. Et nous n'avons pas besoin de répéter ici encore les conclusions auxquelles on arrive lorsqu'on étudie ce problème autrement que pour en tirer des formules de cordialité banale et des solutions de pure apparence.

* *

Peut-être même pouvons-nous regarder les choses de plus loin. Si la France et l'Angleterre ont jugé bon de se mettre d'accord en renonçant de la manière la plus nette à se contester leur liberté d'agir, soit dans le bassin du Mékong, soit dans la péninsule Malaise, il n'est pas déraisonnable de croire que leur entente pourra un jour aller plus avant, et de négative devenir positive en ce qui concerne la partie centrale neutralisée du Siam. Il n'est pas plus à l'avantage de l'une que de l'autre puissance, qu'il s'exerce dans le pays des influences difficiles à contrôler. Si ce Siam touche au Cambodge et est singulièrement mêlé à lui par ses mœurs et son histoire, il n'est pas très étranger non plus à la Birmanie britannique. Si donc il évolue vers un esprit d'indépendance asiatique, adoptant des idées contraires aux dominations européennes voisines, les intérêts de la France et de l'Angleterre deviendront identiques en ce qui le concerne. Il y a là un péril dont il serait même bon de se préoccuper longtemps à l'avance. Peut-être verrons-nous s'exercer un contrôle commun de la France et de l'Angleterre dans le bassin du Ménam; peut-être ver-

rons-nous les deux puissances diriger dans une sorte de *condominium* le gouvernement de Bangkok, se divisant d'ailleurs la tâche dans les provinces où les deux autorités ne pourraient aisément coexister. Pour notre part, nous n'hésitons pas à déclarer que nous préfererions une solution de cette nature à l'incertitude que continuera à constituer pour nous le Siam, même si nous savons, comme nous le devons, limiter au bassin du Ménam le danger qu'il peut devenir pour nous.

Nous allons même plus loin, et nous nous demandons si l'on ne doit pas dès à présent se préoccuper d'une idée dont la réalisation serait très heureuse pour l'Indo-Chine. La véritable porte de ce pays, du moins en ce qui concerne les voyageurs, et, en temps de guerre, l'envoi de renforts, se trouve non pas dans le golfe de Siam ni sur le littoral annamitique, mais bien sur la côte orientale du golfe du Bengale. Sera-t-il impossible d'obtenir des Anglais, si le rapprochement actuel s'affirme et si une politique parallèle des deux puissances paraît se recommander dans toute l'Asie méridionale, que, du côté de Mergui ou de Tavoi, ils nous accordent une concession analogue à celles qui doivent faciliter, à travers le territoire britannique du Niger, le ravitaillement et la relève de nos postes de la partie voisine du Soudan? Ne peut-on espérer que, dans ce cas, ils se prêteraient à la construction d'un chemin de fer atteignant, de cette côte du Ténassérim, le cœur de notre empire indo-chinois? Sans doute, de pareilles communications seraient fermées en cas de guerre avec l'Angleterre; mais pouvons-nous envisager un état de choses qui, dans une éventualité semblable, nous assurerait des communications quelconques avec des colonies situées comme l'est l'Indo-Chine? En revanche, s'il s'agissait de toute autre guerre, et entre autres de ces conflits auxquels il n'est pas déraisonnable de songer dans l'Asie orientale qui se fait à l'heure actuelle, cette porte occidentale de l'Indo-Chine française pourrait nous rendre des services infinis. Nous ne voulons certes pas insister ici sur une idée encore si prématurée (1), mais il peut n'être pas mauvais de présenter à l'avance des conceptions qui ne sont pas essentiellement irréalisables. Il est permis, lorsqu'on découvre certaines tendances nouvelles qui commencent à se manifester tout au fond de la pensée anglaise, de lancer des idées qui pourront devenir les réalités de demain. Ne voit-on pas maintenant les grands organes britanniques parler avec un enthousiasme beaucoup plus modéré des succès japonais sur mer qui, cependant, par leur continuité et l'audace qu'ils nécessitent, sont de nature à séduire tout particulièrement l'âme anglo-saxonne. En même temps, on commence à se demander en Angleterre si l'on ne pourrait pas profiter de la guerre actuelle, des réflexions qu'elle inspire sans doute à la Russie, pour réaliser avec cette dernière puissance, en se servant peut-être de l'intermé-

diaire de la France, une entente sur les questions asiatiques qui divisent les deux empires. On est porté à croire, lorsqu'on voit ce changement de ton, et nous dirons presque d'arrière-pensées, que les Anglais commencent, eux aussi, à voir que l'Extrême-Orient n'est pas le terrain très simple auquel leur vue s'était bornée jusqu'ici, dans lequel une Russie intolérable devait être contenue et vaincue si possible par un inoffensif Japon. Peut-être les Anglais s'aperçoivent-ils à leur tour que la victoire de leurs alliés, si complète soit-elle, en raison même de ce qu'elle serait complète, posera des questions aussi sérieuses, aussi inquiétantes et plus inquiétantes pour toutes les puissances ayant des intérêts extrême-orientaux, que la défaite même des Japonais ne saurait manquer d'en poser.

* *

Mais nous ne devons pas nous attarder trop longtemps dans des spéculations sur l'avenir. Il ne s'agit pas pour notre politique d'attendre avec sérénité qu'une entente complète avec l'Angleterre sur le Siam entier, ou un rapprochement russo anglais viennent résoudre toutes les questions qui peuvent nous paraître troublantes en Asie. Nous avons immédiatement une tâche à remplir : elle est limitée comme le champ d'action lui-même que nous laisse notre accord avec les Anglais, mais elle a du même coup l'avantage d'être facile et précise. Il s'agit pour nous d'étendre notre contrôle et notre direction sur tout le bassin siamois du Mékong. Nous ne devons pas l'annexer aux termes de l'accord franco anglais, c'est entendu, mais, dans toutes les régions que draine le grand cours d'eau indo-chinois qui, aux termes des dogmes posés en théorie par notre politique, doit être un fleuve français, l'autorité de S. M. Chulalongkorn ne saurait plus être que celle d'un protégé de la France. Si nous ne concevons pas les choses ainsi, si nous nous bornons à poursuivre encore cette entente cordiale impossible, qui se manifeste d'ailleurs uniquement par des flagorneries et des sourires dans les relations des diplomates siamois avec le quai d'Orsay ou avec notre légation de Bangkok, nous laisserons se créer, sur les derrières de l'Indo-Chine française, un danger qui deviendrait formidable le jour où certaines questions se poseraient sur la façade extérieure de notre colonie. Subordonner les Siamois dans le bassin du Mékong, y limiter leur centralisation, empêcher qu'ils y créent une organisation militaire dangereuse, tel est le but que nous devons obtenir *per fas et nefas*, en vainquant la résistance du gouvernement de Bangkok, et surtout en corrigeant la légèreté et la navrante timidité de notre politique, qui sont des obstacles autrement redoutables. Tel est le *delenda Carthago* que doivent répéter sans se lasser tous les hommes ayant quelque souci des destinées de notre Indo-Chine.

ROBERT DE CAIX.

(1) Voir « la Question du Siam et la défense de l'Indo-Chine » par SALIGNAC, *Revue française*, du 1^{er} février 1904. Paraîtra prochainement en brochure à la librairie J. André, rue Bonaparte.

LE ROYAUME DE LUANG-PRABANG

ET

LE TRAITÉ FRANCO-SIAMOIS

Nous publions ci-après les notes que nous avons annoncées sur l'effet qu'aurait l'application du traité franco-siamois, actuellement soumis à la ratification des Chambres, sur les territoires que possède notre protégé de Luang-prabang à droite du Mékong. Ces notes nous sont communiquées par M. Claudius Madrolle, qui s'est, comme on le sait, fait une spécialité de l'étude approfondie des questions intéressant les approches de notre Indo-Chine. En les lisant, on verra l'effet moral fâcheux que le nouveau traité siamois ne peut manquer de produire sur nos protégés de Luang-prabang. Ils avaient, à la limite de la partie de leur royaume située sur la rive droite du Mékong, un certain nombre de territoires contestés avec le Siam. Les uns, comme ceux de Bosao et de Bo-bia leur avaient même été reconnus par le Siam en vertu de la carte qui fut remise en 1891 par le roi de Siam au roi de Luang-prabang, lors du voyage que fit ce dernier à Bangkok. L'autre, celui de Ken-tao, situé dans le bassin du Mékong, n'avait pas été reconnu au Luang-prabang par le Siam ; mais du moins, en vertu du traité de 1893, une partie en avait été évacuée par ce dernier pays, et était rentrée dans la pratique sous l'administration de notre protégé. Les Siamois continuaient d'ailleurs à occuper la plus large part de ce contesté : on en jugera en sachant que, de ce côté, la frontière historique de Luang-prabang atteignait le cours de Nam-leui.

Or, aux termes du traité du 13 février 1904, le roi de Luang-prabang n'obtient ni les uns ni les autres. Il perd ses territoires contestés du bassin du Ménam, alors qu'il les occupait, et il n'obtient pas en échange les territoires contestés du bassin du Mékong : c'est-à-dire, pour nous résumer, qu'il recule sur toute la ligne et sans aucune compensation. De tous côtés, au Sud et à l'Ouest, il est obligé de céder des territoires qu'il avait en sa possession. Lorsque, dans le communiqué officiel de l'Agence Havas qui a accompagné le traité, on a écrit cette phrase : « Le Siam, renonçant à toute souveraineté sur les territoires de Luang-prabang, situés sur la rive droite du Mékong, les districts de Ken-tao et de Kutsavadi, que le gouvernement de Bangkok nous contestait, restent à la France », on a travesti la vérité. Le Siam ne renonce pas à tous les territoires contestés entre le Luang-prabang et lui, mais, au contraire, il obtient la majorité d'entre eux. S'il est vrai que nous conservons Kutsavadi, il faut avouer qu'il eût été un peu fort, surtout dans la situation réciproque dans laquelle se trouvent les deux pays, que nous abandonnions au Siam un terri-

toire situé à quelques kilomètres du Mékong, et qui, de plus, est occupé par les miliciens de notre protégé de Luang-prabang. Quant au territoire de Ken-tao, la fraction que nous en acquérons en vertu du traité et qui est fort visible si on veut se référer à la carte ci-jointe portant la frontière fixée par le traité du 13 février 1904, est moindre que celle que le traité de 1893 interdisait au Siam en la comprenant dans la zone de 25 kilomètres, et réservait par conséquent à l'action de notre protégé de Luang-prabang. L'effet du nouveau traité sur ce dernier sera donc une perte sèche et sans aucune espèce de dédommagement. Si on y ajoute qu'en renonçant à la zone de 25 kilomètres nous livrons à la vindicte des Siamois un grand nombre de Laotiens qui s'étaient rapprochés de nous, et qui, pour leur échapper, avaient cherché un refuge sur ce territoire neutre, on aura fait le bilan du résultat que la nouvelle convention doit produire, en ce qui concerne notre prestige, sur l'opinion de la population laotienne de cette partie du bassin du Mékong. Telles sont les conclusions auxquelles on arrive en lisant les notes succinctes et sobres que M. Claudius Madrolle a bien voulu nous communiquer. Lui-même s'est borné à des faits, mais en les présentant d'une manière assez nette pour qu'il soit aisé d'en tirer la morale qui en découle. Nous lui laissons maintenant la parole.

La zone de 25 kilomètres.

Les clauses du traité franco-siamois de 1893 qui éloignaient de la rive droite les autorités siamoises avaient une grande valeur : elles faisaient du Mékong un fleuve français. M. Develle, ministre des Affaires étrangères au moment du conflit de 1893, a écrit (*Revue diplom. et parlem.*, du 20 nov. 1902) que ces stipulations ne devaient laisser au roi de Siam sur la zone « qu'une souveraineté nominale ; elles y organisaient une sorte de neutralité économique et militaire, qui permettait à notre influence de s'exercer et de se développer sans entraves. Pour en signaler l'importance, il suffit de rappeler la réflexion malicieuse qu'elles avaient inspirée à un diplomate étranger : « Le gouvernement français agit comme un général qui, suspendant sa marche, envoie son avant-garde préparer le logement de son armée. »

Le Siam, à l'époque du conflit de 1893, était à peine installé sur le Mékong, tous les muongs (cantons) indigènes des deux rives s'administraient à leur guise et ne reconnaissaient à la Cour de Bangkok qu'une vague suzeraineté. Le traité d'octobre 1893 consacrait donc l'état politique existant, marquait la limite où pourrait, dans l'avenir, s'étendre l'action directe du gouvernement siamois, et plaçait, entre les deux influences rivales, une sorte de zone neutre continuant à s'administrer comme par le passé : aucune troupe siamoise ne pouvait y être admise, aucune douane ne devait s'y établir.

Sous divers prétextes, les Siamois contrevinrent au traité de 1893 ; ils tentèrent d'introduire dans la zone des détachements en armes qui furent parfois repoussés, sur les conseils de nos agents, par les habitants eux-mêmes. Les Siamois se vengèrent sur ces riverains du Mékong en prétendant exiger d'eux des taxes, des régies, des fermages. Une pareille interprétation n'était pas soutenable : il était en effet à peine besoin de faire remarquer que les fermes ou régies sont des monopoles empêchant toutes les transactions sur les produits affermés et qu'elles constituent par suite une barrière autrement efficace que les droits de douane, si élevés soient-ils. Ces prétentions, opposées au principe de la liberté commerciale que la Convention de 1893 avait voulu assurer dans la zone réservée, soulevèrent plusieurs incidents ; dans la plupart des cas, les habitants chassèrent les fermiers et les collecteurs siamois.

La zone disparaît en partie dans le nouveau traité et les efforts que les Pavie, les Hardouin, les Macey, les Michel avaient faits pour préparer l'action française dans ces régions vont être réduits à néant ; ce qui est plus grave encore, c'est que, l'indépendance administrative de la zone étant supprimée, l'action siamoise va pouvoir assouvir ses rancunes sur les indigènes qui, s'appuyant sur les termes du traité de 1893, ont lutté pendant dix ans pour nous et sur nos conseils contre l'autorité royale siamoise (Voir Contesté de Kentao).

Le traité en effet ne prévoit rien pour tous ceux qui ont cru à nos promesses : cette fois, la France les lâche ; la prison, la ruine les attendent.

M. Delcassé, dans sa lettre à notre chargé d'affaires à Bangkok, sur l'interprétation de la Convention du 7 octobre 1902, insérée dans le Livre Jaune, dit à propos de la zone :

« Le gouvernement siamois dut s'engager à ne pas envoyer de troupes dans une zone large de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong.

« L'expérience a montré que cette clause, nécessaire en son temps, ne répondait plus aux exigences de la situation. La zone en question devenait le refuge des rebelles et des malfaiteurs des deux rives du fleuve qui savaient que ni le Siam ni la France ne pourraient les y poursuivre. De là, entre les deux gouvernements, des difficultés incessantes. J'ai donc estimé utile de renoncer aux articles 3 et 4 du traité de 1893, considérant leur maintien comme incompatible avec l'établissement des rapports amicaux que nous devons créer entre les deux pays et avec le maintien de la sécurité sur les rives du fleuve. »

Notre ministre fait surtout allusion aux troubles qui sont survenus en été 1902 et qui se sont par la suite propagés dans le Laos français. Mais on oublie d'avertir le lecteur que c'est en plein Siam, à 150 kilomètres du Mékong, à Muong Si-phoum (Souvanapoum) que se produisirent les premiers événements. Le peuple crut à l'avènement d'un nouveau Bouddha destiné à régénérer le monde, et dont la venue fut annon-

cée par une sorte de fakir des environs de Souvanapoum. Le prophète se créa une légende et bientôt la croyance populaire attribua à ce personnage le pouvoir miraculeux d'enrichir ses adeptes et de les rendre invulnérables. Une foule de fanatiques suivit alors le prédicateur, passa comme une trombe dans la zone et se disloqua sur le territoire indo-chinois.

La zone n'y était pour rien, mais bien les autorités siamoises du commissariat général d'Oubône qui n'avaient pas étouffé le mouvement superstitieux et qui n'avaient pas su l'arrêter sur leur propre territoire.

Pense-t-on que nous serons mieux servis lorsque les mandarins et leurs satellites seront installés sur le Mékong, ou lorsque les douaniers siamois arrêteront les embarcations pour y perquisitionner ?

Les procédés des fonctionnaires asiatiques à notre égard ne laissent aucun doute et nous ne tarderons pas à regretter l'administration bienveillante des muongs (cantons) indépendants que nos agents commerciaux, puis nos consuls ont maintes fois approuvée.

On s'est plaint des difficultés qui surgissaient dans la zone, on les a constatées, mais on n'a jamais cherché leurs causes : or elles résident toutes dans la non-délimitation des 25 kilomètres. Il ne faut pas oublier que les Siamois ignorent ordinairement notre système métrique et que d'autre part ils n'avaient aucun intérêt à mesurer un territoire où l'on voulait amoindrir leur autorité.

Il eût fallu une commission d'abornement qui eût fait connaître aux muongs et aux villages leur situation par rapport à la Convention.

Par le traité actuel nous perdons la zone et ses avantages, moins sept points d'atterrissage pour notre batellerie et nos commerçants.

Le Luang-prabang.

Le Siam se composait, il y a une douzaine d'années, d'Etats feudataires s'administrant à leur guise et ne reconnaissant à la cour de Bangkok qu'une souveraineté nominale pour laquelle les princes indigènes versaient, à des époques déterminées, un tribut en nature et en argent.

Parmi les Etats feudataires du Laos siamois, le Luang prabang, le Nan, le Phré, le Xieng-mai et une foule de groupements indigènes ou muongs (cantons), pour la plupart indépendants, formaient, sous la direction du Siam, une sorte de confédération laotienne.

Quelques postes militaires siamois installés à la suite d'une conquête ou, comme au Luang-prabang, à la requête du prince indigène, marquaient, dans les régions éloignées des rives du Ménam, la suprématie du gouvernement de Bangkok parmi les peuples de race thaï. C'est ainsi qu'une troupe siamoise avait pénétré au Luang-prabang pour secourir ce royaume contre les incursions des bandes de pillards d'origine chinoise (Ho). Cette occupation ne devait être que temporaire,

et les Siamois ne pouvaient se réclamer d'aucune convention pour s'ingérer dans l'administration locale. Ce ne fut que plus tard que les mandarins siamois, rejetés en nombre, par le traité de 1893, de la rive gauche du Mékong sur le versant opposé, commencèrent à faire relever de leur autorité directe les diverses populations laotiennes, douces et tranquilles, sur lesquelles ils se mirent à prélever des impôts.

M. Pavie, qui créa la question du Laos, fut chargé de veiller à l'exécution du traité de 1893 (1894-95).

Les autorités siamoises devaient se retirer jusqu'à 25 kilomètres au delà de la rive droite du Mékong. Elles exécutèrent les clauses imposées à contre-cœur, sans se presser, continuant à mettre à sac la rive qu'elles quittaient.

Le traité avait marqué le Mékong comme limite des zones d'influence franco-siamoise sans s'inquiéter des divisions territoriales des Etats indigènes.

Le royaume laotien de Luang-prabang, à cheval sur les deux rives, était ainsi susceptible d'être partagé entre deux civilisations opposées. Dès 1893, S. M. Sak-Rin, roi de Luang-prabang, s'entoura de conseillers français qui s'efforcèrent, par un arrangement signé en 1896, de rétablir l'ordre dans les régions de la rive gauche du Mékong. Quant à la rive opposée, comme le roi laotien connaissait de longue date la façon d'administrer des Siamois, il préféra se passer de leur concours.

Les Siamois, à l'arrivée de la commission française de délimitation, avaient rétrogradé jusqu'à Pak-lay, Nam-huong et Koutsavadi, mais il fut reconnu que ces points étaient situés dans la zone neutre. Sur les représentations de M. Pavie et de M. Hardouin, consul de France à Nan, les Siamois quittèrent la zone, puis, ne trouvant pas auprès de la population l'appui sur lequel ils comptaient, ils franchirent la frontière du royaume pour n'y plus revenir, sauf sur quelques points que le gouvernement de Bangkok contesta plus tard au royaume laotien. Le Siam, du reste, ne pouvait se prévaloir d'aucun traité avec le Luang-prabang, l'autorisant à intervenir dans les affaires intérieures de ce royaume; il dut se contenter d'une suzeraineté nominale honorifique sur les terres de la rive droite, que le traité d'octobre 1902 rappelait, mais que celui de 1904 supprime. Un seul acte liait, en 1893, S. M. Sak-Rin au gouvernement siamois, la carte de 1891 qu'il avait dû accepter à Bangkok et qui marquait les frontières de ses Etats avec le Siam et la principauté de Nan.

S. M. Somdet Phra Chao, roi de Lane-sang-hom-khao-luang-phra bang, dans une lettre rendue publique (*Pages laotiennes*, par Raquez) a fait publier les limites de ses possessions d'après les Annales (*Phong Savadane*) de son royaume.

« Je tiens, écrivait-il à M. Raquez, à vous faire connaître, en outre, que, dans le courant de l'année 1891, le Phaya-sy-sing-ha-thep, dignitaire de la Cour du Siam, m'a remis une carte du

royaume de Muong Lane-sang-hom-khao, portant le n° 200, la date du 23 phuk-sa-phakhom 110 et l'empreinte du cachet gouvernemental du Siam. Sur cette carte, la ligne de délimitation de la frontière de mon royaume est tracée en rouge.

« Cette carte a été envoyée en même temps que les Annales de mon royaume au gouvernement français à Paris. » Le dessin original fut, en effet, remis en 1898 à M. Vacle pour être envoyé en France.

Les frontières, acceptées par Bangkok en 1891, sont les suivantes du côté du Siam :

« Le Nam-heuong (affluent du Mékong), le Nam-tang (affluent de gauche du Nam-huong); jusqu'au Phou-phongnga, le Phou-den-dène, où l'on rencontre, comme indication de frontière, deux arbres de « Mai-dou » émergeant d'une même taupinière (Mai-dan-santon-hou-song-khouoi), le Phou-thong-heng-thon-ka, le Phou-dan, la route de Thong-lanong, le Nam-lao jusqu'au Phou-katam, le Phou-ka-la-phuc, le Houei-kha (affluent du Houei-noum) à sa source, le Phou-lac-mou, le Phou-poui, le Houei-poui à sa source, les Phou-kiou-kang, Koun ou Khoun-danami, le Nam-phieng à sa source, le Phou-pathai, le Nam-houng à sa source, le Phou-yak, le Nam-balouong, le Ménam traversé au point appelé Ton-makmuong-lom-loum « contrefort de trois manguiers », le Nam-khung (affluent du Ménam), le Phou-khung, la plaine de « rizières chaudes » Thang-na-hon, les Phous-kiou-mao, Kha-tong-luong, Kiou-ka-cheng, Dine-deng, Sa-ko et Phou-pha-doi qui, en se prolongeant jusqu'au Mékong, vient former le rapide de Kheng-pha-doi.

Le traité de 1902 n'avait pas été favorable au Luang-prabang, tous les contestés lui étaient enlevés; mais du moins, en maintenant les terres de la rive droite du Mékong sous la suzeraineté nominale du Siam, l'arrangement remettait deux souverains asiatiques face à face et permettait à S. M. Sak-Rin de refuser la délimitation marquée dans la convention franco-siamoise et d'entrer en conversation avec la Cour de Bangkok.

Par l'arrangement de 1904, le Luang-prabang, un peu mieux traité au point de vue territorial, cesse de relever du Siam, conserve quelques fractions des contestés, mais perd définitivement les districts au nord du Nam-khop, les rizières de Na-ho, le territoire de Bo-sao, celui de Bo-bia, et en outre la partie Ken-tao que la carte de 1891 n'indiquait pas comme faisant partie du royaume laotien, mais que le roi de Luang-prabang réclamait et qui est dans le bassin du Mékong.

Les Laotiens du Nord ne jugeront probablement pas favorables les dispositions nouvelles qui ne tiennent pas compte de leurs réclamations, ni de leur nationalité.

Le contesté de Ken-tao.

Par le projet de traité de 1904, notre protégé, le roi de Luang-prabang, n'obtient qu'une faible partie du territoire de Ken-tao, contesté entre le Siam et lui.

Dans toute la région autour de Xieng-khan et dans le Ken-tao, la France a cependant acquis de nombreuses sympathies en soutenant dans la zone

réserve les habitants qui, s'appuyant eux-mêmes sur le traité de 1893, s'étaient dégagés de toute autorité siamoise.

Les gens de Ken-tao avaient plus, peut-être que d'autres, pour des raisons spéciales, activé ce mouvement séparatiste et en étaient arrivés à se placer, dès 1895, en vertu de la convention franco-siamoise de Bangkok, sur un pied de quasi-indépendance vis-à-vis du Siam.

Ce pays était en effet dans une situation particulière. Le royaume de Luang-prabang, à l'époque de la guerre de Vien-tiane contre le Siam (1827), comprenait la vallée entière du Nam-heuong avec les muongs (cantons) de Ken-tao et de Dan-sai dont le terme signifie « frontière de gauche ». Par suite des empiètements successifs du Siam, et sans aucun traité, une partie de cette vallée fut administrée par des fonctionnaires siamois qui, profitant des événements politiques, étendirent d'eux-mêmes leur autorité sur la partie méridionale du Luang-prabang.

Vers l'an 1210 de l'ère laotienne, c'est-à-dire en 1848, les Khas-kao, rebelles contre l'autorité du Luang-prabang, se rendirent maîtres du muong de Ken-tao et réclamèrent comme limite du canton le Nam-kay, cours d'eau situé plus au Nord, non loin de Pak-lay. Le roi Koun Bouroum réunit alors l'armée laotienne et, malgré l'appui des Siamois donné à ses ennemis, vainquit les Khas-kao. La défaite complète des révoltés mit fin à leurs prétentions et ce ne fut qu'en 1894 que Bangkok, se basant sur la carte de 1891, commença ses tentatives pour rogner par le Sud les territoires du Luang-prabang, dont la véritable frontière est le cours inférieur du Nam-leuï, qui débouche dans le Mékong non loin de Xieng-khan.

Les gens du Ken-tao, laotiens, nés sujets du Luang-prabang, résolurent de profiter des clauses du traité de 1893 pour bien affirmer leur nationalité.

Devant l'attitude de la population, conforme au traité de 1893, le prince Prachak, gouverneur général résidant à Ban-ma-kheng, décida de scinder le muong de Ken-tao. Dix tasseng (communes) étaient comprises dans la zone réservée, où « la police sera exercée, selon l'usage, par les autorités locales » ; le traité était formel, on ne pouvait toucher à la zone ; mais les cinq autres tasseng, situés à l'extérieur, en furent détachés pour former une autre administration qui eut son centre à Bo-then, sous les ordres d'un khaluong (sous-préfet) (octobre 1896).

Un *oppahat* et un *ratsavang* furent installés dans la partie du Ken-tao siamois et on forma un nouveau muong sous le nom de muong Bo-lin-than.

Le Ken-tao de la zone conserva son administration propre, protesta de son dévouement au roi du Luang-prabang et lorsque le frère de celui-ci — qui remplit les fonctions de gouverneur général pour les territoires du royaume situés sur la rive droite du Mékong, — vint en tournée d'inspection au poste de Bat-deng, il fut fêté par toute la population de la zone comme libérateur.

Les Siamois virent d'un mauvais d'œil ces démonstrations d'amitié et, contrairement aux conventions, prétendirent imposer des taxes aux riverains du Mékong. Les gens refusèrent les impôts pour le compte du Siam, les taxes sur les distilleries d'alcool, sur l'abatage des animaux, les fermages de l'opium, du sel, et les corvées pour le gouvernement royal siamois.

Les mandarins siamois envahirent alors la zone, y pénétrèrent avec des troupes, s'y fortifièrent et commirent des attentats contre les agents français qui venaient protester contre leurs empiètements, comme Macey à A-hi. Sans s'inquiéter du traité de 1893, ils assiégèrent et brûlèrent des villages, s'emparèrent des notables et des autorités de la région neutralisée. Il ne faudrait pas croire que ce fait fût un cas particulier au Ken-tao ; le muong de Leuï et tous ceux de la zone eurent à souffrir de la mauvaise foi siamoise.

Les habitants se sauvèrent en masse, allèrent porter leurs doléances à l'agent français le plus voisin, en appelèrent au roi de Luang-prabang et au gouvernement de l'Indo-Chine. La France n'arriva jamais à leur faire rendre une complète justice.

Ce sont les gens que nous allons abandonner à la vengeance siamoise.

Ancien pays du Luang-prabang, non peut-être compris dans les limites de ce royaume par la carte siamoise de 1891, mais réclamé par S. M. Sak-Rin en compensation de la perte des contestés du bassin du Ménam, il reste acquis au Siam.

Et cependant il s'agit là d'une partie de ce bassin du Mékong où nous nous sommes réservés, par notre accord de 1896 avec l'Angleterre, toute liberté d'agir.

Contesté de Bo-bia.

Le territoire de Bo-bia est situé dans la vallée supérieure du Nam-pat. Pays montagneux, boisé, peu habité, il avait cependant un grand intérêt pour le Luang-prabang parce qu'un terrain salinère fournissait le sel nécessaire aux populations voisines de l'exploitation.

De ce côté, les bornes placées aux limites du Luang-prabang dataient de la seconde invasion birmane au Siam et au Laos, donc plus de trente ans avant la fondation de la dynastie actuelle du Siam.

A l'appui des Annales du Luang-prabang, on a retrouvé quelques-unes de ces bornes-frontières : La montagne Phou-lak-mun tient son nom d'une borne en pierre qui fut élevée à son sommet vers les années 1108 à 1110 de l'ère laotienne (en 1748 environ), et marquait la limite avec Nan.

Les autres bornes, moins grosses, avaient été placées respectivement :

Au confluent du Nam-noun et du Houei-ka ;
Au sommet du Phou-liebp-pay ;
Au confluent du Nam-lao (Haut Nam-pat) et du Houei-lat.

Ces marques-frontières sont depuis longtemps

abattues ou recouvertes par la végétation; celle du Phou-liebp existerait, encore, mais on dit qu'elle serait recouverte par une forêt épaisse où personne ne pénètre.

Les terres de Bo-bia, quoique se trouvant entièrement dans le bassin du Ménam, appartiennent historiquement et de fait au royaume de Luang-prabang. Le Siam, même lors de sa tentative passagère de mainmise sur son protégé, de 1885 à 1893, avait toujours reconnu ce territoire au Luang-prabang et la carte que la Cour de Bangkok remit au roi, en 1891, en fait foi.

Les envahissements du Siam datent de la Convention franco-anglaise de janvier 1896; les troupes de Muong Nam-pat, dépendance du commissariat siamois de Pitsanoulok, envahirent le territoire de Bo-bia et se retranchèrent pendant quelques jours à Ban Houei-pay, revinrent en mai 1896, puis en force le 8 avril 1897.

A cette dernière date, cent soldats avec trois chevaux et cinq éléphants, commandés par deux khaluongs, accompagnés du Chao-muong de Ban-nam-pat, arrivèrent à Ban Bo-bia. Le Samien, Thong-Di, représentant de S. M. Sak-Rin, n'ayant aucune force de police à opposer aux envahisseurs, dut alors quitter le pays avec tout son monde.

Chao Maha Oupparat, frère du roi et gouverneur général des possessions rive droite, leva un corps de cinquante miliciens pour réoccuper Bo-bia (juillet 1897) qui fut précipitamment évacué par les Siamois.

Ce petit territoire contesté, situé sur le versant du Ménam, mais occupé actuellement par notre protégé, va être repris par les Siamois.

Contesté de Bo-sao.

Bo-sao, près des sources du Ménam, à 25 kilomètres environ de Kutsavadi, possède une source salifère, seule richesse naturelle d'une région abrupte, où la principale ressource des chefs locaux fut longtemps de faire payer des « droits de passage » aux principaux chemins.

Cette haute vallée, aride, peu habitée, fut occupée autrefois par le roi de Luang-prabang qui, à des époques diverses, envoyait un personnel spécial exploiter les salines.

Lors de la guerre des Laotiens contre les Chinois (Ho), le prince de Nan profita des embarras du Luang-prabang pour occuper momentanément Bo-sao (1880) et même pour lever des impôts sur des villages Kha-mon des rives du Nam-ngeun et du Nam-khop, situés tous deux dans la vallée du Mékong.

Le roi de Luang-prabang protesta à diverses reprises auprès de Nan, puis l'affaire fut portée devant le gouvernement de Bangkok.

Le roi de Siam, alors suzerain nominal des pays de Nan et de Luang-prabang, reconnut officiellement le bien fondé des réclamations de ce dernier royaume en remettant en 1891 la carte qui déterminait ses limites.

En 1896, lorsque la convention française du 15 janvier, qui faisait du bassin du Ménam une

sorte de région neutralisée, fut connue au Siam, le prince de Nan fit occuper les territoires du roi de Luang-prabang situés sur le versant du Ménam; il contesta Bo-sao aux Laotiens, fit lever des impôts sur les territoires voisins et plaça des fonctionnaires à Muong-poun et à Muong-ngeun. Le roi de Luang-prabang protesta en remémorant au prince de Nan l'historique du pays de Bo-sao.

Sa Majesté le roi de Muong Lan-sang-hom-khao-luang-prabang à Sa Majesté le Prince de Muong Nan.

La mine de Bo-sao est située dans la province de Muong-hong-sa, qui appartient au royaume de Muong Lan-sang-hom-khao-luang-phra-bang; elle a été découverte par le Fa Ouppala, ancien chef, le Phra Somphou Khuon Khet et le Phya Phnom Pamia, anciens notables de cette province qui l'ont exploitée pendant plusieurs années.

Longtemps après le Fa Ouppalasa chef, et les autres autorités de la province de Muong-hong-sa, ayant à s'occuper de nombreuses affaires administratives, n'eurent plus le temps de se livrer à l'exploitation de la mine de sel. Ce fut alors qu'ils donnèrent aux anciens administrés de Muong Nan, qui s'étaient installés dans leur province, l'autorisation d'entreprendre l'exploitation du sel à condition qu'ils eussent à acquitter chaque année envers le gouvernement de Luang-prabang, un droit de 12 piculs (720 kilos) de sel.

Plusieurs années après, le royaume de Luang-prabang fut troublé par la révolte des Khas et eut à subir ensuite l'invasion des bandes chinoises. Le Fa Ouppala et les autorités de la province de Muong Hong-sa, obligés d'organiser une surveillance active dans le pays, ne songèrent pas à récolter l'impôt d'exploitation. Et depuis cette époque il n'a plus rien été versé.

Dans le courant de l'année 1253 (1891), je m'étais rendu à Bang-kok avec un certain nombre de princes et de mandarins pour apporter à Sa Majesté le roi de Siam les fleurs d'or et d'argent et assister en même temps à la fête de l'anniversaire du fils héritier de la couronne.

Le Phya Sising Ha Thep, mandarin, membre de la cour du Siam, me remit la carte du royaume de Luang-prabang qui portait le n° 200 et la date du 23 phitsaphakhom (23 mai 1891) pour que je puisse m'en servir comme pièce à conviction, car elle indiquait toutes les limites de la frontière du royaume de Luang-prabang.

Suivant les indications de cette carte, la mine de Bo-sao se trouve dans le territoire de Muong-ngœum qui se trouve en deçà de la frontière du Luang-prabang. Donc, Bo-sao appartient au royaume de Luang-prabang, et non au royaume de Muong Nan comme vous le prétendez. C'est pour cela que j'ai envoyé le Phaya Muong Phen et le secrétaire Smien Peng exploiter la mine de Bo-sao pour le compte de l'Etat.

Deux conventions empêchaient la France de se mêler des affaires du Luang-prabang, rive droite: le traité de 1893 qui arrêta la zone d'action indo-chinoise au Mékong et la convention anglo-française du 15 janvier 1896, qui interdisait une intervention armée de la France dans le bassin du Ménam.

Mais le roi du Luang-prabang pouvait fort bien envoyer ses troupes dans toutes les parties de ses Etats, même dans celles placées dans le bassin du Ménam. La déclaration de 1896 ne pouvait être opposée au roi Sak-Rin, surtout

lorsqu'il s'agissait du rétablissement de l'ordre dans une fraction de ses États, cette fraction fût-elle comprise dans une zone où la France et l'Angleterre s'étaient interdit d'agir séparément.

En mettant 100 soldats laotiens sur chacun des contestés, le Luang-prabang s'assurait les territoires que les Siamois ne pouvaient réclamer pour eux-mêmes en raison de la carte de 1891, mais, toujours diplomates, ils faisaient intervenir des prétendus droits du prince de Nan, leur protégé.

Paris ne comprit qu'à moitié et n'autorisa que des demi-mesures. Aussi le roi de Luang-prabang, tiraillé, livré à ses seuls moyens, n'eut aucune chance de voir ses droits entièrement reconnus et, à la fin de 1897, en février et en novembre 1898, en novembre 1899, en janvier 1901, les Siamois se couvrant de l'autorité du prince de Nan firent de nouvelles incursions sur les territoires qu'on s'est habitué à nommer « Contestés ». Ces tentatives d'occupation n'étaient que passagères, souvent infructueuses, et le départ des Siamois était la résultante de la résistance de la population.

Le roi de Luang-prabang résolut enfin d'agir, il fit occuper Koutsavadi et détacha un poste à Bo-sao (1902) ; mais il faisait trop tard acte d'autorité.

Mieux servi, avec la Convention de 1904 qu'avec celle de 1902 qui lui enlevait tous les contestés, il perd néanmoins, et sans compensation aucune, ses territoires du bassin du Ménam, sans recouvrer ceux auxquels il prétendait, se fondant sur des droits anciens, dans le bassin du Mékong.

CLAUDIUS MADROLLE.

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS ET LES NOUVELLES-HÉBRIDES

L'accord franco-anglais signé il y a quelques jours par M. Delcassé et lord Lansdowne se termine par une note à propos des Nouvelles-Hébrides, dont l'importance a été assez peu comprise dans le public.

Si dans un article que l'on a lu plus haut notre Comité donne sa plus entière approbation à l'accord en général, nous ne devons pas moins applaudir à la solution heureuse qui vient d'être donnée à cette épineuse affaire des Nouvelles-Hébrides, qui occupe les deux gouvernements depuis plus de vingt ans et menaçait de s'envenimer par l'intervention agressive de l'Australie. Cette dernière, qui, quoique fille de l'Angleterre, écoute en effet, fort peu les conseils maternels et se montre très disposée en certaines circonstances à les contredire peu respectueusement.

* * *

Pour bien comprendre la portée de la note que

nous étudions ici, il faut rappeler en quelques mots ce qui avait été fait, dans le principe, aux Nouvelles-Hébrides.

Cet archipel, dépendance naturelle de la Nouvelle-Calédonie n'avait pas été spécialement désigné dans le procès-verbal de prise de possession dressé le 24 septembre 1853 par l'amiral Febyrier-Despointes, mais cependant jusqu'en 1877 le groupe des Nouvelles-Hébrides avait toujours été considéré comme faisant partie de droit des dépendances de la Nouvelle-Calédonie. En cette année 1877 et les suivantes, les missionnaires presbytériens australiens très audacieux et disposant d'importantes ressources voulurent s'implanter dans l'archipel et cherchèrent à provoquer en Australie un mouvement d'opinion en faveur de l'annexion anglaise. Mais ils avaient été devancés par un énergique colon de la Nouvelle-Calédonie, M. J. Higginson, qui sans attendre une intervention gouvernementale, agissant par sa propre initiative et ses propres ressources avait patiemment acquis des indigènes la plus grande partie et les meilleures des terres des îles et formé un vaste domaine français sous la dénomination de Société calédonienne des Nouvelles-Hébrides.

Puis, poursuivant énergiquement sa tâche, il avait doté les Nouvelles-Hébrides de magasins, il y avait établi des colons, enfin il avait relié cet archipel à la Nouvelle-Calédonie par une ligne régulière de bateaux à vapeur.

En 1886, des incidents s'étant produits entre les colons français et les indigènes, notre gouvernement envoya des troupes de débarquement qui occupèrent Port-Havannah et Port-Vila. Bien entendu, l'Angleterre protesta et comme notre gouvernement était peu renseigné sur la valeur considérable des terres et de la position avantageuse des Hébrides, il accepta facilement la transaction qui lui fut offerte par le gouvernement britannique : le 24 octobre 1887 les deux gouvernements signaient la convention suivante :

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de S. M. la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, désirant abroger la déclaration du 19 juin 1847, relative aux îles Sous-le-Vent de Tahiti, en même temps, pour l'avenir, assurer la protection des personnes et des biens aux Nouvelles-Hébrides, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement de S. M. Britannique consent à procéder à l'abrogation de la déclaration de 1847, relative au groupe des îles Sous-le-Vent de Tahiti, aussitôt qu'aura été mis à exécution l'accord ci-après formulé pour la protection, à l'avenir, des personnes et des biens aux Nouvelles-Hébrides, au moyen d'une commission mixte.

ART. 2. — Une commission navale mixte, composée d'officiers de marine appartenant aux stations française et anglaise du Pacifique, sera immédiatement constituée ; elle sera chargée de maintenir l'ordre et de protéger les personnes et les biens des citoyens français et des sujets britanniques dans les Nouvelles-Hébrides.

ART. 3. — Une déclaration à cet effet sera signée par les deux gouvernements.

ART. 4. — Les règlements destinés à guider la commission seront élaborés par les deux gouvernements, approu-

vés par eux et transmis aux commandants français et anglais des bâtiments de la station navale du Pacifique, dans un délai qui n'excédera pas quatre mois à partir de la signature de la présente convention, s'il n'est possible de le faire plus tôt.

Art. 3. — Dès que ces règlements auront été approuvés par les gouvernements et que les postes militaires français auront pu, par suite, être retirés des Nouvelles-Hébrides, le gouvernement de S. M. Britannique procédera à l'abrogation de la déclaration de 1847. Il est entendu que les assurances relatives au commerce et aux condamnés qui sont contenues dans la note verbale du 24 octobre 1883, communiquée par M. de Freycinet à lord Lyons, demeureront en pleine vigueur.

En foi de quoi les soussignés, dûment autorisés à cet effet, ont signé la convention présente et y ont apposé leurs cachets.

Fait en double à Paris, le 16 novembre 1887.

FLOURENS.

EGERTON.

Depuis cette époque, une commission mixte composée des stationnaires français et anglais se réunissait chaque mois dans les eaux des Nouvelles-Hébrides, pendant la belle saison, pour décider des délits des indigènes envers les Européens. Mais les malheureux colons, soit Anglais, soit Français, n'avaient aucune administration régulière, ni état civil, les commandants des navires de guerre n'étant pas investis des pouvoirs civils attribués par exemple aux consuls. Il est inutile de rappeler ici toutes les difficultés, tous les incidents, qui résultent de cet état de choses puisque les mariages, l'enregistrement des naissances et des décès, l'ouverture des successions étaient rendus impossibles. Il fut bien pendant quelque temps fait des essais de création de municipalités : la commune de Franceville, par exemple, et son maire M. Chevillard ont fait longtemps parler d'eux. Mais ces créations toutes spontanées furent déclarées illégales ; et la situation précaire des colons subsista jusqu'à l'époque toute récente où les deux gouvernements signataires du condominium décidèrent de désigner pour les îles des hauts commissaires investis de pouvoirs civils.

* *

Ainsi était réglée en partie la situation individuelle des colons, mais non pas celle des gouvernements ; car, considérant toujours l'archipel néo-hébridais comme *res nullius* et s'y étant interdit toute annexion par la Convention d'octobre 1887, ils ne pouvaient non plus y décerner des titres de propriétés à leurs nationaux.

La note relative aux Nouvelles-Hébrides dans la convention du 8 avril dernier remédie à cet état de choses ; en voici le texte :

DÉCLARATION CONCERNANT LES NOUVELLES-HÉBRIDES

Les deux gouvernements conviennent de préparer de concert un arrangement qui, sans impliquer aucune modification dans le *statu quo* politique, mette fin aux difficultés résultant de l'absence de juridiction sur les indigènes des Nouvelles-Hébrides.

Ils conviennent de nommer une commission pour le règlement des différends fonciers de leurs ressortissants respectifs dans lesdites îles. La compétence de cette commission et les règles de sa procédure feront l'objet d'un accord préliminaire entre les deux gouvernements.

En foi de quoi le principal secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères de Sa Majesté Britannique et Son Excellence l'ambassadeur de la République française près de S. M. le Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, empereur des Indes, dûment autorisés à cet effet, ont signé la présente déclaration, et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Londres, en double expédition, le 8 avril 1904.

(L. S.) LANSDOWNE

(L. S.) PAUL CAMBON.

« Les deux gouvernements conviennent, on le voit, de nommer une commission pour le règlement des différends fonciers de leurs ressortissants respectifs. »

C'est donc un véritable inventaire des propriétés européennes des îles qui va être ainsi officiellement dressé.

Jusqu'à présent les titres de propriétés françaises étaient enregistrés à Nouméa, les titres de propriétés anglaises à Suva et à Levuka des Fidji, à Brisbane, dans le Queensland, ou à Auckland à la Nouvelle-Zélande ; enfin quelques colons anglais voulant éviter les frais onéreux de ces enregistrements lointains, se contentaient de faire une déclaration au consul de Sa Majesté Britannique à Nouméa.

La commission qui sera instituée aux termes de la convention du 8 avril aura mission d'examiner ces titres de propriétés et de leur donner une consécration officielle.

Il est très difficile aujourd'hui d'être renseigné exactement sur l'état respectif de la colonisation française et anglaise des Nouvelles-Hébrides, mais nous croyons être très près de la vérité en disant que les colons français sont environ 250 contre 120 Anglais et Australiens, mais il importe de tenir compte de la qualité des colons. Alors que tous les Français, à l'exception de quelques missionnaires (5 ou 6 tout au plus), sont des cultivateurs, sédentaires et faisant produire le sol qu'ils occupent, tous les Anglais sont au contraire soit missionnaires, soit commerçants sans résidences fixes, généralement fabricants de coprah, « coprah-makers, » se rendant d'un lieu à un autre là où ils trouvent les produits faisant l'objet de leur commerce. Et cependant ces commerçants eux-mêmes sont peu nombreux puisque parmi les 120 Anglais habitant les îles on ne compte pas moins de 70 missionnaires de toutes sectes.

Enfin nous devons ajouter que la Société Française des Nouvelles-Hébrides qui s'est substituée en 1886 à la Société Calédonienne possède un domaine de 800.000 hectares de terres régulièrement enregistrés et on peut estimer les autres propriétés françaises des différents colons à 50.000 hectares.

* *

En terminant, nous nous demandons pourquoi, au lendemain de la signature d'une convention semblant tendre à l'amélioration de la situation de nos colons des Nouvelles-Hébrides, nous lisons dans l'*Officiel* un décret « portant exemption des

droits de douane à l'entrée dans les colonies françaises autres que la Nouvelle-Calédonie, des produits originaires des Nouvelles-Hébrides récoltés ou fabriqués dans les établissements possédés par des Français ou par des sociétés civiles ou agricoles françaises ».

On cherche vainement l'utilité de l'autorisation généreuse octroyée aux colons hébridais s'ils ne peuvent en jouir dans la seule colonie où il leur soit possible de fréquenter, à cause de sa proximité et des moyens dont ils disposent. On serait presque en droit de traiter ce décret de mauvaise plaisanterie, si on n'était pas habitué à ne dire que des choses graves et sérieuses à l'*Officiel*. A quoi alors va servir le nouveau service de la Compagnie des Messageries maritimes, si les beaux bateaux que cette Compagnie va envoyer prochainement visiter les ports des Hébrides, ne peuvent charger les pores, les maïs, le café que nos colons français produisent en quantité, pour les transporter et les vendre à Nouméa, ce qui fortifierait encore nos intérêts français aux Nouvelles-Hébrides? On sera obligé au contraire de les jeter sur le marché de Sydney et ce sont de nouvelles relations commerciales, de nouveaux intérêts anglais créés par nos propres moyens avec un archipel remarquablement riche, dépendance naturelle de notre colonie du Pacifique et que nous voudrions annexer. C'est là une singulière façon de travailler à cette annexion et nous sommes tous sûrs d'être obligés de constater qu'alors que nos courageux colons prouvent une tenace énergie pour développer notre influence, on semble chercher en haut lieu à annihiler le résultat de leurs efforts.

UNE ENTRAVE LÉGALE

A

L'ESSOR DE L'INDUSTRIE DES GUINÉES

La Chambre des députés, dans sa séance du 15 mars, et le Sénat, dans celle du 30, ont voté une proposition de loi dont voici le texte *in extenso* :

ARTICLE PREMIER. — Le premier paragraphe de l'article 5 de la loi du 11 janvier 1892 portant établissement du tarif général des douanes est complété par les dispositions suivantes :

« Sont exceptés de cette règle les produits de l'Inde française qui sont placés en dehors du régime du tableau F ;

« Ces produits seront soumis au même régime que ceux des pays les plus favorisés.

« Toutefois, l'Inde française aura le droit d'importer annuellement en franchise de droit sur les colonies françaises :

« Deux millions de kilogrammes (2.000.000 de kil.) de tissus de coton de toute nature jusqu'au numéro 26 français ;

« Un million cinq cent mille kilogrammes (1.500.000 kil.) de filés en les limitant au numéro 20.

« La franchise ne sera accordée aux tissus que s'ils ont été tissés avec des filés fabriqués à Pondichéry. »

ART. 2. — La répartition des quantités prévues à l'article précédent sera faite entre les fabriques ayant été en mouvement dans l'année :

1° Pour les tissus, en se basant sur le nombre de métiers à tisser en mouvement dans chaque fabrique et sur la durée du travail de chaque métier pendant l'année ;

2° Pour les filés, en se basant sur le nombre de broches de chaque établissement et sur la durée de travail de chaque broche pendant l'année.

ART. 3. — Pour assurer l'exécution des conditions établies par l'article 2, chaque établissement sera exercé.

ART. 4. — Un règlement d'administration publique déterminera l'application de la présente loi.

Le Parlement a, par ce vote, solutionné une question dont les protectionnistes l'avaient saisi il y a environ trois ans et vraiment la façon dont il l'a émis ne lui fait pas grand honneur. Il s'agissait à la fois de l'avenir industriel d'une colonie et d'un principe d'ordre général concernant l'orientation de notre politique économique coloniale. Or, dans l'une et l'autre Chambre, c'est sans débat, sans lui donner plus d'attention qu'à l'un de ces innombrables projets d'intérêt local qu'on expédie au début des séances que cette loi d'aussi grave portée a été votée.

En ce qui concerne l'Inde, la loi nouvelle aura, pensons-nous, les plus fâcheuses conséquences. Sous le régime que lui avait conservé la loi douanière de 1892, les tissus de l'Inde française bien, connus sous le nom de *guinées*, entraient en franchise en France, d'où on les réexportait au Sénégal, où est leur grand marché. Grâce à cette faculté et aussi à certaines autres circonstances favorables comme une main-d'œuvre peu onéreuse, l'industrie pondichérienne s'est grandement développée. Actuellement, cette colonie possède 72.000 broches, 1.337 métiers mécaniques filant ou tissant une production annuelle évaluée à 4.200.000 kilos. Cette production industrielle a été pour beaucoup dans le développement du commerce extérieur de la colonie. En 1900, les exportations ont consisté surtout en graines oléagineuses pour 3.497.187 francs, en sucres végétaux pour 277.142 francs et en tissus de coton pour 4.495.656 francs. De ces tissus il a été envoyé en France pour 2.773.836 francs, aux colonies françaises pour 729.972 francs, et dans les colonies anglaises pour 764.040 francs. En 1902, ces exportations ont été respectivement de 1.542.906 francs pour les tissus expédiés en France, de 1.834.976 francs pour ceux expédiés aux colonies françaises et de 2.539.248 francs pour ceux envoyés dans les colonies anglaises. Les chiffres de 1900 et plus encore ceux très améliorés de l'année 1902 auraient dû, semble-t-il, réjouir les coloniaux et tous ceux qui, s'intéressant à nos possessions d'outre-mer, sont heureux de les voir actives, et par suite moins onéreuses pour la métropole. Or, c'est tout le contraire qui s'est produit. Ces progrès ont été jugés alarmants pour l'industrie métropolitaine, et on a décidé d'y couper court.

Le premier moyen proposé par M. Méline, M. Boucher et quelques-uns de leurs collègues, consistait purement et simplement à supprimer le régime de liberté que le législateur pourtant très protectionniste de 1892 avait laissé subsister pour les produits de l'Inde française. Ce procédé trop radical émut les industriels de l'Inde qui voyaient dans la proposition Méline un véritable arrêt de mort. Les protectionnistes entendirent ces protestations, mais ne capitulèrent pas, et ils élaborèrent la proposition que les deux Chambres viennent de voter. Le rapporteur à la Chambre des députés, M. Noël, a justifié le texte nouveau en disant : « Nous avons pensé que, à cause de la situation économique que nous venons d'exposer, le devoir de la France était d'user de bienveillance envers sa colonie et que nous devons rechercher une solution consolidant la situation actuelle, respectant les droits acquis, mais ne permettant pas à l'Inde française de développer au delà d'une certaine limite sa vente sur nos colonies sans acquitter des droits de douanes. Il est apparu alors à notre esprit qu'un système analogue à celui qui fonctionne entre la Tunisie et la métropole pouvait être appliqué, en lui donnant toutefois moins de souplesse; il s'agit en effet, non de denrées agricoles, dont la quantité varie forcément chaque année, suivant les conditions climatiques, mais d'une production industrielle constante. »

Nous avons dit déjà que ce système n'était point un de ceux dont pouvait s'accommoder une industrie. Un industriel dont l'horizon est borné, dont le champ de vente a des limites formelles et d'ailleurs étroites, perd tout ce qui peut lui donner de l'ingéniosité et de l'activité. On a dit, et non sans raison, que les lois restrictives de la liberté de la presse affinaient le journaliste et rendaient l'opposition plus vigoureuse; un tel régime ne peut pas convenir à l'industrie. Quand nous avons insisté naguère sur ce point, on nous a objecté que c'étaient là des raisons philosophiques. Nous verrons bien si la pratique les infirme, ce que nous souhaitons pour notre colonie. En attendant, nous avouons que, cette fois, devant le fait acquis et devant l'acquiescement des hommes qui avaient au Parlement qualité pour parler au nom de l'Inde, nous n'insisterons pas davantage pour n'être pas accusés d'être plus royalistes que le roi. Nous conservons notre conviction et attendons les événements.

Cette loi n'est pas seulement grave, d'ailleurs, en ce qu'elle touche à un point vital pour la plus prospère des industries de l'Inde française, elle l'est encore par l'application qu'elle fait à l'Inde d'un principe détestable dont on pourra se réclamer à l'avenir. Or, ce principe, c'est qu'on ne doit pas laisser naître ou se développer, dans nos possessions d'outre-mer, des industries susceptibles de faire concurrence à des industries métropolitaines. Il suffit de l'énoncer, nous semble-t-il, pour montrer qu'il est extravagant et, en tout cas, la négation même de notre politique coloniale. Il est le fruit de cette politique à courte vue qui

croit qu'on fait à la concurrence sa part, et qu'on peut constamment recourir à la loi pour créer des situations artificielles. La nature et les circonstances sont de meilleurs architectes que les législateurs si avertis soient-ils, et ce à quoi l'on doit tendre, c'est à profiter de ces conditions et de ces circonstances, non à les supprimer par un texte de loi. Le procédé légal est imparfait et il n'est pas profitable. Il est imparfait, parce qu'on ne pourra pas, quoi qu'on fasse, se protéger contre toutes les concurrences que pourront nous faire nos possessions d'outre-mer : on en arriverait ainsi à proscrire non pas seulement des industries, mais des cultures, et à faire des transports de poids mort onéreux, notamment en refusant la permission de traiter des minerais sur place. Le procédé de plus n'est pas profitable. C'est ainsi qu'il n'est pas sûr du tout que nos industries métropolitaines fournissent à nos colonies ce que l'Inde y fournissait. La place laissée libre par notre colonie risque fort d'être prise par les étrangers et non par nous (1). Il est vrai que les partisans de la loi votée le mois de mars dernier nous objecteront qu'il n'y aura rien de changé puisque la plus récente et l'une des plus puissantes manufactures de l'Inde est une industrie fondée avec des capitaux anglais; mais cette objection n'est point péremptoire. Il est regrettable, certes, que nous n'ayons pas su faire à Pondichéry ce qu'y ont fait les Anglais; mais il serait encore plus regrettable que rien n'ait été fait dans notre colonie. La vie économique active d'un pays, quels qu'en soient les promoteurs, est préférable cent fois à l'atonie et au marasme, et la métropole en bénéficie toujours dans une large mesure.

A tout craindre, on finit par avoir une vie ratinée, et à voir ce que les protectionnistes veulent faire de nos colonies, on ne peut s'empêcher de songer à ces grands enfants que leurs parents ne quittent jamais d'une semelle. Pour un qui réussit, combien trompent toutes les espérances qu'on avait mises en eux! Point n'est besoin du reste de ces comparaisons familières pour juger le principe dont nous avons aujourd'hui une première et fâcheuse application. L'histoire est là pour nous dire ce qu'on en peut attendre. Nos protectionnistes conçoivent le rôle de nos colonies comme jadis les souverains espagnols comprenaient le rôle des leurs. Ce qu'est devenu l'empire colonial de l'Espagne après une telle politique est suffisamment instructif; mais la preuve *a contrario* existe et c'est l'Angleterre qui la fournit. Elle n'a point eu pour ses colonies, au moins jusqu'à présent, la crainte de voir en elles des rivales, et elle ne s'en est point mal trouvée.

La loi votée par notre Parlement est donc condamnable en tant que loi particulière s'appliquant à l'Inde et en tant que manifestation d'un esprit tout à fait anticolonial.

E. P.

(1) Voir à ce sujet le *Bulletin du Comité de l'Asie Française*, d'avril et mai 1901, novembre 1903 et mars 1904.

LA GUERRE

Les nouvelles sérieuses arrivant du théâtre de la guerre russo-japonaise sont encore extrêmement rares. Jusqu'à présent, les correspondants militaires, qui ne télégraphieront d'ailleurs jamais que sous le contrôle de la censure russe ou japonaise, n'ont même pas reçu l'autorisation de rejoindre les armées des deux belligérants. Néanmoins, il est un certain nombre de faits généraux universellement connus et dont on peut tirer des conclusions en ce qui concerne la situation actuelle.

Cette dernière est dominée par le fait que la flotte russe de Port-Arthur est de plus en plus impuissante. Elle a subi le 13 mars un coup qui a provoqué une vive émotion dans le monde entier. L'escadre de l'amiral Makarof, étant sortie de Port-Arthur dans la matinée du 13 pour poursuivre un groupe inférieur de croiseurs laissés bien en vue par l'amiral Togo pour l'attirer au dehors, se vit contrainte de rentrer précipitamment par l'arrivée du gros des forces japonaises prévenue au moyen de la télégraphie sans fil. Au moment du retour, à un mille environ du goulet, le *Petropavlosk* a sauté entraînant avec lui plus de 600 officiers et matelots. Dans ce désastre a disparu l'amiral Makarof et tout son état-major. En outre, le cuirassé *Pobieda* a été endommagé par l'explosion d'une mine, et paraît inutilisable.

On donne encore bien des explications de ces événements. Les uns y ont vu l'exploit de sous-marins japonais, d'autres ont cru qu'il s'agissait de nouveau de mines russes dont la situation exacte avait été oubliée depuis la perte du navire poseur de mines *Plénisséi*, ou bien ayant été entraînées par les dernières tempêtes. L'amiral Togo a déclaré qu'il avait fait placer pendant la nuit précédente des mines à l'entrée de Port-Arthur, et que ce sont ces engins japonais qui ont détruit le *Petropavlosk* et avarié le *Pobieda*. Une dernière explication est que le *Petropavlosk* a été anéanti par une explosion intérieure déterminée par une machine infernale qui aurait été placée à portée des soutes à munitions par des malfaiteurs au service du Japon. Nous n'avons pas à nous prononcer ici entre ces diverses explications qui présentent d'ailleurs surtout un intérêt technique. Le fait est que la journée du 13 a vu la destruction d'une des principales unités de combat de la flotte russe du Pacifique et la mise hors d'usage d'une autre pour un temps qu'il est impossible d'apprécier. Mais ce n'est pas tout. Un peu avant cette catastrophe, pendant les heures de nuit, le contre-torpilleur *Bestrachny*, entouré par quatre contre-torpilleurs japonais, a été coulé et son équipage a péri sauf quatre hommes.

Des dépêches d'ailleurs encore non confirmées

annoncent en outre que le cuirassé *Poltava* avait été avarié en recevant, au cours d'une manœuvre, un coup d'éperon du cuirassé *Sebastopol*. Si on ajoute que le 25 février un autre contre-torpilleur, le *Vnouchitelni*, a été détruit par des croiseurs japonais dans la baie du Pigeon, et que le 9 mars un navire du même type, le *Steregouchti*, a sombré à la suite d'un combat avec des contre-torpilleurs japonais, on trouve que l'effectif de la flotte de Port-Arthur est singulièrement réduit. Il faut se rappeler en effet que le *Cesarevitch* et le *Retvisan*, endommagés par les torpilleurs japonais dans la nuit du 8 au 9 février, n'ont pas encore repris leur place dans l'escadre, et que l'amiral Makarof semblait d'ailleurs disposer de fort peu d'unités puisqu'on le voyait sortir généralement avec un ou deux croiseurs, presque toujours le *Novik* et le *Bayan*. Il semble donc que l'escadre de Port-Arthur ne se compose plus guère que de deux cuirassés et de trois ou quatre croiseurs. Pour le reste, il s'agit de navires avariés et rien ne nous indique que l'arsenal, dans son état actuel, soit capable de les réparer. Il ne faut pas oublier en effet que les Russes ont commis la faute immense d'envoyer à Port-Arthur une flotte considérable, alors qu'on n'avait créé dans cette place navale aucun bassin de radoub capable de recevoir les grosses unités. Il eût bien mieux valu ne pas disperser l'effort entre Dalny, la ville commerciale, et Port-Arthur et faire de ce dernier point un arsenal réellement capable des services que l'on était obligé de lui demander le jour où une guerre viendrait à éclater. Mais cela est encore une preuve de l'absolue confiance où étaient les Russes qu'il n'y aurait pas de guerre avec le Japon, et qu'ils restaient maîtres de retarder indéfiniment l'organisation complète de leur nouvelle base navale d'Extrême-Orient.

Si même les Japonais avaient mieux joué la première manche lorsque l'amiral Togo lança dans la nuit du 8 au 9 février 18 contre-torpilleurs sur la flotte russe, cette dernière aurait été complètement mise hors de combat du premier coup. Il ne faut pas oublier en effet que, d'après le rapport de l'amiral japonais, si huit torpilleurs se rendirent inutilement dans la baie de Ta-lien-ouan, où ils croyaient trouver quelques-unes des unités de combat russes, dix autres arrivèrent à Port-Arthur pour se mêler, sans être remarqués aux navires russes qui ne s'attendaient absolument à rien, et lancer vingt torpilles, dont deux seulement en définitive ont atteint les bateaux de la flotte ennemie.

* *

Quoi qu'il en soit, la situation navale de la Russie est devenue de plus en plus mauvaise. Persistant dans un aveuglement incroyable à ne pas croire à la possibilité de la guerre, malgré tous les avis qui provenaient du Japon, elle a laissé pendant les semaines qui ont précédé la guerre sa flotte d'Extrême-Orient dans un état

singulier de dispersion. Comme on le sait, le gros de l'escadre était à Port-Arthur, ne prenant d'ailleurs aucune précaution pour se garder, après la rupture des négociations entre Saint-Pétersbourg et Tokyo. Le *Variag* et le *Koriets* étaient à Tchemoulpo, le *Mandjour* à Changhaï, et enfin quatre magnifiques croiseurs, à Vladivostok.

Ces derniers, qui se trouvent encore dans ce port, sont : le *Gromoboi*, de 12.326 tonnes, le *Rossia*, de 12.200, le *Rurik*, de 12.200, et le *Bogatjov*, de 6.500. Le plus lent de ces navires file 19 nœuds 1/2. Cette belle division est restée jusqu'ici à peu près inutile; au début des hostilités elle a coulé un petit navire marchand de 600 tonnes au large de la côte occidentale de Hondo; depuis elle a renouvelé le même exploit en rade de Gensan.

Le rôle de l'amiral Skrydlof, chargé de commander les forces navales russes en Extrême-Orient à la suite de la mort de l'amiral Makarof, est assurément des moins enviables. Le nouveau commandant ne pourra guère que rester sur la défensive, essayer de réparer ses navires et d'entraîner ses équipages par de très petites sorties, et en prenant toutes les précautions contre les mines que les Japonais, maîtres de la mer, peuvent placer aux environs de Port-Arthur. Il lui faut attendre l'éventualité, d'ailleurs encore douteuse, de l'arrivée de l'escadre russe de renfort de la Baltique. Cette dernière se composerait, assure-t-on, d'une quinzaine de cuirassés et croiseurs avec le nombre nécessaire de plus petits bâtiments. Elle partirait vers le 15 juillet, mais, jusqu'à présent, il est bien difficile de croire qu'elle soit prête à partir à cette date. Peu des unités qui la composent sont achevées, et l'une d'elles est encore, assure-t-on, sur sa cale de construction. D'autre part, il lui faudra au moins trois mois pour arriver en Extrême-Orient, ayant à faire face à la difficulté de se ravitailler en charbon le long de la route, les ports neutres lui étant nécessairement en très grande partie fermés. Quant au voyage par l'océan Glacial arctique, il ne semble pas qu'on puisse y songer sérieusement en Russie. De toutes manières, il faut donc envisager la perspective dans laquelle les Japonais seront maîtres de la mer pendant de longs mois, si ce n'est même jusqu'à la fin de la campagne, la supériorité financière de la Russie ne lui permettant pas de constituer à bref délai une force navale capable de réduire à l'impuissance celle du Japon.

On ne peut, en effet, considérer comme une mesure militaire décisive le projet d'ailleurs encore hypothétique, attribué à la Russie, d'armer en guerre un certain nombre de paquebots ultrarapides, achetés à l'étranger, et de les lancer sur les lignes de communication entre le Japon et l'Amérique pour paralyser le commerce japonais. Ce serait sans doute une gêne pour ses adversaires, mais il semble impossible que quelques croiseurs japonais ne viennent à bout, dans un délai assez rapide, de ces navires de guerre improvisés.

*
*
*

Certaines graves conséquences découlent nécessairement de la maîtrise de la mer, gagnée si facilement par les Japonais. Il est clair tout d'abord que Port-Arthur est en danger. La flotte russe ne pouvant plus garder la mer, les Japonais peuvent débarquer sur tel point qui leur conviendra, dans la péninsule du Liao-tong. A moins que les Russes n'aient élevé des fortifications très sérieuses des deux côtés de l'isthme de Kin-tchéou, il est à craindre que les Japonais ne s'installent en ce point très étroit de la péninsule pour isoler Port-Arthur. Il ne faut pas oublier que l'isthme de Kin-tchéou n'a que 2 kilomètres de largeur. L'armée de secours que le général Kouropatkine rassemble dans la vallée du Liao-tong est bien loin, et, d'autre part, il ne faudrait pas un très grand nombre d'hommes pour défendre des lignes japonaises établies dans l'étranglement de Kin-tchéou contre la garnison de Port-Arthur. Pour réduire cette dernière place, il ne serait donc pas nécessaire de recommencer le siège de Sébastopol, mais seulement de s'établir dans l'isthme de Kin-tchéou, et d'attendre que la garnison de la forteresse russe arrive à bout de vivres.

Toute la question est de savoir pour combien de temps elle est pourvue d'approvisionnements de toute espèce.

Il est à remarquer que l'on affirme que le général Dragomyrof, appelé récemment à délibérer avec d'autres grands chefs militaires russes sur la situation en Extrême-Orient, s'est prononcé pour l'abandon de Port-Arthur. Il considérerait qu'en restant dans cette place pour ainsi dire assiégée par la mer qui est aujourd'hui le domaine des Japonais, les Russes s'exposent à un désastre certain. Mais deux raisons rendent bien difficile l'acceptation du conseil donné par le général Dragomyrof qui voudrait sans doute préserver les vingt à trente mille hommes qui sont à Port-Arthur et sauver tout ce qu'on pourrait enlever de l'artillerie de la place. Quel serait l'effet moral produit en Extrême-Orient par l'abandon de Port-Arthur par les Russes? En outre, si l'armée de terre peut se retirer, la flotte ne pourrait sortir qu'en livrant bataille à l'escadre de l'amiral Togo, ou bien essayer de glisser au large unité par unité. Or, tout navire russe en état de combattre aurait aujourd'hui en face de lui plusieurs navires japonais. L'infériorité est écrasante, et si les navires en bon état pourraient encore à la rigueur tenter cette formidable aventure, les Russes devraient, en partant, détruire un certain nombre d'unités de combat qui sont loin d'être anéanties, et qui sont inutilisables seulement en raison de l'insuffisance incroyable de la base navale organisée à Port-Arthur. On peut donc s'attendre à voir la place résister avec une énergie désespérée, et c'est la situation de Port-Arthur qui constitue actuellement le côté le plus alarmant de la position des Russes dans l'Extrême-Asie.

La complète maîtrise de la mer gagnée par les

Japonais a d'autres résultats. Tout d'abord, elle leur permet de porter leurs coups d'une manière inattendue sur un point ou sur l'autre, de choisir des lieux de débarquement où il est impossible aux Russes d'avoir accumulé à l'avance de grands moyens de résistance. En outre, les Japonais ont pu prendre terre dans la péninsule coréenne, de plus en plus au nord à mesure qu'ils avaient moins à redouter les coups de l'escadre adverse. Le premier débarquement avait eu lieu à Fousan et à Tchemoulpo. Un peu après, les Japonais débarquaient à Tche-nam-po, à l'embouchure de la rivière de Pyeng-yang. Maintenant ils mettent à terre leurs troupes à Yong-am-po et à Tchaelsan, sur la rive méridionale du Yalou.

* *

On ne sait rien de précis de la situation des Russes ni des Japonais aux environs de ce fleuve. D'après les nouvelles les plus vraisemblables, trois divisions japonaises seraient massées à proximité de la rive méridionale, pour forcer le passage du Yalou. Quant à l'importance des défenses russes, on n'en sait rien, et un moment même on avait été jusqu'à dire que le général Kouropatkine se contenterait de retarder par une faible défense la marche en avant des Japonais vers la plaine du Liao-ho. D'après ces dernières nouvelles cependant, les Russes se masseraient en forces sérieuses sur la rive septentrionale du fleuve, ils auraient élevé là des fortifications qui exigeraient des Japonais un sérieux effort. Les Russes seraient installés sur toute la longueur de la rivière entre Antoung et Kiou-lieng-tcheng, leurs réserves étant à une cinquantaine de kilomètres en arrière, à Feng-hoang-tcheng, sur la route de Liao-yang.

Leur défense de la rive du Yalou risque malheureusement d'être tournée par un débarquement japonais, s'opérant dans le fond du golfe de Corée, un peu à l'ouest de Ta-toung-keou. Il est vrai qu'heureusement ce littoral, couvert très avant par des bas fonds, ne se prête guère à un débarquement rapide, et en outre, le pays en arrière réserve aux Russes toute une série de positions défensives avant que l'ennemi puisse descendre dans les plaines de la vallée du Liao-ho. Il faudrait aux Japonais traverser, en repoussant les Russes, tout un pays de montagnes assez pauvres, assez peu peuplées. Les centres les plus importants de cette région sont en effet Oui-djou qui est de 8 à 10.000 habitants, Ta-toung-keou qui en a 5.000, Antoung qui en a 20.000 et enfin Feng-hoang-tcheng qui en compte 10.000. Il y a fort peu de ressources de transport, les charrettes étant rares dans le pays. Quant aux bateaux plats permettant de traverser le Yalou, ils sont fort peu abondants. Il faudra les amener du Sud ou les construire sur place; et on s'explique que, dans une des reconnaissances faite en jonque sur le fleuve, les Russes se soient heurtés à un certain nombre de soldats japonais, occupés à construire des bateaux plats à quelque distance de Oui-djou.

Il semble évident que les Japonais vont dessiner, sinon leur attaque principale, du moins une de leurs attaques concentriques, en prenant pour base le Yalou. Mais leur politique offensive dans le nord de la Corée se double d'une politique défensive singulièrement forte dans tout le reste de la péninsule. Nous parlerons plus loin des efforts qu'ils font pour s'emparer du gouvernement coréen et le réformer. Au point de vue strictement militaire, il est intéressant de constater qu'ils sont occupés à construire toute une série de retranchements, une sorte de ligne de Torres-Vedras, à travers l'isthme de 200 kilomètres qui relie la Corée péninsulaire au continent, entre Ouen-san et Andjou. Ils se disposeraient à armer ces retranchements de pièces de gros calibre; il leur serait facile de les faire défendre par des troupes de seconde ligne, afin de réserver un refuge inviolable, que l'état des chemins ne permettrait d'ailleurs pas toujours d'atteindre facilement, à leur armée active, opérant plus au nord.

Pour augmenter les moyens de ravitaillement de cette armée, ils poussent avec la plus grande activité la construction du chemin de fer de Séoul à Oui-djou qui avait été à peine entrepris par les ingénieurs français que le gouvernement coréen avait engagés pour cette œuvre, mais sans leur donner aucun moyen de la réaliser. A l'heure qu'il est, 3.000 soldats du génie japonais travaillent sans relâche à la construction de ce chemin de fer. Ajoutons que celui de Séoul-Fousan n'est pas négligé davantage et que 160 kilomètres environ de cette moitié du grand chemin de fer coréen sont déjà en exploitation.

Si ce double travail se poursuit avec une rapidité suffisante, les Japonais pourraient tenir longtemps en Corée, en admettant même que la Russie redevienne maîtresse de la mer, puisque avec des forces navales inférieures, ils pourraient garder le détroit de Tsou-shima, fortifié au milieu et sur les deux rives, Fousan relié à Masampo devenant actuellement une grande place forte japonaise. En présence de cette place, gardant la rive septentrionale d'un détroit large de 200 kilomètres seulement, et coupé au milieu par des îles japonaises pouvant servir de points d'appui à des sous-marins et des torpilleurs, il sera bien difficile de chasser les Japonais de la Corée dans laquelle ils disposeront d'un chemin de fer assurant leurs communications du sud jusqu'à l'extrême nord du pays.

* *

Comme nous le disions tout à l'heure, nous sommes très mal renseigné sur les mouvements des Russes. Ils ont complètement évacué la Corée, sauf dans la région du Tioumène où des raids de cosaques se produisent assez fréquemment, mais il semble qu'aucune opération importante ne puisse se dérouler dans cette région extrêmement montagneuse et couverte de forêts. Le gros des forces russes se concentre dans la plaine de Moukden et Lio-yang, ce dernier point étant le lieu de résidence du général Kouropatkine. De

ces points, les Russes dont les plans sont impossibles à connaître, et qui d'ailleurs sont sans doute exclusivement occupés en ce moment à recevoir et organiser leurs renforts, peuvent se porter contre les Japonais venant du Yalou, ou d'une plage quelconque de la baie de Corée où ils auraient débarqué, résister à une attaque venant de In-kéou (Niou-tchouang) et aussi du petit port de Tien-tse-tchang, situé à quelque distance à l'ouest de l'embouchure du Liao-ho et d'où un petit chemin de fer, actuellement abandonné mais facile à réparer, rejoint la ligne de Tien tsin, Chan-haï-kouan et Niou-tchouang. Un ennemi débarquant en nombre suffisant à Tien-tse-tchang dominerait donc la route impériale de Moukden, le chemin de fer de Chan-haï-kouan et son embranchement se dirigeant sur Hsinn-min-ting, ville située près du Liao-ho, à environ 65 kilomètres au sud-ouest de Moukden.

Quelle est l'importance de l'armée russe actuellement concentrée en Mandchourie? Il est absolument impossible de se prononcer à cet égard. Une des dernières estimations faites est celle du colonel allemand Gædke qui, écrivant dans le *Berliner Tageblatt*, estimait à cent bataillons les forces actives dont le général Kouropatkine peut disposer à Lao-yang. Il est évident que si une force de cette grosseur, et qui reçoit encore des renforts, est concentrée dans les plaines de la Mandchourie méridionale, il sera fort difficile aux Japonais de l'en chasser et que les Nippons feront peut-être bien de se borner à continuer leurs attaques contre Port-Arthur, à épuiser cette place par un investissement du côté de la terre, et sans doute d'attendre les Russes en Corée, où le général Kouropatkine aurait fort à faire pour les déloger, comme nous venons de le voir.

Mais il ne faut pas oublier que la situation de l'armée russe au bout du Transsibérien reste très difficile, c'est là le fait qui domine toute la situation militaire. Nous ne savons pas quelle quantité de troupes peut transporter ce chemin de fer de 6.500 kilomètres et à une seule voie. Les uns disent qu'il déverse chaque mois à Kharbine 1.000 hommes, d'autres 2.000, d'autres enfin 6.000. Tout cela est fantaisiste; il est impossible de savoir lequel de ces chiffres se rapproche le plus de la vérité, mais d'après les renseignements les plus sérieux et les estimations les plus vraisemblables, il semble que ce doive être le premier. L'effort militaire du Transsibérien doit d'ailleurs être en grande partie consacré à fournir à l'armée déjà concentrée en Mandchourie, tous les approvisionnements dont elle a besoin. Si vraiment les Russes ont 300.000 hommes en Extrême-Orient, avec 100.000 chevaux, il leur faut, d'après les calculs des militaires, environ 1.600 tonnes de vivres par jour. Ce serait la puissance de transport de six à huit trains, et il ne faut pas oublier que les calculateurs optimistes considéraient récemment comme un succès la possibilité de faire circuler sur le Transsibérien de onze à treize trains chaque jour dans chaque sens, à partir du mois de juin. Il est vrai qu'un élément impossible à apprécier

vient corriger jusqu'à un certain point cette situation difficile. La Mandchourie, l'Oussouri et la province de l'Amour sont capables de fournir aux Russes une quantité considérable de vivres. Leur production pourra venir jusqu'à Kharbine, et même au-dessus, en employant la voie de la navigation fluviale sur l'Oussouri, l'Amour et le Soungari. D'après la *France militaire*, au mois de septembre, la Russie pourrait disposer de 60.000 tonnes de blé produit en Extrême-Orient, de 700.000 têtes de bétail et d'une grande quantité de porcs. En outre il y aurait à Moukden, à Port-Arthur et sur d'autres points des approvisionnements pour six mois.

* *

Jusqu'à présent un élément sur lequel les ennemis des Russes comptaient beaucoup et dont les journaux anglais parlaient fréquemment au début de la campagne ne se révèle pas très important. Il s'agit des tentatives faites pour couper le chemin de fer qui traverse l'Asie sur une si immense longueur. Les Khoukouses ne sont guère entrés en scène, et il n'est pas impossible que le gouvernement russe les emploie, ces brigands étant fort accessibles à une bonne paie, comme l'a prouvé leur attitude pendant la guerre sino-japonaise au cours de laquelle ils offrirent leurs services à l'état-major japonais pour la somme de 100.000 francs. Mais, néanmoins, on peut s'attendre à quelque interruption de la ligne, les Japonais disposant partout de nationaux ayant étudié les différentes langues asiatiques, se confondant, en adoptant la coiffure et les costumes locaux, avec une population dont le type est assez voisin du leur. Ces émissaires japonais sont d'autant plus redoutables qu'ils font aisément le sacrifice de leur vie et que ce n'est pas le danger, mais bien les obstacles matériels qui peuvent seuls les empêcher de mettre leurs projets à exécution.

* *

Il est probable que d'ici peu on saura à quoi s'en tenir sur les projets des Japonais. Rien n'indique d'ailleurs qu'ils aient celui de faire en Extrême-Orient ce qu'on peut appeler la guerre absolue, c'est-à-dire de chercher à atteindre l'armée ennemie et de la détruire. Ils iraient sans doute au-devant d'un épouvantable désastre s'ils s'avançaient à l'intérieur du continent, s'ils prétendaient marcher par exemple vers Kharbine, comme leurs journaux s'en vantaient au début. Mais, sans rien tenter de ce genre, et en couvrant seulement leur installation en Corée et les opérations qui peuvent commencer demain sur les derrières de Port-Arthur, ils sont en situation de créer un état de choses extrêmement difficile pour l'état-major russe. On ne voit pas bien en définitive comment les Russes viendraient à bout de leurs adversaires s'ils n'arrivent pas à utiliser leur supériorité financière pour leur opposer une force navale suffisante pour réduire à l'impuis-

sance la flotte japonaise. Port-Arthur et la Corée, qui sont en réalité les objets du conflit aussi longtemps du moins que ce dernier reste confiné à la Russie et au Japon, ne semblent pouvoir être arrachés à l'étreinte japonaise que par une flotte russe supérieure. L'infériorité qui pèse sur la Russie et sur le terrain maritime depuis le début de la campagne russe reste grosse de conséquences, on ne saurait trop le répéter, quelle que puisse être l'importance de l'armée concentrée sous les ordres du général Kouropatkine en Mandchourie.

* *

Le Japon poursuit en ce moment en Corée un travail de réorganisation sur lequel nous n'avons guère de détails. Le marquis Ito a accompli auprès de l'empereur de Corée une mission pour l'amener aux vues du gouvernement de Tokyo. On assure qu'il a cherché à faire comprendre au gouvernement coréen par quels moyens les Japonais s'étaient affranchis de l'orientalisme de manière à s'assurer une situation permettant de sauvegarder l'indépendance du Japon. Le gouvernement japonais aurait présenté à l'empereur de Corée — et on sait qu'il est en état de lui imposer ses vues — tout un projet de réforme, la création d'un ministère responsable, l'abstention du souverain dans toutes ces petites interventions dont il avait l'habitude. Pour bien montrer aux Coréens que le Japon veut le bien de leur pays, une somme de 5 millions de yen aurait été prêtée par le gouvernement de Tokyo à celui de Séoul, pour commencer la mise à exécution des réformes nécessaires. Il est bien difficile de savoir jusqu'à quel point ce programme pourra être exécuté sans une intervention résolue et même tyrannique des Japonais. On n'a pas oublié à quel point ces derniers se rendirent odieux par la manière dont ils prétendirent révolutionner la société coréenne, en 1895-1896, à l'époque où ils rognèrent les manches, coupèrent les pipes et supprimèrent les chignons des Coréens. Néanmoins, il faut signaler les efforts faits par les Japonais pour exercer un véritable protectorat sur la Corée et aussi tirer sur ce pays un supplément de forces à opposer à un retour offensif des Russes. Les Japonais travaillent en effet à réformer l'armée coréenne. Ils veulent la réduire provisoirement à 5.000 hommes, mais en faisant un petit corps réellement capable de prendre part à une campagne.

* *

Comme nous le disons plus haut, 3.000 soldats du génie japonais sont activement occupés à construire le chemin de fer de Séoul à Oui-djou. Pour mener les choses plus rapidement, on aurait fait venir du Japon tous les rails considérés comme hors de service pour les utiliser, en attendant mieux, sur le chemin de fer stratégique de la Corée du nord. D'après le *New-York Herald*, le gouvernement français aurait adressé au Ministère des Affaires étrangères de Corée une demande

d'indemnité de 900.000 yen pour payer le matériel des chemins de fer commandé en France pour la ligne de Séoul à Oui-djou et qui semble ne pas devoir être utilisé par les Japonais. Nous ignorons jusqu'à quel point l'information du journal américain est véridique, mais il est un fait certain, c'est que nous avons quelques intérêts en Corée. En dehors de ce chemin de fer qui a été concédé à une Compagnie française, et dont la concession n'a été reconnue caduque qu'à la condition que la ligne de Séoul à Oui-djou serait construite par des ingénieurs français avec du matériel français, un certain nombre de nos compatriotes ont des situations à Séoul. On peut même dire que la majorité des étrangers employés par le gouvernement coréen avant la guerre était composée de Français. On compte de nos compatriotes dans les services des douanes coréennes, dans les mines, un Français même a complètement et fort bien organisé le service des postes de l'empire de Corée. Nous ne pouvons évidemment avoir la prétention d'imposer indéfiniment l'emploi de fonctionnaires français par le gouvernement de Séoul, mais il va sans dire que les titulaires actuels des postes ne sauraient être renvoyés sans forme de procès et sans indemnité, et que, si nous ne pouvons exiger le choix de leurs successeurs parmi nos nationaux, notre diplomatie doit du moins empêcher que nos compatriotes ayant actuellement des intérêts en Corée soient lésés par suite de l'établissement de l'hégémonie japonaise sur ce pays.

* *

Parmi les neutres, c'est la Chine dont l'attitude provoque naturellement le plus d'intérêt. Jusqu'à présent, rien ne permet d'affirmer qu'elle soit disposée à sortir de sa neutralité. Répondant à une demande du ministre américain à Pékin, M. Conger, le gouvernement du Fils du Ciel a déclaré tout récemment qu'il n'avait aucune intention de se mêler au conflit, et le vice-roi du Petchili, Yuan-Chi-Kai a fait une déclaration analogue. Cependant, on a vu, non sans inquiétude, le nombre des troupes chinoises se multiplier en Mandchourie. L'armée du général Ma, qui est concentrée en grande partie au delà de la Grande Muraille et qui pousse ses avant-postes à une faible distance à l'ouest du Liao-ho, c'est-à-dire fort près des avant-postes russes, a été considérablement augmentée. En outre, un certain nombre d'officiers japonais sont employés dans cette armée qui relève de Yuan-Chi-Kai, lequel a pris l'habitude de se servir beaucoup d'instructeurs venant du Japon.

On assure que le gouvernement russe a protesté à plusieurs reprises contre cette situation, et on peut se demander si à un moment donné un conflit ne peut pas survenir, le Japon trouvant bon d'entraîner les Chinois dans la lutte, ou bien le général Kouropatkine estimant prudent de prendre une mesure préventive et de désorganiser l'armée chinoise qui se concentre un peu plus près qu'il ne conviendrait de l'armée moscovite.

Il est facile de comprendre l'intérêt que les Japonais auraient à faire intervenir la Chine. Ils ne peuvent raisonnablement espérer chasser les Russes de Mandchourie que s'ils ont l'appui de cette dernière puissance et s'ils parviennent à lui faire organiser une force militaire respectable. L'armée japonaise, en effet, ne saurait, nous l'avons dit, s'engager loin à l'intérieur du continent, il lui faudrait une autre masse d'hommes et d'autres ressources pour mener à bien une pareille entreprise. Quant au désir des Chinois d'aider les Japonais, il est impossible d'être fixé, mais il est évident que si l'on fait briller aux yeux de la cour de Pékin l'espoir de reprendre intégralement possession de la Mandchourie, la tentation du gouvernement du Fils du Ciel peut être singulièrement forte. La grande raison sans doute pour laquelle les Japonais hésitent à faire tout leur possible pour provoquer une intervention chinoise, c'est la peur de déplaire à l'Angleterre et aux Etats-Unis, qu'ils considèrent comme leurs alliés moraux dans la guerre actuelle. Il est évident que ni à Londres ni à Washington on ne pourrait considérer sans inquiétude une entrée en campagne de la Chine dont l'intervention ouvrirait toute la question chinoise, et risquerait d'aboutir immédiatement à de nouveaux troubles fort dangereux pour la vie et les intérêts des Occidentaux dans tout le Nord du Céleste Empire.

°°

La possibilité d'une entrée en ligne de la Chine et d'une alliance durable entre ce pays et le Japon paraît d'ailleurs commencer à faire réfléchir les Anglais. Cette préoccupation a sans doute contribué autant que les défaites russes à changer singulièrement le ton de la presse anglaise à l'égard de la Russie. Au début de la guerre, le ton d'une grande partie des journaux d'outre-Manche à l'égard de cette puissance était, on ne l'a pas oublié, singulièrement injurieux. La partialité en faveur du Japon allait jusqu'à être irritante pour des lecteurs de bonne foi, mais aujourd'hui tout cela est changé. Il est clair que les débuts de la guerre ont provoqué bien des réflexions, dont le résultat a d'ailleurs été multiplié par la consécration du rapprochement anglo-français et les ménagements que nos voisins jugent bon d'avoir dans leur attitude envers les alliés de la France.

On ne voit plus les Anglais parler avec la même admiration du rôle civilisateur du Japon en Extrême-Orient. Il n'est pas certain qu'à l'heure actuelle, des Japonais parlant comme le faisait récemment à New York un de leurs compatriotes du monde universitaire, qui disait que son pays luttait, non pour conquérir des territoires, mais pour introduire la civilisation anglo-américaine dans l'Extrême-Orient, soient accueillis avec le même enthousiasme que par le passé. Il est certain que la neutralité de l'Angleterre et des Etats-Unis envers la Russie est de moins en moins malveillante. Pour éviter toute

difficulté, le gouvernement de Washington a renoncé à envoyer les consuls qu'il avait nommés dans les trois nouveaux postes à traités de Moukden, Ta-toung-keou et Antoung. En outre, les réclamations relatives à l'attitude des autorités russes à In-kéou se sont fort atténuées. Les canonnières anglaises et américaines qui avaient hiverné dans ce port ont été retirées et avis a été donné aux nationaux des deux pays de partir s'ils ne voulaient pas se trouver pris sur le terrain des hostilités.

Il y a, nous le répétons, un changement de ton très sensible. En outre, ce qui est plus remarquable, on commence à voir des journaux anglais parler ouvertement du danger d'une combinaison sino-japonaise. Le *Times* du 28 mars, par exemple, conseillait aux Japonais de renoncer à chasser les Russes de Mandchourie, non seulement parce que cette entreprise les entraînerait trop loin à l'intérieur du continent, mais encore parce qu'elle ne serait possible que si le Japon réalisait une combinaison durable avec la Chine, et que la perspective d'une alliance de cette nature lui aliénerait les sympathies de tout l'Occident. « Il n'y a pas, disait le *Times*, un seul homme pensant en Europe qui ne considère avec appréhension l'organisation de ces innombrables millions d'Orientaux et la direction de leurs énergies vers les arts de la guerre... Si le Japon encourageait la Chine à se joindre à lui dans le conflit actuel et levait l'étendard de « l'Asie aux Asiatiques », devise qui est simplement une injonction aux Européens de renoncer à toute possession à l'est de Suez, il perdrait infailliblement la bonne opinion du monde qui peut parfois être dirigée par des sentiments, mais qui, à la longue, obéit au réalisme des intérêts matériels et à l'instinct de la conservation... Allié à la Chine, le Japon fait dépendre son avenir de la bonne conduite d'une race orgueilleuse, prétentieuse et indisciplinée dont la capacité à faire le mal est limitée seulement par son impuissance militaire, son manque d'esprit public... L'histoire pourra dire que l'initiative des Etats-Unis pour maintenir la neutralité de la Chine a été un des actes les plus remarquables des premières années du siècle, et espérons que l'on ajoutera qu'elle a sauvé le monde du plus grand danger des temps modernes. La réflexion amènera certainement tous les hommes de bon sens à penser non seulement que M. Hay avait raison, mais encore que, dans l'intérêt de la paix du monde, la neutralité doit être imposée à la Chine, même s'il faut à un moment donné recourir pour cela à l'*ultima ratio*... Dans l'intérêt de toutes les nations du monde, une intervention de la Chine dans la guerre doit être évitée. »

Ces paroles sont caractéristiques. Il est heureux de les voir enfin écrites par un journal anglais. Elles prouvent que l'on commence à se rendre compte en Angleterre des intérêts communs à tous les Occidentaux qui sont impliqués dans le conflit actuel. On pouvait estimer peu désirable pour les Occidentaux de voir les Russes dominer complètement le gouvernement de Pékin, mais la

victoire de leurs adversaires et la direction de l'évolution de la Chine par les Japonais dans des voies guerrières vers lesquelles elle n'est pas portée d'instinct, semblent infiniment moins désirables encore.

Lettres de Corée

Notre correspondant de Séoul nous adresse les lettres suivantes qui, dans leur succession, constituent un véritable journal, qui nous paraissent très intéressantes, car elles indiquent l'état d'esprit de la colonie étrangère, résument avec une couleur locale les principaux faits et témoignent des opinions qui courent depuis le débarquement des Japonais en Corée.

Séoul, le 11 février.

La guerre vient de nous surprendre, ainsi que tous les Européens de Corée, y compris les Russes qui n'y ont cru qu'en présence du véritable guet-apens dont leurs navires *Variag* et *Koriets* viennent d'être victimes en rade de Tchemoulpo. Il faut dire que, depuis quelques jours, les Japonais ne laissaient arriver ici aucune dépêche télégraphique de nature à gêner leurs plans. Je crois, en présence des événements qui vont se succéder, devoir vous écrire au jour le jour, selon les occasions de courriers qui vont se faire rares. Pour ne pas perdre de temps, je donnerai au besoin à ces lettres la forme d'éphémérides rédigées au courant de la plume. Je commence en remontant à avant-hier, date où les événements actuels ont pu commencer à être généralement prévus.

7 février. — Depuis un mois, nous vivons dans une étrange incertitude de ce qui se passe. Réduits aux seules nouvelles transmises à Séoul par le câble japonais, nous passons par toutes les alternatives du doute et de l'espoir. On mobilise à force au Japon, c'est indéniable. Mais, d'autre part, le ministre de Russie et son entourage affectent un calme absolu et expriment à qui veut l'entendre une confiance inébranlable dans l'issue favorable des négociations engagées entre Tokyo et Pétersbourg.

La légation des Etats-Unis a cependant donné un premier signal d'alarme en faisant venir, il y a quelques semaines, une centaine de soldats d'infanterie de marine pour garder la légation et les installations de la Compagnie électrique qui assure à Séoul le service des tramways et de l'éclairage. Cet exemple est suivi peu après par les ministres d'Angleterre, d'Italie et de Russie, et enfin par la légation de France qui télégraphie à l'amiral Bayle pour demander une garde en cas d'éventualités. Le croiseur *Pascal* est immédiatement dépêché de la baie d'Along, où il se préparait à hiverner, à Tchemoulpo où il arrive le 15 janvier.

Trente-huit matelots, commandés par deux officiers, le lieutenant de vaisseau Cortez et l'aspirant de Saint-Quentin, montent à Séoul et prennent garnison dans l'enceinte de la légation de France.

Ce déploiement inusité de précautions fait d'abord sourire un peu. Toujours des nouvelles contradictoires et le calme le plus absolu. On est tout à la joie de se sentir en pleine sécurité.

Voici cependant que les paquebots-poste japonais cessent peu à peu leur service sur les côtes coréennes. Seul le paquebot russe *Soungari*, de la ligne Dalny-Tchemoulpo-Changhaï, continue à nous relier au monde extérieur. Il nous a apporté, le 4 février, le courrier d'Europe du 30 décembre au 11 janvier arrivé par le *Transsibérien* et il est reparti le même jour pour Changhaï. Nous l'attendons impatiemment ce soir ou demain matin. En effet, on parle de débarquement de troupes japonaises à Fousan et à Masampo. Le télégraphe est coupé entre Séoul et ces deux ports. Peut-être les journaux de Changhaï nous renseigneront-ils. La canonnière russe *Koriets* (Coréen), en station à Tchemoulpo, va partir demain pour Port-Arthur, portant des plis diplomatiques urgents envoyés par le ministre de Russie, M. Pavlof, à qui les Japonais ont refusé depuis deux jours l'emploi du télégraphe. Le vicomte de Fontenay, ministre intérimaire de France à Séoul, en l'absence de M. Collin de Plancy, en congé en France, confie également sa valise au même bâtiment.

8 février. — Un de nos amis reçoit d'une personnalité française bien connue au Japon une lettre l'avisant qu'une division d'infanterie (12^{me}) vient d'être embarquée et de partir dans la direction de la Corée et qu'une partie de l'escadre japonaise a pris le large pour une destination inconnue. Vu ce matin même le ministre de Russie qui croit moins que jamais à la guerre. Le courrier du *Soungari* est insignifiant. Toujours les télégrammes contradictoires : assurances pacifiques des gouvernements européens; mouvements de troupes au Japon, etc. Nous passons la soirée à la légation de France. Le ministre est un peu inquiet. Son collègue russe vient de le prévenir que le *Koriets*, qui était parti à quatre heures, est rentré vers six heures et demie à Tchemoulpo, ayant rencontré au large une division de l'escadre japonaise. Pas d'autres détails.

9 février. — Ils arrivent bientôt, les détails, et ils ne sont pas rassurants. Hier soir, à la nuit, sont entrés dans le port 8 transports japonais, transportant une brigade de la 12^e division et escortés par 6 croiseurs, dont le bateau amiral, et 8 torpilleurs. Deux régiments ont débarqué cette nuit; l'un d'eux monte à Séoul ce matin. Très grave information : le *Koriets*, hier soir, est rentré parce qu'au large il a été entouré par le croiseur amiral et 3 torpilleurs japonais qui lui ont lancé 3 torpilles, heureusement sans l'atteindre. Il a immédiatement viré de bord et est rentré se mettre à l'abri dans les eaux théoriquement neutres

du port de Tchemoulpo, où stationnent également depuis quelques semaines le *Variag*, grand croiseur protégé russe à 4 cheminées; le croiseur *Pascal* (français), le croiseur *Elba* (italien), le croiseur *Talbot* (anglais), l'avisos *Vicksburg* (américain).

A 11 heures, nous assistons à l'entrée d'un bataillon du 26^e régiment d'infanterie japonaise à Séoul. Grand enthousiasme dans la population nipponne de notre ville. Ce ne sont que drapeaux déployés et guirlandes de verdure. Les enfants des écoles communales japonaises viennent au devant des soldats en chantant des chœurs de triomphe! Ces petits soldats du Mikado donnent à première vue une impression ineffaçable de solide discipline. L'équipement est merveilleusement approprié à une campagne dans notre pays encore couvert de neige. Pas de galons ou de broderies voyantes. L'officier ne se distingue de l'homme de troupe que par l'absence de fusil : même capote, même tenue, presque même sac au dos. En un clin d'œil le bataillon se disperse par pelotons guidés chacun par un groupe de gendarmerie militaire dont l'uniforme ressemble étonnamment à celui de nos vulgaires tringlons. Chaque peloton est réparti en trois ou quatre maisons, chez l'habitant (japonais) et dans les anciennes casernes japonaises du quartier nippon de Séoul. Au seuil des maisons, les petites mousmés, aux longs yeux bridés en amande, offrent en souriant à leurs hôtes la coupe de « sake » (vin japonais) de bienvenue.

Quelques Français, qui n'ont pas craint de se mêler à la foule tumultueuse qui acclame les soldats, me donnent une mauvaise nouvelle : un ultimatum aurait été envoyé ce matin aux deux bateaux de guerre russes en station dans le port de Tchemoulpo, d'avoir à sortir du port à midi précis, faute de quoi ils seront attaqués et coulés dans le port même.

A midi, une violente canonnade s'entend de Séoul dans la direction de Tchemoulpo. Il se passe quelque chose et l'action doit être singulièrement violente pour que l'on puisse entendre les détonations à la distance où nous sommes (40 kilomètres).

Le téléphone, coupé à ce moment, est vite rétabli et nous avons des détails. Un combat naval est engagé dans les îles formant goulot à 10 milles environ à l'ouest-sud-ouest de Tchemoulpo, entre le *Korietz* et le *Variag* et 8 bâtiments de la flotte japonaise. Il dure 50 minutes environ, pendant lesquelles on peut dénombrer près de 1.500 coups de canon de grosses pièces dont la voix imposante est appuyée par le crépitement ininterrompu, mais encore distinct, des petits canons-révolvers.

A 1 h. 1/4, le *Variag*, suivant le *Korietz*, rentre dans le port de Tchemoulpo. Le *Korietz* paraît indemne et marche à son allure ordinaire, peu rapide. Le *Variag* penche d'une façon prononcée. Un de ses mâts est abattu, une cheminée est défoncée. Les deux navires viennent reprendre leur mouillage du matin. L'escadre japonaise, qui

les a suivis jusqu'à la limite de la rade, vire de bord et disparaît au large.

A 2 h. 1/4, conseil de guerre des commandants de tous les bâtiments étrangers sur rade, y compris les commandants des navires russes. Le commandant du *Talbot* préside. Le commandant du *Variag* expose que, au mépris des lois de la guerre maritime qui laissent aux navires belligérants en station dans un port étranger, au moment de la déclaration de guerre, 24 heures pleines pour s'éloigner, son bâtiment et le *Korietz* ont été attaqués par les navires japonais immédiatement après leur sortie de la rade; qu'il a viré de bord trois fois faisant feu de toutes ses pièces; qu'un projectile très puissant, reçu au-dessous de sa ligne de flottaison, a ouvert une voie d'eau importante qui a modifié l'axe du navire et annihilé l'effet du tir des grosses pièces; que son gouvernail a été brisé au début de l'action; que le nombre des morts est de 40 dont l'officier et qu'il a 63 blessés dont plusieurs grièvement. Comme il suivait le *Korietz* réglant son allure sur celle beaucoup plus lente de la petite canonnière, le feu de toute la force ennemie s'est concentré sur lui. Le *Korietz*, à part une avarie insignifiante, est indemne et n'a pas perdu un seul combattant. Le commandant ajoute que, en rentrant au mouillage, le croiseur amiral ennemi lui a signalé qu'il avait jusqu'à 4 heures de l'après-midi pour sortir de nouveau; mais qu'en présence du guet-apens organisé et vu l'état d'infériorité de son bateau, il avait pris la décision de le détruire et de détruire également le *Korietz* dont la faiblesse n'avait aucune chance de résister à la force qu'il trouverait en face de lui. De leur côté, les commandants des navires neutres envoient immédiatement à bord du *Variag* leurs chirurgiens et leurs infirmiers et décident de donner asile aux équipages russes qui vont évacuer leurs navires.

A 3 h. 30, les canots et baleinières des équipages du *Variag* et du *Korietz* se détachent de leurs bords et se dirigent, les uns sur le *Talbot* qui reçoit 260 hommes, d'autres sur l'*Elba* à qui ses dimensions réduites ne permettent que de prendre 125 hommes, le reste, soit 240 hommes dont tous les blessés grièvement, sur le *Pascal*. Le commandant du *Variag*, légèrement blessé lui-même à la tête, vient se mettre sous la protection de notre drapeau!

Quelques marins sous la conduite d'un officier sont demeurés à bord des navires russes pour en assurer la destruction. Leurs canots s'éloignent quelques secondes avant 4 heures, et à 4 heures précises une explosion formidable retentit : c'est le *Korietz* qui s'engloutit dans les flots! Au même instant le *Variag*, dont la plaie a été volontairement élargie, se couche lentement, d'abord sur le flanc comme un grand fauve blessé, puis au milieu d'un remous terrible produit par le déplacement de cette énorme masse, il disparaît à son tour dans l'abîme.

Dans la nuit, les Russes ont également incendié le paquebot *Soungari*, qui arrivait ici chargé

d'approvisionnements qui vont faire grandement défaut à la colonie européenne.

A cet instant, un chant grave et religieux s'élève des trois croiseurs neutres. Ce sont les matelots russes réfugiés à bord et prisonniers de guerre qui entonnent l'hymne russe. Le cuirassé *Talbot* fait répéter cet hymne par sa musique. La scène est imposante et d'une grandeur inoubliable.

A Séoul, à 3 heures de l'après-midi, l'empereur de Corée, malgré sa résistance et un premier refus, était contraint d'accorder audience au ministre du Japon et au général de division commandant la place de Séoul. On ignore le sujet de l'entretien.

10 février. — Service religieux le matin à la chapelle de la légation russe, pour le repos de l'âme des marins morts dans le combat de la veille. A l'issue de ce service, le ministre de Russie, S. Exc. M. Pavlof, prononce une vibrante allocution aux matelots composant la garde de la légation. Il les adjure de faire leur devoir jusqu'au bout, comme leurs frères d'armes. Des hourras enthousiastes lui répondent.

Des patrouilles de gendarmes japonais parcourent les rues de Séoul. Tout est calme. La population coréenne semble inconsciente de la gravité de la situation.

On prétend que le ministre de Russie aurait reçu de l'autorité japonaise ordre d'évacuer la légation russe et de quitter Séoul avec son personnel dans les quarante-huit heures.

11 février. — Le ministre de Russie fait ce matin remise au vicomte de Fontenay, chargé d'affaires de France, des locaux et du matériel de la légation russe en Corée. Notre légation sera chargée des intérêts russes pendant la durée de la guerre. Le ministre de Russie, sa femme Mme Pavlof, et tout le personnel attaché à la légation, y compris les femmes et les enfants, doivent prendre demain passage à bord du *Pascal* pour se rendre à Tchefou. Je vais moi-même confier cette correspondance à notre navire de guerre, tous les courriers réguliers étant interrompus.

On parle d'un corps d'armée de 100.000 hommes de troupes japonaises en train de débarquer à Fousan.

Séoul, le 13 février.

12 février. — Nous avons assisté ce matin à une scène d'une émouvante tristesse : le départ du ministre de Russie, du personnel de la légation, de la garde militaire et de toute la colonie russe de Séoul — soit un total de 97 personnes. Il avait été convenu les jours précédents entre le ministre de France, M. le vicomte de Fontenay, et le représentant du Japon, M. Hayashi, que toutes les mesures de sécurité seraient prises, pour assurer l'exode de la petite colonie qui, ainsi que je l'ai dit hier, va en entier se réfugier à bord du *Pascal*, le croiseur français actuellement en station à Tchémoulpo.

Rendons de suite hommage à la courtoise correction avec laquelle se sont comportées en cette circonstance les autorités japonaises de notre ville.

Le départ du train spécial qui devait emmener la colonie russe était fixé à 8 h. 20 ce matin. Dès le petit matin, sous la neige qui tombe épaisse et drue, un contingent de gendarmes japonais à cheval vient assurer, de 10 en 10 mètres, la sécurité du court trajet qui sépare la légation russe de la gare de l'Ouest. Une file ininterrompue de charrettes à bras transporte les bagages nombreux et disparates : on sent le déménagement hâtif, effectué en 24 heures, des quelques objets chers ou indispensables.

A 8 heures du matin, sous le ciel bas et sombre, et par une véritable tempête de neige, la garde de la légation russe, composée d'un peloton de cosaques et de soixante-dix matelots commandés par un capitaine de vaisseau, se range en parade sur l'esplanade où s'élève l'édifice de la légation de S. M. le Tsar, et fait face à l'entrée principale. Le ministre, M. Pavlof, entouré de ses secrétaires, MM. de Kehrberg et Heftler, paraît sur le perron et se découvre. A cet instant, au sommet de la tour carrée qui surmonte le bâtiment, le pavillon russe, dont les plis se déploient largement au souffle de la tempête, est hissé à bloc à l'extrémité du mât de pavillon. Un bref commandement retentit; les troupes présentent les armes. Un grand silence pèse sur cette scène grandiose! puis le pavillon, qui semble lutter contre la violence qui lui est faite, descend lentement et majestueusement. Le détachement fait alors demi-tour et le long cortège des chaises à porteur, des jinrichaz contenant les émigrants franchit le seuil du territoire russe en Corée. Un peloton de gendarmes japonais à cheval le précède, d'autres gendarmes et des policemen escortent les flancs, la garde russe ferme la marche, sabre au point ou fusil sur l'épaule.

Sur la place, devant la gare, une compagnie d'infanterie japonaise est rangée sur deux files, en grande tenue de service. A l'arrivée du cortège, elle rectifie la position et se tient fixe, superbement alignée, l'arme au pied. Tandis que les émigrants entrent dans la gare, le détachement russe, qui, au commandement, a pris le pas de parade, défile, impassible et fier, devant la troupe rivale, puis opère une conversion sur le quai de la gare et dans un ordre parfait et un silence poignant, en une minute à peine, prend place dans les longs wagons de 3^e classe attelés en queue de train.

Le moment des adieux est arrivé. Une foule nombreuse, exclusivement composée de la colonie étrangère, est venue serrer une dernière fois la main des amis qui s'en vont. On remarque beaucoup la présence du ministre du Japon, de son premier secrétaire, du général japonais commandant la place de Séoul avec lequel M. Pavlof s'entretient à l'écart pendant quelques minutes. Bien des yeux sont rouges d'émotion contenue. Le corps diplomatique est au grand complet. Par

contre, absence totale de tout fonctionnaire coréen : il faut ménager l'avenir ! Un coup de cloche, une dernière et vigoureuse poignée de main, les femmes s'embrassent en pleurant et toutes les têtes se découvrent devant le train qui s'ébranle lentement d'abord, puis plus vite et disparaît bientôt dans le brouillard et la neige.

13 février. — Depuis ce matin, le pavillon tricolore de France flotte sur la légation russe abandonnée par ses nationaux. Notre légation vient d'envoyer une notification officielle au département coréen des Affaires étrangères l'avisant que, après entente entre les diverses puissances intéressées, elle est chargée de représenter les intérêts russes en Corée pendant la durée de la guerre. La vue de notre drapeau sur l'édifice russe qui, construit au sommet d'une colline, domine la ville entière, fait beaucoup jaser les Coréens ; ils racontent que la France vient au secours des Russes ; que des troupes françaises sont parties du Tonkin pour venir occuper la Corée ; bref, de gros contes à dormir debout, mais qui, habilement exploités par les Japonais, peuvent arriver à nous rendre la situation de moins en moins tenable.

Les Coréens acceptent en effet avec une résignation joyeuse, qui ressemble fort à une soumission complète, le commencement d'occupation japonaise. L'un d'eux, un homme de classe moyenne, fort intelligent et d'esprit relativement cultivé, m'en donnait hier la raison : « Les Japonais, me disait-il, nous ont fait la guerre dans l'antiquité. Ils nous ont battus, nous les avons battus. Nous sommes quittes. Ces choses sont vieilles et elles se passaient entre peuples ayant la même origine, la même religion, la même façon de penser, les mêmes mœurs. Certes, nous voudrions rester Coréens et rien que Coréens ; même sous la vassalité chinoise, nous l'étions déjà, et si nous avons jadis lutté contre les Japonais, c'est qu'en nous attaquant, les Japonais attaquaient un enfant de la Chine, notre Mère. La guerre de 1894-1895 nous a émancipés d'une tutelle un peu trop étroite de la part de cette mère, qu'au fond nous chérissons toujours. De là une première raison d'aimer aussi nos émancipateurs. Maintenant, le Japon veut se mettre à la tête de la civilisation dans tous les pays de race jaune ; la Chine l'a compris, puisque depuis les événements de 1900, uniquement tournés croyez-le bien contre les blancs, elle accorde une faveur marquée à tout ce qui vient du Japon. Ne lisez-vous pas dans les journaux que les postes de conseillers, d'instructeurs militaires, de professeurs sont distribués à profusion aux Japonais, par le gouvernement de Pékin ? — Vous me dites : Votre pays deviendra Japonais ! — Je viens de vous dire : nous désirons rester Coréens. Mais s'il faut tomber sous une domination étrangère (et notre sort à nous, pauvre petit peuple convoité par deux grands, n'est pas douteux !), ne vaut-il pas mieux souhaiter avoir pour maître quelqu'un de notre race, qui nous com-

prend, qui vit de notre vie, qui saura, sans employer les façons hardies et brusques des blancs, nous amener à leur culture scientifique, plutôt que de servir un peuple étranger qui ne s'explique aucune de nos traditions ni de nos coutumes et sera toujours tenté de nous imposer les mœurs pour nous inexplicables de vos nations blanches. Notre race pourra se fusionner avec la race japonaise. Elle ne pourra que languir, s'étioler et périr si les blancs deviennent nos maîtres ! — Nous ne haïssons pas les blancs, tant qu'ils sont chez nous comme instructeurs de civilisation et facteurs de progrès. Mais comment les aimerions-nous s'ils prétendent se rendre maîtres du sol de notre patrie, l'une de plus vieilles du monde. »

Nous avons pensé intéressant d'exposer la mentalité du bonhomme. D'ailleurs, le gouvernement coréen n'est plus, on a sujet de le croire, et pour autant que les Japonais occuperont le pays, qu'un fantôme d'autorité. On ne fait rien. Les ministres titulaires des divers départements publics se montrent à peine à leurs bureaux. Il n'y a plus de conseil d'Etat. Le conseiller japonais, M. Kato, autrefois ministre du Japon à Séoul, et qui, arrivé il y a deux ans, comme conseiller du ministre coréen du Commerce, était resté pendant ce temps dans une réserve absolue et un effacement complet, vient d'être appelé au Palais, en compagnie d'un autre conseiller venu de Tokyo. Ils deviennent, le premier, conseiller intime en remplacement de l'Américain, M. Sands, qui, tombé en disgrâce depuis un an environ, attend une occasion de départ ; le second, conseiller financier. C'est le commencement d'unemain-mise, étudiée probablement depuis fort longtemps, sur le gouvernement coréen par le Japon. J'apprends que le commandant du *Pascal*, capitaine de frégate Sénès, s'est vu obligé de faire débarquer à l'hôpital japonais de Tchémoulpo les matelots russes blessés qu'il avait à bord. Six d'entre eux sont morts ces jours derniers de leurs blessures, la plupart horribles. Cela impressionnait péniblement non seulement leurs frères d'armes réfugiés à bord, mais encore nos marins et la population russe qui a pris asile hier dans les flancs du bâtiment, qui porte environ 800 personnes.

Séoul, le 26 février.

14 février. — Le Bureau central des télégraphes et des téléphones coréens est occupé par l'autorité japonaise qui, après une nuit de pourparlers avec le ministère des Affaires étrangères et le directeur général des Communications, installe dans le service deux officiers et plusieurs soldats télégraphistes du génie, assistés d'interprètes japonais parlant le coréen. « L'empereur de Corée, dit l'ordre de service affiché dans le bureau, a donné son assentiment à ce que les lignes télégraphiques du pays soient surveillées par les Japonais. Les fonctionnaires coréens de tout rang doivent donc respecter l'ordre de leur souverain et obéir aux prescriptions de l'autorité japonaise. » Le tout s'est passé en douceur, sans protestations

— à quoi serviraient-elles! — Toutefois le directeur étranger du service, un Danois, M. Mühlens-teth, depuis quinze ans en Corée, a été prié de se tenir chez lui jusqu'à nouvel ordre. Le service postal coréen n'a pas encore été inquiété, mais à la vérité il n'offre pas pour les Japonais la même importance que le service télégraphique. Les Japonais manquent en effet de communications rapides, sur le Nord notamment, et il paraît se confirmer que leurs troupes vont se concentrer dans l'étendue du pays compris entre Pyeng-yang (côte Nord-Ouest) et Ouen-en ou Gensan (côte Nord-Est). Hier à Tchemoulpo sont arrivés deux grands vapeurs affrétés de la *Nippon-Yusen-Kaisha*, qui ont débarqué des chevaux, plusieurs pièces d'artillerie et une grosse quantité de matériel de guerre, ainsi que 600 coulis destinés au service des transports.

Télégrammes annonçant des victoires japonaises à Port-Arthur et dans le détroit de Corée : 8 navires russes hors de combat. Est-ce vrai ? Quand le saurons-nous ?

Du 13 au 24 février. — Nous faisons l'apprentissage de la vie exaspérante dans sa monotonie, qui sera probablement le lot des habitants de Séoul, pendant la durée de cette guerre, que nous prévoyons bien longue. De nouvelles, peu ou pas, et que valent-elles!... Un minuscule « Daily Bulletin », édité par des missionnaires protestants américains et vendu à prix d'or, est censé nous renseigner sur ce qui se passe à l'extérieur. Sur quatre pages format in-8°, nous y trouvons quatre lignes de télégrammes plus ou moins sensationnels, tous émanant de Tokyo, c'est-à-dire dûment expurgés avant transmission, et une colonne de commentaires extraordinaires du cru des rédacteurs. Le reste est consacré aux annonces des commerçants de Séoul qui avisent aimablement la population, que, en raison des événements, leurs prix sont majorés de 25 à 50 0/0 !

Voilà pour l'instant la nouvelle qui nous touche d'une façon plus particulièrement sensible. Je vous ai dit dans ma dernière lettre que, depuis le milieu de janvier environ, les paquebots de commerce japonais avaient cessé leur service sur nos côtes. Or, depuis cette époque, les approvisionnements ont également cessé d'arriver. Les stocks en magasin sont des plus réduits, de sorte que non seulement la vie matérielle a augmenté dans d'in vraisemblables proportions, mais encore nous sommes exposés prochainement à manquer de bien des choses indispensables. Le charbon de terre commence à faire défaut et le froid est toujours bien vif. Le bois de chauffage, seul combustible usé par les Coréens, est accaparé à n'importe quel prix par l'intendance japonaise. De même le riz, les haricots, qui forment la base de la nourriture indigène.

Une mesure de mauvais riz (2 litres à peu près), poussiéreux et à demi rongé par les rats, vaut 50 cents, environ 25 sous de notre monnaie. Les Coréens refusent la monnaie japonaise ou plutôt le papier japonais dont ils sont inondés actuelle-

ment. Le nickel coréen, dont le cours était très bas avant les événements, fait maintenant prime et on ne peut plus s'en procurer qu'à grand'peine. De plus l'inquiétude gagne la paisible population des travailleurs chinois, boys, jardiniers, petits commerçants. Un paquebot anglais, qui avait apporté ces jours derniers à Tchemoulpo du matériel pour le chemin de fer japonais de Séoul-Fousan, est reparti pour la Chine avec un plein chargement de Célestes qui fuient le théâtre des futures hostilités. De là encore accroissement des difficultés de la vie matérielle.

Bref, nous nous trouvons, nous autres étrangers qui vivons sous l'égide de la vaste plaisanterie de la neutralité et de l'indépendance coréenne, dans une situation qui équivaut à un blocus des plus rigoureux.

La colonie française a eu ces jours derniers une surprise fort désagréable. Le *Pascal*, qui attendait des ordres depuis plusieurs jours à Tchemoulpo, ayant à son bord, comme je l'ai dit, toute la colonie russe de Séoul et de Tchemoulpo et plus de 200 officiers et marins russes réfugiés à la suite des événements du 9, recevait du ministre de la Marine l'ordre formel de quitter les eaux coréennes au plus vite.

Or ce bâtiment avait débarqué, le 16 janvier, un détachement de 40 hommes qui gardait notre légation à Séoul et le télégramme impliquait le retrait de cette garde, notre seule sécurité en ces moments troublés. Après un échange de télégrammes entre notre ministre et le département des Affaires étrangères, M. le vicomte de Fontenay obtenait de conserver la moitié du détachement, soit 19 hommes, commandés par l'aspirant de Saint-Quentin. L'autre moitié, avec le lieutenant de vaisseau Cortez, rejoignait, le 15 février au soir, le *Pascal* qui est parti le lendemain au jour pour Changhaï et Saïgon, où il va rallier le gros de l'escadre française.

Ainsi, c'est au moment où des navires de toutes nationalités, envoyés là pour la protection de leurs nationaux, couvrent la rade de Tchemoulpo, que notre gouvernement donne l'ordre de priver de toute garantie de sécurité une colonie de 70 Français laïques, dont une trentaine de femmes et d'enfants. J'ometts intentionnellement les missionnaires et les religieuses qui portent ce nombre à près de 200 personnes.

Et savez-vous comment a été interprétée cette mesure destinée, dans la pensée de nos gouvernants, à affirmer la neutralité de la France ?

« Comme les Français ont rappelé la garde de leur légation » (*il n'y en a eu que la moitié heureusement*), « on croit que les navires de guerre français se réunissent tous en Indo-Chine pour venir au secours des Russes. »

C'était le commentaire donné le lendemain par les journaux coréens de la capitale ; et soyons bien persuadés, sans être le moins du monde atteints du délire de la persécution, que cette idée lumineuse ne leur est pas venue toute seule. Si nous parcourons en effet les quelques journaux anglo-américains publiés et subventionnés au Japon,

nous n'y rencontrerons que nouvelles tendances, défavorables à notre pays et à l'attitude de la France. Si un accord existe, sincère, entre les deux gouvernements anglais et français, il n'y paraît guère dans nos contrées lointaines, où tout ce que nous faisons est examiné, retourné pour ainsi dire au microscope et toujours invariablement interprété à notre défaveur. Et cependant, si nous agissons actuellement la main dans la main, ne serait-ce pas trop demander d'agir, nous Français, avec la même désinvolture fière des Anglais, qui, malgré leur alliance avec les Japonais, ne se sont pas gênés, lors de l'affaire de Tchémoulpo notamment, pour prendre vis-à-vis d'eux, une attitude, certes fortifiée par celle des commandants des autres bâtiments de guerre étrangers présents sur rade, mais en tous cas strictement respectueuse des lois internationales de la guerre que, dans l'occasion, le Japon a plus que négligées.

Je crois en effet avoir oublié de vous dire dans mes précédentes lettres, toutes écrites avec une hâte fébrile, que le 9 au matin, avant la sortie du port de Tchémoulpo du *Korietz* et du *Variag*, les commandants des divers navires sur rade se sont réunis en conseil de guerre sous la présidence du commandant du cuirassé anglais *Talbot* et ont rédigé une protestation, immédiatement transmise aux autorités militaires japonaises, sur le procédé plus qu'irrégulier qui consistait à menacer, dans un port neutre, des navires de la nation ennemie qui s'y trouvaient ancrés depuis quelques semaines, alors qu'un délai de vingt-quatre heures pleines aurait dû leur être assuré pour prendre leurs dispositions. C'est le commandant anglais du *Talbot*, très déférent, il est vrai, aux avis du commandant Sénès du croiseur français *Pascal*, qui a signé le premier cette protestation; c'est lui encore qui a prévenu les autorités japonaises que les marins russes échappés du naufrage volontaire de leurs deux navires, à l'issue de l'action du 9, seraient recueillis par les bâtiments étrangers en rade et qu'il refusait de livrer ces marins aux Japonais, comme ces derniers le demandaient. L'Angleterre s'est honorée par la ferme dignité de celui qui représentait dans nos eaux ses forces navales. Pourquoi donc notre gouvernement, tout en n'ayant en rien à se mêler d'une façon directe au conflit actuel, prend-il l'attitude de l'invité qui se défile discrètement, au moment où le feu prend à la maison de l'hôte!

J'aime presque mieux la manière de faire adoptée jusqu'à présent par les Américains. J'ai oublié encore de vous dire que, seul de tous les bâtiments étrangers sur rade, le commandant de l'avis de guerre des Etats-Unis *Vicksburg* avait refusé, prétextant n'avoir pas d'ordres, de prendre part aux délibérations des autres chefs des navires étrangers et de recueillir à son bord les marins russes échappés des bâtiments coulés. C'est net, catégorique, peu humain peut-être, guère chevaleresque en tous cas, mais bien conforme à la ligne de conduite que depuis quelques années les Etats-Unis paraissent vouloir suivre

en Extrême-Orient. Le regretté amiral Pottier, que nous avons eu à Séoul en 1901, disait un jour à la légation de France, en parlant du rôle joué par la grande république américaine pendant les événements de Chine en 1900: « Les Américains travaillent à tirer leur épingle du jeu aux dépens de l'Europe entière; ils continueront et les grosses difficultés futures en Extrême-Orient viendront de chez eux et par eux. »

Je n'ai pas l'absurde prétention d'épiloguer sur cette prophétie, mais je puis dire cependant ce que tout observateur impartial ou désintéressé peut voir ici, comme nous, à ce sujet.

L'attitude strictement expectante des Américains en Corée s'explique d'elle-même. La colonie américaine, forte de près de 350 personnes — dont deux tiers appartiennent aux diverses sectes religieuses, presbytérienne, méthodiste, église unie, etc., — tient, par son importance numérique, la tête de toutes les colonies étrangères vivant en Corée, à l'exception bien entendu des Japonais et des Chinois. Après les Japonais, ce sont encore les Américains qui possèdent ici les intérêts industriels les plus considérables. Ils ont dans le Nord-Ouest une concession de mines d'or très florissante, occupant un personnel d'une soixantaine de leurs nationaux et de plus de 2.000 indigènes. Une autre compagnie américaine exploite à Séoul une usine électrique qui actionne un réseau de tramways et fournit l'éclairage de la ville. Cette dernière compagnie se trouve actuellement en procès avec le gouvernement coréen qui devait racheter l'exploitation et n'a pu le faire à l'époque voulue, vu la pénurie du trésor et les prétentions des concessionnaires. Ceux-ci, qui ont déjà vendu aux Japonais la concession du chemin de fer Séoul-Tchémoulpo, en 1897, ne seraient pas fâchés de leur céder également leur exploitation électrique, qui devient onéreuse depuis que le gouvernement coréen a cessé de la subventionner.

Ce sont là des raisons de la part du gouvernement américain pour n'éveiller en rien la susceptibilité des Japonais qu'ils ont grand intérêt à ménager, en cas de succès futur. Les Américains se sont toujours considérés d'ailleurs un peu comme les éducateurs et les inspireurs des Japonais. Leur politique asiatique de la « porte ouverte » trouve son compte à ce que le Japon s'emploie à la besogne ingrate d'enfoncer ladite porte et d'ouvrir les chemins où passent ensuite leurs produits commerciaux et industriels.

25 février. — Rencontré ce matin le ministre de France qui vient de recevoir un télégramme de l'amiral Bayle l'informant que l'avis *Kersaint* fait route de Saïgon sur Tchémoulpo où il se tiendra à la disposition de notre légation. On s'est enfin ravisé chez nous en haut lieu, grâce, à n'en pas douter, aux télégrammes pressants de notre représentant qui s'est dépensé sans compter ces temps derniers.

L'arrivée de l'armée japonaise s'effectue en bon ordre, un peu lentement peut-être, mais sans dis-

continuité. En 10 jours, les transports ont débarqué à Tchemoulpo la 12^e division entière, composée de 14.000 hommes, 6.000 chevaux, 150 canons et une énorme quantité de matériel. Le tout est monté à Séoul par chemin de fer dont les convois se sont succédé sans interruption, jour et nuit, avec une régularité parfaite. Les troupes ont été logées, partie chez l'habitant japonais, partie dans des bâtiments publics, écoles, casernes ou administrations coréennes. Elles n'ont fait d'ailleurs que passer ici quelques jours, le temps d'organiser les convois de transport qui ont, dans cette guerre, une importance énorme. Indépendamment des 6.000 chevaux de bât amenés du Japon, l'intendance militaire japonaise a engagé encore plus de 4.000 chevaux coréens, conduits par autant de coulis.

Régiments, batteries et convois se dirigent tous vers le Nord dans la direction de Pyeng-yang où se concentre le plus gros de l'armée. Avec les contingents débarqués dans d'autres ports, on évalue (car l'autorité japonaise est très avare de détails) le nombre actuel des troupes débarquées à environ 30.000 hommes, c'est-à-dire à peu près la moitié du corps d'armée destiné à la Corée.

La saison est encore très rigoureuse et les troupes souffriront vraisemblablement beaucoup de ce climat infiniment plus pénible que celui du Japon. Le printemps est proche, il est vrai, mais il faut redouter avec lui les maladies qui se déclarent assez généralement dans le pays à son arrivée, au moment du dégel, grippe, dysenterie et surtout une sorte de typhus spécial au pays et qui fait chaque année, en cette saison, une assez grande quantité de victimes.

Le pays entre Pyeng-yang et le Yalou est déjà battu par des éclaireurs cosaques. Une patrouille de 15 gendarmes japonais, escortant un officier d'état-major, a été faite prisonnière dans les environs de Au-jou (à mi-chemin de Pyeng-yang et de Oui-djou). Des éclaireurs russes ont même, avant-hier, échangé des coups de feu avec les avant-postes japonais dans les environs de Pyeng-yang. Ce sont là des escarmouches sans importance et nous n'attendons pas avant deux grands mois les premiers engagements sérieux.

(A suivre.)

AVIS

1° Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

2° Les adhérents qui versent une cotisation annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

3° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de l'année de leur souscription.

AU THIBET

L'expédition du Thibet — il paraît bien difficile aujourd'hui de donner un autre nom à l'action que le gouvernement de l'Inde a entreprise au nord de l'Himalaya — vient d'entrer dans la période de réalisation. Nous avons expliqué comment, par suite des difficultés inimaginables que la nature du pays traversé et les intempéries avaient opposées à la marche des troupes anglaises, celles-ci s'étaient vues contraintes de se retrancher à Phari et à Tanou, dans l'inaction la plus complète, pour attendre que le service du ravitaillement ait amassé sur leurs derrières des approvisionnements suffisants pour permettre la marche vers Gyang-tsé.

Après dix semaines d'attente, cette inaction a pris fin, le général Macdonald qui commande l'escorte ayant jugé que la concentration du matériel dans la vallée de Chumli était assez avancée pour enlever toute inquiétude.

Dans les derniers jours de mars, l'expédition — un millier d'hommes environ de Goorkhas — s'est mise en route et presque aussitôt le premier conflit se produisait, au lieu dénommé « Sources chaudes », près de Gourou, dans des circonstances assez particulières et qui méritent d'être relatées.

La colonne Macdonald, celle-ci formant comme l'on sait l'escorte du plénipotentiaire, le colonel Younghusband, avait quitté Tanou le 31 mars au matin. Arrivée à peu de distance de Gourou, elle rencontra une forte troupe de Thibétains ayant à leur tête un fonctionnaire de haut rang venu de Lhassa. Des pourparlers s'engagèrent entre celui-ci et le chef de la mission. Le colonel Younghusband, affirmant ses sentiments tout pacifiques, déclara à son interlocuteur qu'il n'avait nullement l'intention, si l'on ne l'y forçait, d'employer la force. Mais il ajouta qu'il fallait que les Thibétains se retirassent pour laisser la mission continuer sa route. A quoi le chef thibétain répondit, comme l'avaient fait tous ceux des représentants du gouvernement de Lhassa qui ont été depuis quelques mois en rapports avec les fonctionnaires anglo-indiens, c'est-à-dire en exhortant ceux-ci à se retirer à Yatoung, afin d'y attendre les événements. Voyant qu'aucun raisonnement ne pouvait avoir de prise sur le général thibétain, Younghusband pria Macdonald de faire avancer les troupes, mais en leur interdisant de tirer à moins d'agression. Se voyant débordés, les Thibétains se retirèrent tout d'abord, mais pour se reformer un peu en arrière à l'abri d'une de ces murailles en pierres sèches que l'on rencontre si souvent au Thibet. La situation demeurait critique. Younghusband et Macdonald crurent qu'il n'y avait qu'un seul moyen d'en sortir : c'était de procéder au désarmement des Thibétains, après quoi on les laisserait se retirer à leur guise. Ils envoyèrent un des membres de la mission, le

capitaine O'Connor, qui parle le thibétain couramment, pour faire part de cette décision au chef indigène et à ses hommes. Ceux-ci ne répondirent pas à la communication du capitaine O'Connor, mais à peine les Anglais commençaient-ils l'opération de désarmement que le général thibétain tirant son revolver le déchargeait sur le cipaye le plus voisin.

Ce fut le signal de la mêlée, les Thibétains se précipitant, en tirant des coups de feu, sur l'état-major anglais. Il serait inexact de dire que la lutte fut très vive, car la supériorité écrasante de la discipline et des armes anglaises eurent vite fait de réduire les indigènes à l'impuissance, mais l'alerte fut chaude, et, dans un corps-à-corps qui dura quelques instants, le colonel Younghusband et le général Macdonald durent faire usage de leurs revolvers et de leurs sabres pour se dégager. Le correspondant du *Daily Mail* qui était occupé à écrire sous une tente — ce qui prouve combien peu l'on s'attendait à un incident aussi violent — fut très grièvement blessé par des balles thibétaines, tandis qu'un officier était atteint ainsi que dix à douze hommes. Là se bornèrent les pertes des Anglais; quant aux Thibétains poursuivis, une fois le premier engagement terminé, par l'infanterie montée, ils laissèrent sur la place 3 ou 400 morts, et environ 180 blessés grièvement que les Anglais recueillirent et soignèrent, sans compter les blessés légèrement qui purent s'enfuir avec le reste de la troupe. Le général thibétain était parmi les morts. Telle fut cette échaffourée que l'on n'ose pas appeler le combat de Gourou — lord George Hamilton, qui est pourtant des amis du gouvernement, l'appelait, à la séance des Communes du 13 avril : un massacre de Thibétains. Mais, sans le sang-froid et la prudence de l'état-major anglais, cette échaffourée aurait pu aboutir à un désastre comparable au célèbre massacre de Cavagnari à Kaboul en 1878. Si dure qu'ait été la leçon, il ne semble pas cependant qu'elle ait été pleinement comprise des Thibétains qui, quelques jours plus tard, au « Défilé de l'Idole rouge » sur la route de Gyang-tsé, essayèrent à nouveau sans plus de succès au reste et en perdant 200 hommes tués, de s'opposer au passage de la mission (10 avril). Celle-ci parvenait le lendemain même sous les murs du fort de Gyang-tsé, sans avoir perdu un seul homme, et le 12 avril au matin, le général chinois et le Jong-pen thibétain qui commandaient le fort venaient faire leur soumission et rendre la place au général Macdonald.

La nouvelle de l'heureuse issue de l'affaire de Gourou, la marche rapide de la colonne Macdonald, enfin l'occupation de Gyang-tsé ont produit une excellente impression en Angleterre où le mystère, qui depuis plusieurs semaines enveloppait la mission, n'avait pas été sans causer quelque malaise. En même temps, un débat ayant eu lieu sur les affaires du Thibet dans la séance de la Chambre des Communes du 13 avril, le gouvernement de M. Balfour a eu une fois de plus l'occasion de faire connaître l'attitude qu'il entend

prendre dans cette délicate affaire et l'étendue exacte des responsabilités qu'il entend assumer.

Disons tout de suite que, répondant aux critiques de l'opposition, M. Brodrick, le secrétaire d'Etat pour l'Inde, aussi bien que le chef de cabinet ont, comme l'avait fait lord Lansdowne à la Chambre des Lords, très nettement déclaré qu'ils entendent se conformer à la ligne de conduite tracée dans la dépêche par laquelle le gouvernement avait, le 6 novembre dernier, accordé à lord Curzon l'autorisation d'envoyer au Thibet une mission accompagnée d'une escorte militaire. Voici la traduction de cette dépêche, qui est d'importance capitale pour l'histoire des affaires thibétaines :

« En considération de la conduite récente des Thibétains, le gouvernement de Sa Majesté estime qu'il est impossible de se dispenser d'agir et il autorise en conséquence l'avance de la mission jusqu'à Gyang-tsé. Il est cependant nettement d'avis que cette mesure ne doit pas entraîner à l'occupation du Thibet ou à une intervention permanente dans les affaires de ce pays sous quelque forme que ce soit. La marche en avant doit avoir pour seul but d'obtenir satisfaction et, aussitôt que réparation aura été obtenue, il conviendra de procéder au retrait de la mission. Tout en considérant que l'action proposée par le gouvernement de l'Inde est nécessaire, le gouvernement de Sa Majesté n'est nullement disposé à établir au Thibet une mission permanente et la question relative à l'accroissement des facilités pour le commerce dans ce pays doit être envisagée en s'inspirant de la décision contenue dans le présent télégramme (1). »

Ainsi Gyang-tsé occupé, un des buts principaux assignés à la mission est atteint; cependant ce succès serait de peu d'effet, même au point de vue moral, si la conclusion d'un accord avec le gouvernement de Lhassa ne venait couronner l'œuvre commencée. Mais l'entourage du Talé-Lama se décidera-t-il à négocier avec la mission Younghusband? Il a jusqu'à présent montré peu de désir de le faire et tous ses efforts semblent avoir tendu à fuir la décision et les rapports directs, soit qu'il espère réellement, quoique bien à tort selon nous, sur une intervention de la Russie, soit qu'il compte, comme les diplomates orientaux ont coutume de le faire, lasser ses adversaires, user leur patience, les pousser à des mesures violentes, les obliger à s'éterniser dans le pays et à l'occuper et les entraîner ainsi au delà de leurs propres intentions. Les Anglais ne seraient-ils pas en effet contraints, peut-être malgré eux, d'aller chercher jusqu'à Lhassa des plénipotentiaires qui s'obstinent à demeurer dans leurs quartiers?

Ce qui est à peu près incompréhensible, c'est le rôle et l'attitude que, dans ce conflit, joue le Céleste Empire. Nous renonçons, quant à nous, à l'expliquer. Puissance suzeraine du Thibet, il se déclare impuissant à exercer sur l'Etat vassal une pression déterminante. Le gouvernement

(1) Papers relating to Tibet (1904), p. 294.

chinois avait, on se le rappelle, en juillet dernier, fort bien accueilli la nouvelle de l'envoi à Kham-bajong de la première mission Younghusband et il avait, disait-il, ordonné au gouvernement de Lhassa d'envoyer des délégués à Kham-bajong. Quant à la cour de Pékin elle-même, elle serait représentée par le nouvel *amban* qu'elle expédiait au Thibet. Cet *amban* s'était mis en route pour rejoindre son poste en décembre 1902. Or il n'est arrivé à Lhassa qu'en février 1904; il est probable, ainsi que le faisait remarquer M. Brodrick à la Chambre des Communes, que si la mission anglaise n'avait pas marché aussi rapidement sur Gyang-tsé, l'infortuné fonctionnaire courrait encore les sentiers du Thibet. Sitôt à Lhassa, il a écrit au colonel Younghusband pour lui faire part du vif désir qu'il avait de le rencontrer au plus tôt, mais il lui faisait connaître en même temps que ce désir ne pourrait recevoir de satisfaction que dans un délai indéterminé, le Talé-Lama refusant de donner au représentant de son suzerain des moyens de transport. Comme dans les relations entre les Pères Huc et Gabet et le gouvernement de Lhassa il y a une soixantaine d'années, comme dans les rapports entre les fonctionnaires thibétains et les voyageurs européens qui ont parcouru le pays au cours des trente dernières années, nous allons assister au spectacle de gens se renvoyant les responsabilités de l'un à l'autre: les Chinois accusant les Thibétains d'esprit d'exclusivisme et de barbarie; les Thibétains déclarant que sans les ordres venus de Pékin, ils seraient tout disposés à accueillir les étrangers. Il semble bien cependant cette fois que les complications sont le fait des gens de Lhassa et il est en tout cas peu probable que la mission armée que l'Angleterre vient d'envoyer au Thibet se laisse bernier comme sont bien obligés de le faire des voyageurs sans défense. La Grande-Bretagne a en ce moment les mains tout à fait libres au Thibet, elle saura sans aucun doute utiliser les circonstances au mieux de ses intérêts.

C. M.

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux Publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

ASIE FRANÇAISE

Les possibilités métallurgiques du Tonkin. — La *Feuille des renseignements* de l'Office Colonial estime que l'établissement de hauts fourneaux est très facile à réaliser au Tonkin. On a récemment découvert, à 60 kilomètres d'Hanoi, de riches gisements de fer à proximité des mines de charbon de Hongaï qui sont maintenant en pleine exploitation, et dont l'antracite mêlée à du charbon du Japon et du Yunnan serait éminemment capable de produire du coke. On peut donc établir au Tonkin l'industrie métallurgique. Quant au marché, il est facile à trouver dans des pays comme la Chine, le Japon, Hongkong et le Siam, qui jusqu'à présent importent une grande partie de leurs métaux ouvrés d'Europe ou d'Amérique.

L'impôt de consommation sur le sel. — Cet impôt vient d'être porté à 2 piastres les 100 kilos, à la suite d'un rapport de M. Crayssac, directeur des douanes, au gouverneur général.

Ce rapport daté du 2 février 1904 vaut d'être reproduit, car il contient des renseignements très intéressants au sujet de la monnaie et des paiements de taxe. Le voici *in extenso* :

L'arrêté du 20 octobre 1899, portant organisation de la régie des sels en Indo-Chine, a frappé d'une taxe de 2 fr. 50 par 100 kilogrammes les sels destinés à la consommation intérieure.

Cette taxe a été portée à 4 francs par arrêté du 12 novembre 1901.

Une longue expérience a fait apparaître de nombreux inconvénients à conserver la fixation en francs du droit sur les sels. Le premier est l'obligation où l'on se trouve de modifier le prix de vente de cette denrée à chaque variation du cours de la piastre, d'où il résulte qu'en fin d'année, on ne peut pas effectuer le contrôle de la perception en multipliant simplement les quantités vendues par la quotité de l'impôt. Ces changements fréquents du prix de vente du sel impressionnent défavorablement la population qui n'en comprend pas la raison. On en est arrivé pour ce motif, à ne pas modifier le prix du sel quand les fluctuations de la piastre sont peu importantes, de telle sorte qu'à certains moments on opère des recettes irrégulières qui ne correspondent pas exactement à l'application aux quantités vendues de la taxe de 4 francs par 100 kilogrammes. D'un autre côté, le remaniement du prix de vente, différent pour chaque localité de l'Indo-Chine, constitue une lourde tâche pour le service de mes bureaux et de plus il arrive trop souvent que les nouvelles fixations, mal transmises ou parvenues tardivement aux agents qui en doivent faire l'application, donnent lieu à des confusions fort regrettables.

Enfin, il ne paraît pas y avoir de motif plausible pour maintenir la fixation en francs de cette taxe intérieure, alors que toutes les autres de même nature dont le recouvrement est confié à l'administration des douanes et régies, sont prévues en piastres.

L'intérêt qu'il y a à se conformer au système monétaire de l'Indo-Chine, la nécessité d'introduire toute la régularité désirable dans le service de la perception et enfin le

besoin d'alléger le travail d'écritures, tout en facilitant le contrôle des recouvrements, constituent, à mon avis, de sérieux arguments qui militent hautement en faveur de la fixation en piastres de la taxe dont il s'agit.

Si vous partagiez ma manière de voir, j'aurais l'honneur de vous prier, monsieur le gouverneur général, de vouloir bien revêtir de votre signature le projet d'arrêté ci-joint qui détermine en piastres, au cours adopté pour l'établissement du budget de l'année 1904, l'impôt de consommation sur le sel, soit 2 piastres les 100 kilogrammes.

CRAYSSAC.

La situation financière de la ville de Hanoï.

— Nous avons dit dans notre dernier numéro les embarras financiers de la ville de Hanoï. M. Domergue, résident-maire, a indiqué dans le discours qu'il a prononcé à la clôture de la session, la dernière avant les élections municipales, ce qu'on avait fait pour pourvoir au déficit :

Vous avez bien voulu, en adoptant le projet de budget pour 1904 que j'ai eu l'honneur de vous présenter, a-t-il dit, faire vôtres les modifications assez importantes qu'il m'a paru indispensable d'apporter à l'état de choses existant.

A la vérité, Messieurs, ce budget comporte des taxes nouvelles ; mais il y a lieu de tenir compte avant tout de leur raison d'être, c'est-à-dire du principe qui a présidé à l'élaboration du nouveau programme dont elles sont la conséquence. Ce principe, je vous l'ai exposé déjà ; c'est celui d'une répartition aussi équitable que possible des charges municipales. Jusqu'à ce jour, quelques-uns seulement ont supporté tout le poids de ces charges, et ces quelques-uns sont ceux précisément qui ne peuvent et ne doivent rien attendre que d'eux-mêmes. N'est-il pas de toute justice que les autres, qui sont la majorité, supportent eux aussi une part de ces charges en représentation des avantages dont ils jouissent ?

Or, pour atteindre ce but, le moyen manquait ; il a fallu le créer. Il était impossible, en effet, d'appliquer la contribution foncière à celui qui n'est pas propriétaire, comme il était impossible d'imposer la patente à celui qui n'est pas commerçant. D'où la nécessité d'établir des taxes spéciales pour que tous les habitants fussent mis sur le pied de l'égalité devant les charges publiques. A proprement parler, ce ne sont donc pas des impôts nouveaux venant peser sur les habitants déjà contribuables ; ce sont des impôts destinés à combler une lacune, si j'ose dire, et à faire cesser une situation anormale. Ces impôts serviront, d'ailleurs, à augmenter encore les avantages déjà si considérables que la ville de Hanoï assure à ceux qui l'habitent.

Ce qui précède, Messieurs, est la note un peu sombre du tableau de la situation présente ; mais voici la contrepartie : la question du Théâtre est résolue ; dans quelques mois Hanoï pourra contempler le fronton qui doit surmonter le monument. Et les conditions qui assurent cet achèvement sont celles-ci : le Protectorat fait remise complète à la Ville des neuf annuités de 10.000 piastres chacune, soit 90.000 piastres, restant dues sur le prêt de 100.000 piastres consenti en décembre 1902 ; et le Protectorat fait don, en outre, à la Ville d'une nouvelle somme de 100.000 piastres. Je dis, Messieurs, le Protectorat fait don à la Ville : vous estimerez certainement avec moi qu'il était impossible de témoigner à notre cité une sollicitude plus généreuse.

Ce n'est pas tout. Une autre question non moins aiguë était aussi à résoudre : celle des écoles municipales. Elle l'est désormais, Messieurs, et d'une façon définitive par

la cession en toute propriété au Protectorat du Groupe scolaire, contenant et contenu, y compris le terrain. Le Protectorat prendra maintenant à sa charge tout l'enseignement public, aussi bien primaire que secondaire. La Ville n'aura plus la responsabilité énorme, morale et matérielle, qu'elle avait si inconsidérément assumée et à laquelle elle avait reconnu elle-même ne pouvoir faire face ; son rôle, et son devoir en même temps, consistera seulement à contribuer par une subvention aux dépenses relativement minimales de l'enseignement primaire qu'elle devrait donner.

Je pense, Messieurs, que vous ratifierez cette solution. J'ai pris sur moi de la proposer au nom de la Ville, parce que, à mon avis, elle a le grand mérite d'être claire et nette de remettre les choses à leur vraie place et d'exonérer la municipalité d'une œuvre coûteuse qu'elle ne pouvait mener à bien. La ville de Hanoï aura ainsi l'assurance de conserver et de voir se développer sur son territoire un établissement qui aurait pu, un jour ou l'autre, lui échapper.

Telle est, Messieurs, la situation présente. J'ose espérer qu'elle ajoutera à la satisfaction qu'a pu vous donner déjà l'heureuse liquidation du passé. Il ne me reste plus maintenant qu'à vous parler de l'avenir.

Cet avenir, Messieurs, est plutôt rassurant ; il est dominé par un autre résultat, dû tout particulièrement au grand esprit de justice de notre gouverneur général. Et ce résultat, à mon avis, a une importance capitale, parce qu'il achève de sanctionner le principe qui a inspiré, comme je l'ai dit déjà, le programme nouveau que vous avez bien voulu approuver, et parce qu'il achève, en outre, de mettre la ville dans une situation lui permettant de faire face désormais et sûrement à tous ses besoins.

J'avais émis, dans mon rapport, l'opinion que le gouvernement ayant fait de Hanoï sa capitale, il paraissait rationnel qu'il contribuât lui aussi à l'entretien de la ville. Le gouverneur général m'a permis de plaider cette opinion devant lui et il a bien voulu en reconnaître le bien fondé. Et c'est ainsi qu'à partir de 1905 il sera versé annuellement à la ville de Hanoï une somme de 40.000 p. pour être employée aux travaux de voirie, après avoir servi cependant, tout d'abord, avec ce que notre budget pourra tacitement fournir lui-même, à l'achèvement de l'aménagement intérieur du théâtre.

SIAM

Les développements des irrigations. — On trouve dans le numéro de janvier de l'*Indian and Eastern Engineer* un résumé du rapport du ministre de l'Agriculture du Siam sur la question de l'irrigation dans ce pays. Il s'agit surtout, d'après ce rapport, de développer par des irrigations la culture du riz dans la basse vallée du Ménam. Le riz est en effet la grande richesse du Siam, fournissant à lui seul les trois quarts des exportations du royaume. Depuis un très grand nombre d'années, c'est d'ailleurs la coutume au Siam de creuser des canaux qui dérivent les eaux du Ménam dans les différentes parties du delta, et en 1889 le gouvernement accordait une concession de vingt-cinq ans à la grande Compagnie de canaux et d'irrigations du Siam, pour creuser des canaux entre le Ménam supérieur et le Nakon-

nayok. Voici ce que dit l'*Indian and Eastern Engineer* sur l'état actuel de ces travaux :

Aujourd'hui la compagnie poursuivant son exploitation sur une superficie de 240.000 hectares a ouvert le grand canal du « Klong Raugsit », reliant le Ménam et le Nakonayok et terminé à ses deux extrémités par des écluses. Considérant la question sous tous ses aspects, le rapporteur siamois conclut qu'un système d'irrigation continue serait à désirer et que la nécessité s'impose de l'établissement à Chainat d'un barrage d'une longueur de 200 mètres sur le Ménam supérieur.

Comme il y a sur ce point de petites collines et un sol quartzeux, on trouverait sans doute un terrain propice pour creuser un canal : un barrage près de Chainat offrirait cet avantage qu'il permettrait, mieux qu'en aval d'alimenter le Klong-Makamtau, qui sert de déversoir au Ménam supérieur par l'intermédiaire du Supran. Quant au drainage, le rapport du ministre siamois de l'agriculture en parle peu, parce que ce qui fait le plus défaut aux récoltes, c'est le manque d'eau ; lorsque l'on aura amené dans le sol une quantité d'eau suffisante, on s'occupera de la question du drainage. Le système de canalisation offrira en outre un autre avantage appréciable en amenant à Bangkok une eau potable de bonne qualité. Le projet de travaux en vue intéresse une superficie considérable, plus de la moitié des régions cultivées du Siam, jusqu'à la limite de culture du riz. Les premières mesures à prendre seraient d'améliorer les écluses, qui se trouvent dans les plaines où coule le bas Ménam : le prix des travaux reviendrait à 4.500.000 ticaux qui seraient payés à la fois par des droits de péage et l'augmentation de la navigation. Commentant le rapport siamois, l'*Indian and Eastern Engineer* fait enfin la remarque que les dépenses nécessitées par l'exécution des travaux proposés ne seraient pas égales au dommage causé par l'absence de récoltes en une mauvaise année.

Les efforts faits par un gouvernement indigène pour développer les irrigations sont un exemple à suivre pour nous encourager à préparer par des travaux analogues la mise en valeur complète du delta du Mékong, dont moins d'une moitié sans doute est actuellement soumise à la culture du riz. Nous pourrions doubler de ce chef les exportations de Saïgon et augmenter très sensiblement les revenus de la partie la plus riche de l'Indo-Chine.

CHINE

Un projet de réforme financière. — Sir Robert Hart, directeur des douanes impériales maritimes, a récemment rédigé un projet de réforme financière qui a été adressé aux vice-rois avec demande d'envoyer au trône les mémoires sur ce sujet. Pour résumer les choses, disons que sir Robert Hart propose de lever dans le pays des ressources annuelles de 400 millions de taëls (le taël = environ 3 fr. 40) au moyen d'une taxe uniforme sur les terres cultivées d'un peu plus de 5 francs par acre, soit environ 10 francs l'hectare. Avec cette somme, on pourrait entretenir, d'après sir Robert Hart, une armée perma-

nente qui, avec ses réserves, assurerait à la Chine 500.000 combattants, une flotte suffisante et des services administratifs dont le salaire coûterait 160 millions de taëls par an. On sait, en effet, que les mandarins sont à peine payés et que l'usage en Chine est qu'ils se rétribuent sur la population, et en particulier sur ceux qui s'adressent à eux pour la justice ou l'administration. Il y a là d'ailleurs des mœurs invétérées et, d'après les dépêches relatives au projet de sir Robert Hart, on assisterait à ce spectacle étrange de mandarins eux-mêmes doutant de l'utilité d'une réforme qui ne saurait donner de bons résultats que si elle faisait naître des mœurs administratives honnêtes dans le Céleste Empire. Il faut d'ailleurs ajouter que la réforme est loin d'être accomplie, les impôts directs étant très légers en Chine et le gouvernement devant craindre de très grosses difficultés s'il prétend les augmenter et faire sentir ainsi plus lourdement sa main à des populations peu disposées à se soumettre à des impositions considérables.

Les progrès de Tien-tsin. — On vient de publier en Angleterre un intéressant rapport de M. J.-W. Jamieson, attaché commercial britannique en Chine sur les développements de Tien-tsin. Pendant les dernières années ce port a été le second du Céleste Empire, son commerce total n'étant dépassé que par celui de Changhaï, et même les importations étrangères qui se faisaient à Tien-tsin l'emportaient sur celles qui se faisaient par le grand port de la région du Yang-tseu. Depuis 1888, la prospérité de Tien-tsin n'a fait que se développer jusqu'aux désastreux événements de 1900 ; mais, dès 1902, tout le terrain perdu était amplement regagné.

On peut même dire que l'occupation étrangère consécutive aux troubles de 1900 a été pour Tien-tsin le signal d'une ère nouvelle de prospérité. Jamais la ville n'avait été mieux administrée que par les commissaires étrangers qui restèrent en fonctions jusqu'au mois d'août 1902. « Commentant, dit M. Jamieson, à opérer pour ainsi dire sur une table rase, ces commissaires furent en situation de préparer et de réaliser des réformes qui, dans des conditions normales se seraient heurtées à une opposition formidable. En faisant disparaître les déblais provenant des maisons ruinées, on a ouvert de nouvelles artères et après que les murs abîmés par l'artillerie eurent été jetés par terre, de belles et larges rues prirent leur place. Les taxes levées sur la population furent sagement dépensées pour la création de travaux publics d'un intérêt permanent. Les règlements sanitaires et de police sont maintenus en vigueur d'une manière inconnue partout ailleurs en Chine. La ville a son adduction d'eau potable, et on travaille à mettre à l'abri les terrains bas qui étaient constamment inondés auparavant pendant les mois d'été. On avait la crainte que la restitution de la ville à la juridiction chinoise n'entraînât le retour aux anciennes

méthodes, mais on a vu que cette inquiétude n'était pas fondée, car la politique éclairée du gouverneur actuel, Yuan-Chi-Kaï a pour objet de continuer et d'étendre le travail de ses prédécesseurs immédiats. »

Mais, en même temps que l'administration de la ville chinoise s'améliorait, les concessions étrangères devenaient plus grandes et mieux utilisées. Les événements de 1900 ont en effet donné une occasion aux puissances qui n'avaient pas de concessions d'en acquérir, et à celles qui en avaient déjà de les agrandir considérablement. Avant 1900, la superficie totale des concessions étrangères de Tien-Tsin s'élevait à 510,8 acres sur lesquelles la concession britannique couvrait 298,94 acres (l'acre équivaut à peu près à un demi-hectare). Depuis 1900 le chiffre total a été élevé à 3.860 acres. Avant 1900, les seules puissances possédant des concessions étaient la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France et l'Allemagne; maintenant il faut y ajouter le Japon, la Russie, la Belgique, l'Autriche-Hongrie, l'Italie. La concession japonaise occupe 1.030 acres, la russe 891, l'anglaise a ajouté 569 acres à la superficie qu'elle possédait déjà, l'Allemagne 524 et la France 242. Toute la longueur des bords de la rivière au Nord et au Sud, à l'exception d'un terrain étroit entre la ville indigène et la rivière, est maintenant passée sous le contrôle étranger, ce qui fait que la faculté d'atterrir à Tien-tsin pour le service maritime est aujourd'hui entièrement entre les mains étrangères. Parmi les nouvelles concessions, le progrès est surtout rapide dans celle qui appartient aux Japonais, et qui est devenue rapidement un très prospère quartier à demi chinois. Il n'y a pas autant d'activité dans les autres concessions, bien que la position avantageuse de la concession russe, qui est située en face de la concession allemande, et que celle des nouvelles concessions française et anglaise, entre la rivière et le chemin de fer, soient remplies de promesses pour l'avenir. Le quai de la concession allemande a été soigneusement construit, et comme il est le plus près de la mer, il n'est pas douteux qu'il deviendra un sérieux rival pour le quai anglais, le long duquel tout le trafic se fait actuellement, et qui constitue le grand centre du commerce. De grands projets ont été réalisés pour reconstruire et repeupler la concession française. D'autre part, de très belles résidences s'élèvent actuellement dans le quartier allemand. C'est dans la concession originale anglaise, accordée par la Chine à la couronne britannique en 1860, que le commerce du port de Tien-tsin fut créé et développé. A l'heure actuelle, 98 % de ce commerce se fait encore dans cette concession. Comme sa superficie se révélait trop petite, des arrangements furent conclus en 1897 pour lui réserver en arrière une certaine étendue de terrain, dans les conditions qui gouvernent les concessions étrangères des ports ouverts. Après 1900, les frontières de cette extra-concession furent reculées encore plus loin pour répondre à tous les besoins possibles de

l'avenir. Ces trois terrains sont administrés par des conseils municipaux sous les contrôles des représentants britanniques en Chine. La concession américaine, qui touche à la concession anglaise, a été placée par les autorités américaines sous le contrôle municipal britannique. M. Jamieson résumant la situation dit : « Il semble que le cas de Tien-tsin soit analogue à celui d'un individu qui, après avoir été prostré par la fièvre typhoïde, se remet complètement et reprend la vie avec une vigueur nouvelle, débarrassé qu'il est de tous les mauvais principes de son organisme. »

L'attaché commercial anglais s'étend sur les gros bénéfices que font les compagnies locales. Une compagnie de remorqueurs et d'allèges a déclaré un dividende de 174 0/0 et une compagnie de placements fonciers paie, après deux ans d'exercice, 10 0/0. De nouvelles agences, des banques ont été établies dans le port, et tous les besoins du public sont à cet égard satisfaits. Le pays est d'ailleurs en grand progrès. On peut communiquer avec Pékin par téléphone, et sauf Changhaï, aucun autre port chinois ne donne le spectacle d'une pareille vie.

Une des grosses difficultés de Tien-tsin est l'insuffisance de la voie d'accès que constitue le Peï-ho. Ce fleuve est gelé pendant trois mois d'hiver; en outre, il est considérablement ensablé, à tel point qu'en 1896 il devenait impossible de le remonter jusqu'à la concession anglaise. Des efforts ont été faits depuis lors pour améliorer cette situation et, depuis 1901, un conseil de conservation du Peï-ho dirige des travaux systématiques pour améliorer la navigabilité de la rivière. De plus, l'ouverture du chemin de fer jusqu'à Tching-ouan-tao, localité située près de Chan-haï-kouan et devant laquelle la mer ne gèle jamais, permet à Tien-tsin de communiquer pendant toute l'année avec le monde extérieur. Il y a, à Tching-ouan-tao, un port organisé par une compagnie anglaise, formée d'ailleurs en grande partie avec des capitaux belges. Cette compagnie possède les mines de charbons voisines, qui ont produit les dernières années 160.000 tonnes par an, et dont une flotte de six vapeurs distribue les produits le long de la côte.

Les chemins de fer donnent, d'après M. Jamieson, les meilleurs résultats. En 1902 ils ont été restitués au gouvernement chinois, et depuis lors ils ont été complètement réorganisés. Ils sont d'un excellent rapport. Pour eux aussi d'ailleurs, les événements de 1900 eurent des résultats très favorables. Tandis que les chemins de fer étaient encore sous le contrôle militaire étranger, le terminus de Pékin fut reporté à l'intérieur de la ville, tout près de la principale porte de la cité tartare, et les voyageurs débarquent à quelques mètres de la rue des Légations. Un embranchement a été construit de Pékin à Toung-tcheou, à une distance de 20 kilomètres, à la tête de la navigation du Peï-ho. C'est en ce point qu'autrefois on débarquait le tribut du riz destiné à la cour; mais, maintenant, ce riz voyage presque

exclusivement par le chemin de fer depuis la mer, et l'embranchement de Toung-teou n'a pas donné les résultats que l'on attendait. Le désir remarquable qui anime la Cour depuis son retour de l'exil d'adopter les procédés occidentaux, a conduit à la concession d'une ligne de 41 kilomètres jusqu'aux tombes de l'Ouest, si bien que l'empereur peut maintenant accomplir le rite des sacrifices aux ancêtres avec un minimum de fatigue et de perte de temps. La ligne si discutée de Kaou-pang-tse, à 90 kilomètres à l'ouest de In-keou, jusqu'à Hsinn-min-ting, est maintenant construite, et l'on dit que le trafic est satisfaisant. Cet embranchement a une longueur de 112 kilomètres, mais il ne semble pas, dans la situation politique actuelle, qu'il doive être poussé plus loin par ses maîtres présents. L'extension totale des chemins de fer impériaux du nord de la Chine est maintenant de 934 kilomètres, et l'on parle de construire en outre une ligne de Tien-tsin à Pao-ting-fou, et de Feng-tai près Pékin, par la passe de Nang-kou, jusqu'à Khalgan : deux lignes qui auraient respectivement 161 et 185 kilomètres de longueur. La première relierait directement la mer à la ligne du Pékin-Hankéou et pourrait d'ailleurs nuire beaucoup au chemin de fer qui réunit actuellement Pékin à Tien-tsin. Il faut se rappeler à ce propos que la Compagnie franco-belge a toujours insisté pour obtenir la concession de cet embranchement que Li-Hung-Chang lui avait promis. Quant à la ligne de Khalgan dont le terminus est situé à l'extérieur de la Grande Muraille aux confins de la Mongolie, elle rapprocherait beaucoup la ville de Tien-tsin du pays dont elle tire la laine, et elle présenterait un tel intérêt pour le commerce que sa construction ne doit pas être retardée. On ne sait encore dans quelle direction il faudrait l'étendre au delà de Khalgan pour rejoindre la grande ligne trans-sibérienne, soit à Verchneoudinsk, via Ourga, soit à Khaïlar dans le nord-ouest de la Mandchourie.

Quant à la ligne franco-belge, ses progrès sont très rapides et l'on espère que les deux extrémités en construction se rejoindront à la fin de mai de cette année à Young-tseu sur le fleuve Jaune. Comme les chemins de fer impériaux, elle a souffert de l'insurrection des Boxeurs, mais d'une façon moins grave, et comme compensation elle n'a pas hésité, en l'absence du gouvernement chinois, à reporter son terminus jusqu'à la porte principale de la cité tartare de Pékin; aussi, une seule rue sépare à l'heure qu'il est la gare du Pékin-Hankéou de celle du chemin de fer de Tien-tsin. Lorsque la fraction septentrionale et la fraction méridionale du Pékin-Hankéou se seront rejointes, un autre groupe de financiers belges, connu sous le nom de Compagnie Générale des chemins de fer et tramways, commencera à réaliser une concession qu'elle a obtenue en novembre 1903, en construisant une ligne de Kaifong-fou, la capitale du Honan, jusqu'à Honanfou dans la même province. Jusqu'à présent aucun effort n'a été fait par les concessionnaires

anglais ou allemands de la ligne de Tien-tsin à Tching-kiang, sur le Yang-tseu. Cette ligne devait rencontrer le chemin de fer allemand qui part de Kiao-tcheou et qui atteint actuellement Tsi-nanfou. Nous avons dit par ailleurs que 40 millions de francs avaient été souscrits par les capitalistes français pour construire une ligne d'une longueur de 202 kilomètres de Tcheng-ting-fou à Tai-yuen-fou. Ce chemin de fer qui est rétrocédé par la Banque Russo-Chinoise à une Compagnie française pourra être prolongé au Sud-Ouest vers Si-nganfou. Une ligne anglaise appartenant au Peking Syndicate et d'une longueur de 129 kilomètres s'étend de Tching-oua à Tao-keou. Cette ligne doit mener les produits des charbonnages du sud du Chan-si à Tien-tsin par la rivière Ouei et le Grand Canal. En outre, un accord sera conclu avec le Pékin-Hankéou pour permettre à ces charbons d'atteindre la vallée du Yang-tseu. Tel est à l'heure actuelle l'ensemble des concessions de chemins de fer accordées et en exploitation dans la Chine, au nord du Yang-tseu.

Dans le rapport de M. Jamieson, il est encore intéressant de relever les chiffres qu'il donne sur le corps d'occupation international du Pe-tchili. Ce dernier a un effectif total de 8.500 hommes, dont 1.860 tiennent garnison à Pékin et 3.600 à Tien-tsin.

Les progrès du commerce japonais. — Les résultats obtenus pendant l'exercice 1903 par les douanes impériales chinoises montrent les grands progrès réalisés par le commerce japonais. Ce sont surtout les cotonnades venues du Japon qui prennent une place de plus en plus importante sur le marché chinois, alors que les mêmes articles originaires d'Angleterre et d'Amérique subissent une diminution correspondante. Tandis que ces dernières ont vu l'importance de leur vente en Chine diminuer de 11 à 40 0/0, et que les filés de coton ont perdu 50 0/0, ceux du Japon ont augmenté de 60 0/0. Ceci est surtout dû au développement du commerce direct entre le Japon et la Chine du Nord. Il est à remarquer d'ailleurs que les Chinois ont semblé ces temps derniers être moins à leur aise, puisque l'importation des filés, qui ne représentait en 1882 que 20 0/0 de toute l'importation de cotonnades s'élève maintenant à 52 0/0. Il apparaît donc que les tissus indigènes sont consommés en proportion plus grande maintenant par rapport aux tissus importés qu'ils ne l'étaient autrefois.

Il est assez intéressant de signaler en particulier ce progrès du commerce japonais qui est bien fait pour inspirer des réflexions aux nations étrangères qui sont les plus favorables au Japon dans la crise actuelle, et qui se sont le plus longtemps obstinées à nier l'existence d'une question japonaise intéressant tous les Occidentaux en Extrême-Orient.

L'émigration chinoise en Mandchourie. — Le Dr Morrison, correspondant du *Times* à Pékin, déclare dans une dépêche qu'il voit des chances

sérieuses de recrutement des coulis demandés pour les mines de l'Afrique du Sud dans l'impossibilité où se trouvent un grand nombre de Chinois des provinces du Nord, d'aller, comme tous les ans, louer leurs bras en Mandchourie. Il donne, pour justifier ces dires, les renseignements intéressants qui suivent sur l'émigration annuelle de travailleurs agricoles dans les provinces de Mandchourie. « Les provinces du Nord, dit-il, envoient annuellement des armées de travailleurs vigoureux en Mandchourie pendant les huit mois au cours desquels les rivières ne sont pas gelées et le sol peut être cultivé. Ces travailleurs reviennent ensuite chez eux lorsque le gel sévit en Mandchourie. L'intensité de ce mouvement peut être jugé par ce fait que 80.000 ouvriers agricoles voyagent annuellement par le chemin de fer du seul district de Tien-tsin vers Niou-tchouang et retour. Ce nombre n'inclut naturellement pas celui des coulis qui voyagent à pied et des milliers d'hommes qui se rendent du Chantoung en Mandchourie en bateau à vapeur ou en jonque. Maintenant, avec la guerre, ce grand nombre de travailleurs doit chercher son emploi dans d'autres directions. » Et le D^r Morrison espère qu'il en ira une proportion sérieuse au Transvaal, ajoutant : « Revenant après trois années d'absence dans une colonie britannique, les mineurs seront capables de rendre de grands services dans l'avenir, lorsqu'on commencera à s'attaquer aux vastes ressources minières encore inexploitées de la Chine. »

Les Chinois aux Etats-Unis. — La question chinoise va de nouveau se poser aux Etats-Unis où, comme on le sait, en vertu des traités actuels, les immigrants célestes sont traités avec assez de rigueur pour que l'infiltration des Chinois soit presque impossible dans la grande fédération américaine. Le gouvernement de Washington vient, en effet, de recevoir du gouvernement de Pékin avis que ce dernier dénonçait le traité sino-américain relatif à l'immigration chinoise. Le régime contractuel aujourd'hui en vigueur expirerait donc le 27 décembre, et l'on se retrouvera à ce moment, à moins qu'un nouveau traité ne soit intervenu, sous l'empire de la loi anti-chinoise, dite Bill Gerry, qui est beaucoup plus rigoureuse encore que le traité actuel. Il semble que l'attorney général, M. Knox, prépare un régime qui devrait être sanctionné par un nouveau traité, et aux termes duquel, si l'on maintenait le régime draconien qui exclut la main-d'œuvre chinoise on ouvrirait cependant d'une manière plus large le pays aux Chinois des plus hautes classes, et en particulier aux marchands. Il sera curieux de voir comment les Etats-Unis vont traiter maintenant la question chinoise qui est résolue d'une manière si sévère dans tous les pays de civilisation anglo-saxonne, lesquels prétendent cependant être ceux qui sont les plus favorables à la civilisation et à l'ouverture de l'Extrême-Orient.

ASIE RUSSE

Observation générale. — Les journaux russes renferment tous maintenant des nouvelles de la guerre et rien que des nouvelles de la guerre. Ces nouvelles sont commentées chaque mois dans le Bulletin.

Il ne faut donc pas s'attendre à trouver dans nos chroniques autant de renseignements que par le passé. Pendant quelque temps nous ne recevrons plus de Russie les statistiques que nous avions ici l'habitude de commenter.

Il y a des jours où, après avoir lu bon nombre de journaux russes, on s'aperçoit qu'à part les nouvelles de la guerre, on n'a rien appris de nouveau.

Plusieurs journaux de province ont été suspendus pour un temps, et par ordre du ministère de l'Intérieur.

L'évacuation et l'Institut des langues orientales de Vladivostok. — Les journaux d'Irkoutsk et de Vladivostok nous apprennent que l'Institut des langues orientales, fondé il y a quelques années en Extrême-Orient, n'a pas profité de la faculté d'évacuation et est resté à Vladivostok. On a décidé d'y continuer comme par le passé des conférences sur les études habituelles; les cours ne cesseraient que si les circonstances devenaient par trop défavorables et si des malheurs et des revers qu'on ne peut pas prévoir venaient à s'abattre sur Vladivostok. Peut-être cependant l'époque des examens de fin d'année scolaire sera-t-elle rapprochée.

Les Russes se plaisent à constater que, même à l'heure du danger, les jeunes gens, qui apprennent à Vladivostok les langues des peuples d'Extrême-Orient et qui auront plus tard la tâche de diriger en quelque sorte, en partie du moins, l'expansion russe parmi ces peuples, tiennent tous à honneur de rester aujourd'hui à leur poste.

Parmi les élèves qui fréquentent les instituts, il y a des jeunes gens de race mongole; la Russie s'efforce de les russifier en leur faisant partager la vie de leurs camarades slaves, et elle pense avec raison qu'en formant ainsi des éducateurs parmi les races qu'elle a entrepris de diriger et de civiliser elle parviendra plus facilement à rapprocher d'elle les indigènes de Sibérie.

L'évacuation des services publics de Vladivostok est aujourd'hui terminée. Il a déjà été procédé aux frais de l'Etat à l'évacuation des familles sans moyens et à celle des familles des soldats: quelques-uns des soldats de la région de l'Oussouri sont mariés et on leur permettait d'amener leurs familles avec eux. Le commandant de la place vient même d'obtenir en outre un crédit spécial pour faciliter le départ des gens de la classe moyenne qui ne disposeraient que de moyens précaires. La population est donc deve-

nue moins dense, mais les théâtres et les concerts fonctionnent toujours. La police est confiée à des brigades de volontaires, dont la tâche est rude, car il y a des Kounkhouses dans les environs et dans la ville elle-même. Peu de Chinois sont partis.

Des espions coréens, envoyés par le prince Pak, auraient été surpris par les autorités russes, qui depuis ce jour surveillent activement les Coréens. On sait qu'il y a un certain nombre de villages coréens sur le territoire russe : ils ont d'ailleurs été convertis et naturalisés. En vue de réprimer l'ivrognerie, on a, à Vladivostok comme à Port-Arthur, décidé de fermer les cabarets et les buvettes et empêché les Chinois de vendre clandestinement de l'eau-de-vie. Reste à savoir si cela sera possible et si les fonctionnaires chargés de ce soin ne seront pas les premiers à montrer le mauvais exemple. On buvait ferme en temps de paix ; qu'est-ce que cela doit être en temps de guerre !

Intendance de la guerre. — M. Pouzyrcoski, ancien chef de l'état-major du général Gourko, indique dans le *Novoïé Vrémia* une lacune à remplir dans le service de l'intendance.

Les dépôts de provisions, de fourrages et de munitions sont concentrés sur les derrières de l'armée, avec le gros du personnel de l'intendance. Or les voies de communications sont dans un état pitoyable, l'approvisionnement de l'armée est difficile, et l'avant-garde est forcée de s'occuper elle-même de trouver pâture où elle passe. Les soldats affamés font main basse sur tout, ils mangent des choses malsaines et sont malades, et, quand ils traversent des régions riches en provisions, ils gaspillent tout sans penser à ceux qui les suivent.

Il serait bon d'envoyer dans l'avant-garde des employés de l'intendance qui feraient le relevé des ressources du pays et prendraient pour le ravitaillement rationnel de l'armée les dispositions nécessaires.

L'idée de M. Pouzyrcoski, excellente en soi, est peut-être d'application plus difficile qu'il ne le semble au premier abord.

On a proposé aussi l'abolition des soumissionnaires qui font si souvent en temps de guerre des fortunes scandaleuses et leur remplacement par les institutions, associations et sociétés agricoles de l'empire.

Extrait d'une lettre qui nous arrive d'Irkoutsk. — « Je n'ai pas besoin de vous dire l'animation qui règne à Irkoutsk. Quoi qu'il en soit, on peut dire que la guerre a surpris la plupart d'entre nous, nous ne la croyions pas possible et nous nous sommes plusieurs fois moqués de vous, quand, à votre passage à Irkoutsk, vous nous disiez sur les Japonais ce que nous reconnaissons aujourd'hui pour la vérité.

« On mobilise ferme, les trains arrivent de Russie douze fois par jour...

« La nomination du général Kouropatkine a produit chez les Sibériens le meilleur effet : certaines gens répètent pourtant que le général était précédé d'une grande réputation d'administrateur quand il a été nommé au poste de ministre de la Guerre, poste dans lequel on ne peut pas dire qu'il ait réussi.

« Il semble essentiel ici de frapper un grand coup, il faut par conséquent gagner du temps jusqu'au jour où l'on sera sûr d'une victoire éclatante. Il n'est donc pas probable qu'un engagement sérieux soit livré avant quelques semaines. Dans le mois d'avril les routes détrempeées, et déformées par le dégel, empêcheront le mouvement des hommes, de l'artillerie et des chevaux...

« La ligne autour du Baïkal sera, sur sa partie orientale, probablement livrée à la circulation à la fin de mai. Sur le Baïkal gelé, la voie provisoire fonctionne plutôt bien que mal.

« Les accidents de chemins de fer sont fréquents et chaque jour des nouvelles nous arrivent, démenties le lendemain. Il n'en est pas moins vrai que les Japonais ont des espions partout, dont le but est de détruire les ponts...

« Chose triste à constater, on a eu à réprimer ici des cas d'insubordination, relativement assez nombreux : il y a eu même des exécutions sommaires. Ce mouvement est favorisé par des révolutionnaires qui, malgré la surveillance, pénètrent dans les casernes et dans les régiments : on y déclare la cause russe inhumaine et ridicule et on y excite les hommes à refuser l'obéissance, à jeter les armes ou à ne s'en servir que contre les officiers.

« Tout cela n'a pas grande importance et quelques mutins seront vite mis à la raison. Les soldats méprisent toutes ces tentatives qui déshonorent ceux qui les tentent, ils sont braves et comprennent leur devoir. Il n'en est pas moins vrai que les faits que je viens de vous citer semblent étonnants au vieux Russe que je suis : je ne croyais pas cela possible chez nous...

« Signé : X... »

Nous donnons cette lettre sans commentaires : elle est signée d'un nom bien connu parmi les principaux fonctionnaires de Sibérie centrale. On comprendra que nous ne puissions le donner.

Slaves d'Amérique. — Beaucoup de journaux anglais prétendent que les Slaves établis en Amérique soutiennent de tous leurs vœux les Japonais : ils verraient en ceux-ci les hommes destinés à porter un coup terrible à un régime politique qu'ils abhorrent. Il faut, pour juger ces dépêches, éviter toute exagération et remettre toute chose au point.

Il y a eu récemment un meeting de Slaves des États-Unis qui ont voté une résolution condamnant « l'esprit antichrétien des partisans de paganisme japonais » et qui ont envoyé à Pétersbourg un million pour le renforcement des fonds de guerre.

A Khiva. — Le khan de Khiva flirte en ce moment avec la Cour impériale qui tient à lui prouver sa sympathie de façon très évidente. L'héritier du khanat revient en effet de Saint-Petersbourg et a présenté ses hommages au tsar.

On ne saurait trop faire attention aux faits qui se passent au Turkestan, car on sait quel rôle joue et pourra vouloir jouer la politique russe sur les frontières d'Afghanistan. Il est donc nécessaire de noter tous les faits qui prouveraient que la Russie tient à gagner plus que jamais l'esprit et le cœur de l'émir de Boukharie, du khan de Khiva, et ensuite par eux, ceux de leurs sujets.

Statistiques des ministères de l'agriculture et des domaines. — Le *Messenger officiel* nous parle d'un sujet intéressant entre tous au point de vue de la colonisation : les prêts accordés pour les améliorations agricoles.

Le 31 mars 1903, le ministère disposait pour ce service d'un fonds global de 2.088.837 roubles y compris les 500.000 roubles alloués à cet effet au budget de l'exercice en cours. Une partie importante de ces sommes était destinée à la Sibérie, et certaines industries étaient favorisées de prêts assez grands. Déjà en 1902, le ministère comprenant l'importance des beurreries sibériennes, qui ont à lutter contre tant d'établissements similaires fondés par des Danois, des Allemands et des Anglais, vont obtenir de l'empereur un crédit spécial de 50.000 roubles pour des prêts à accorder aux producteurs de la Sibérie Occidentale.

Dans le but d'écouler à l'étranger le bétail russe, si important et si nombreux en Asie, le ministère de l'agriculture envoya un fonctionnaire russe en France. La mission de ce dernier était d'étudier les moyens de favoriser le développement des exportations de produits de l'agriculture et de l'élevage de toutes les Russies et de poursuivre des négociations au sujet de l'ouverture des marchés français au bétail de Sibérie. Les journaux russes comptent beaucoup sur cette mission dont ils ont escompté par avance les résultats. Ils prétendent qu'ils faut détruire à l'étranger une opinion erronée que l'on a sur les valeurs de la viande russe. Ils déclarent que le service des vétérinaires fonctionne fort bien en Sibérie. Il est bon de réserver son opinion sur ce sujet, et ceux qui ont voyagé en Sibérie seront sur bien des points d'accord avec les journaux.

Le *Messenger officiel* donne aussi des chiffres nets, le département des domaines aurait eu en 1902-1903, une recette globale de 7.283.659 roubles sur les fermages spéciaux de l'Empire (concessions des droits de pêche, de chasse sur les terrains domaniaux, etc., etc.). Les concessions accordées de ce chef étaient de 30.941, dont 20.162 portaient sur l'exploitation du sel, du naphthé, etc., et 10.779 sur des industries diverses.

La superficie des terres comprises dans ces fermages était de 8.886.853 dessiatines. Nous rappre-

lons encore ici qu'une dessiatine est supérieure de très peu à un hectare. Ces dessiatines se répartissaient comme il suit :

	Dessiatines	Fermages
Russie d'Europe.....	4.041.670	17.664
Sibérie.....	2.063.883	3.033
Caucase.....	2.781.298	10.244

Nous ne saurons nous contenter ici des chiffres relatifs à la Sibérie, car ceux de la Russie font ressortir bien mieux par comparaison ce qui a été fait par les Russes en Asie.

Parmi ces fermages 23,9 0/0 du total des concessionnaires étaient des Sociétés agricoles 34,6 0/0 des petits agriculteurs, 5,8 0/0 des associations de paysans, 23,3 0/0 des particuliers d'autre condition sociale.

Pendant l'année précédente, au cours de laquelle la disette ravagea plusieurs provinces, des allègements considérables furent accordées en Sibérie aux concessionnaires ayant souffert de la mauvaise récolte, sous forme d'ajournements de termes échus et par l'envoi de céréales.

Nous avons donné déjà quelques renseignements sur la loi du 8 juin 1901, il est bon de les compléter.

Il a été procédé en effet à la désignation de certains lots de terrains domaniaux à concéder à des particuliers de Sibérie. Les premiers lots concédés se répartissaient comme il suit :

Provinces de Tobolsk ...	47.095 dessiatines.	
— Tomski	4.705	—
— Ienissei	36.515	—
— Irkoutsk...	21.575	—
	109.890 dessiatines.	

Productions du Turkestan. — Les cinq provinces du Turkestan russe produisent annuellement environ 19.000.000 d'hectolitres de céréales dont 7.500.000 hectolitres de blé, 3.200.000 hectolitres de riz, 2.800.000 hectolitres d'orge et 5.500.000 hectolitres d'autres grains. On peut donc dire que le blé est la principale des céréales du pays : le blé d'hiver est cultivé surtout dans les oasis irriguées assez primitivement, mais très suffisamment, par la population sédentaire ; le petit blé ou blé du printemps est semé par les colons indigènes et par les nomades souvent sur des terres non irriguées.

Le blé d'hiver donne de bons rendements : 2.000 à 2.200, parfois même 2.500 à 3.000 kilogrammes de blé par hectare. Le blé du printemps n'atteint pas de chiffre (en moyenne 1.000 à 1.500 kilogrammes de grains par hectare) : encore les rendements ne sont-ils vraiment satisfaisants que lorsque le sol et l'atmosphère contiennent une assez notable humidité.

L'orge donne environ 1.690 à 2.400 kilogrammes par hectare. Elle sert principalement à l'alimentation des chevaux. Non seulement on donne de l'orge aux chevaux, mais les résidus de la fabrication de l'huile sont donnés en nourriture au

détail. L'huile est fournie par les plantes oléagineuses du pays : le sésame, dont la culture est très importante, qui rend de 650 à 1.000 kilogrammes par hectare en moyenne; le lin, qui n'est cultivé que pour son huile; le ricin, qui n'a pénétré que récemment dans le Turkestan; le safran, dont la fleur donne une couleur rouge et les graines une huile excellente; le chanvre, dont les fibres fournissent des cordes, les graines de l'huile, et les fleurs la matière stupéfiante connue sous le nom de « hachich ».

La fabrication de l'huile a lieu dans de petites fabriques très primitives; les céréales sont moulues dans des moulins à eau, de construction plus primitive encore.

Après le blé et l'orge, on peut citer la culture bien moins considérable de l'avoine et du seigle. L'indigène ne cultive pas l'avoine et le cheval kirghize n'en mange presque jamais. La plante fourragère du pays est la luzerne, qui donne parfois jusqu'à 15.000 kilogrammes de fourrage sec par hectare : les champs en sont amendés tous les deux ans et la semaille renouvelée tous les neuf ans.

Beaucoup plus importantes sont les cultures du riz et du millet : les nomades de l'Asie occidentale consomment beaucoup de riz : les champs sont inondés de 90 à 100 jours, car le riz, qui est toujours long à mûrir, demande une contrée chaude et de l'eau d'irrigation en abondance. Les champs de riz sont ensemencés fin avril ou commencement de mai, et la récolte a lieu en septembre. Le riz donne au Turkestan un rendement moyen de 3.500 à 4.000 kilogrammes de grains par hectare.

Le millet est semé en juin, il met peu de temps à mûrir; il exige peu de soins et peu d'eau, et les nomades, pour cette raison, le cultivent volontiers. Quand la récolte est bonne, le millet rend en moyenne 3.000 kilogrammes de grains.

Le sarrasin ne se rencontre que chez quelques émigrés russes.

La production des céréales est encore insuffisante : on en fait venir de Russie, et si le chemin de fer entre la Sibérie et Tachkent se construit, ce sera la Sibérie, dans la pensée de M. Witte, qui fournira des céréales au Turkestan, dont les colons se consacreront exclusivement à la culture du coton.

Les céréales sont partiellement remplacées dans l'alimentation d'une fraction de la population par les légumineuses; la population est frugale, et en été les melons et les pastèques lui suffisent avec du thé et un peu de riz ou de farine. Les plantes maraichères : melons, pastèques, citrouilles, carottes, concombres, sont une grande richesse pour le pays, et la culture en est poussée au plus haut point de perfection, parfois chez les Sartes et souvent chez les Dourganes. Ces derniers indigènes aiment aussi à s'occuper de jardinage et leurs jardins sont plantés surtout de saules et de peupliers.

Le coton n'est pas la seule plante fibreuse, cultivée au Turkestan russe; citons les plantes du pays, kanaf et kendir (*Hibiscus cannabinus* et

Apocynum sibiricum), avec lesquels on fabrique des filets et des cordes.

Le tabac a très bien réussi : tabac à fumer et tabac à priser, qui pour les indigènes est plutôt tabac à chiquer. Les pommes de terre ont fait leur apparition assez récemment. On n'en cultive ni en Boukharie, ni à Khiva, mais dans le Semiretché où la récolte atteint 70.000 hectolitres. Les terres irriguées du Turkestan, bien qu'elles ne représentent que 1,4 0/0 de la totalité des cinq provinces, n'en ont pas moins une étendue totale de près de 2.000.000 d'hectares.

TURQUIE

Le mouvement maritime dans l'empire ottoman en l'an 1318 (1902-1903). — Le *Bulletin de la Chambre de commerce française de Constantinople* nous a donné, dans un de ses derniers numéros, un résumé très complet du mouvement maritime de la Turquie, pendant l'année 1318 de l'hégire, c'est-à-dire du 14 mars 1902 au 13 mars 1903.

Le total des voiliers a été de 140.119 pour un tonnage de 2.516.654; celui des vapeurs de 47.723 pour un tonnage de 42.581.235. Au résumé, 187.842 navires et 45.097.889 tonnes. Ces chiffres marquent une augmentation sensible du tonnage, portant exclusivement sur les vapeurs, et qui a été de 4.311.440 tonnes par rapport à l'année 1317, et de 10.765.012 tonnes par rapport à l'année 1316.

Le pavillon anglais tient de très loin le premier rang, avec un tonnage de 13.524.925. La France arrive au septième rang avec un tonnage de 2.576.380, précédée des pavillons austro-hongrois, ottoman, hellène, italien et russe. Les Allemands viennent immédiatement après nous, mais avec un accroissement de 47 % sur l'année précédente, c'est-à-dire avec la moyenne la plus forte d'augmentation. Le tonnage français est cependant un peu plus élevé en 1318, qu'en 1316 et 1317, mais il est sensiblement inférieur à la plupart des années antérieures.

En ce qui concerne spécialement la Méditerranée et la mer Noire sans Constantinople, nous occupons le sixième rang, immédiatement avant la Russie. Dans le port de Constantinople, au contraire, notre septième rang présente un écart très considérable avec le sixième rang occupé par les Russes : 460.919 tonnes contre 937.938. Ce chiffre a la plus grande influence sur la classification d'ensemble que nous donnons plus haut. Encore tient-il compte d'une augmentation de 93 voiliers nouveaux.

Sur le golfe Persique, la situation est moins brillante encore. On en peut juger par le tableau suivant :

PAVILLONS	VOILIERS	TONNAGE	VAPEURS	TONNAGE	TOTAL	
					des Nav.	du Ton.
Anglais.....	39	6.610	132	165.663	191	172.273
Austro-Hongrois.	»	»	1	1.797	1	1.797
Français.....	16	1.495	»	»	16	1.495
Hellène.....	»	»	1	1.125	1	1.125
Ottoman.....	455	13.253	4	4.384	459	17.637
Persan.....	265	11.047	»	»	265	11.047
Russe.....	»	»	3	3.835	3	3.835
Zanzibarien.....	33	3.686	»	»	33	3.686
Totaux.....	828	36.091	141	176.304	969	212.89
Totaux en 1317.	950	40.726	143	159.339	1.093	206.065

Augmentation totale de 6.830 tonnes, soit 3,6 %.

Classement :

1^{er} Anglais, 80,7 % ; 2^e Ottoman, 8,3 % ; 3^e Persan, 5,2 % ; 4^e Russe, 1,9 % ; 5^e Zanzibarien, 1,8 % ; 6^e Austro-Hongrois, 0,9 % ; 7^e Français, 0,7 % ; 8^e Hellène, 0,5 %.

C'est dans la mer Rouge que notre pavillon occupe, toutes proportions gardées, le rang le plus honorable. Là, comme pour le golfe Persique, la publication du tableau complet est intéressante :

PAVILLONS	VOILIERS	TONNAGE	VAPEURS	TONNAGE	TOTAL	
					des Nav.	du Ton.
Allemand.....	»	»	1	2.096	1	2.096
Anglais.....	17	734	407	358.138	424	358.872
Austro-Hongrois.	»	»	6	9.052	6	9.052
Français.....	27	549	26	25.612	53	26.16
Hellène.....	»	»	23	23.539	23	23.539
Hollandais.....	»	»	31	62.280	31	62.280
Italien.....	97	1.977	2	2.062	99	4.039
Ottoman.....	4.909	68.201	50	57.657	4.459	125.858
Egyptien.....	110	4.960	10	8.365	120	13.325
Persan.....	34	1.869	»	»	34	1.869
Russe.....	»	»	7	9.386	7	9.386
Suéd. et Norv...	»	»	1	162	1	162
Zanzibarien.....	2	236	»	»	2	236
Totaux.....	4.696	78.526	564	558.349	5.260	636.875
Totaux en 1317.	4.919	83.444	561	598.188	5.480	681.632

Il y a 24.767 tonnes de diminution, près de 4 %, sur l'exercice précédent.

Classement :

1^{er} Anglais, 56,3 % ; 2^e Ottomans, 19,6 % ; 3^e Hollandais, 9,8 % ; 4^e Français, 4,1 % (contre 3,3 % en 1317) ; 5^e Hellène, 3,7 1/2 % ; 6^e Egyptien, 2,1 % ; 7^e Russe, 1,5 % ; 8^e Austro-Hongrois, 1,3 % ; etc...

De cet ensemble de chiffres il résulte que notre pavillon est plutôt en recul. La légère augmentation constatée l'an dernier provient presque uniquement des voiliers de la Société de remorquage qui transportent de la houille d'Héraclée. Mais la part proportionnelle du tonnage au nombre des navires n'a cessé de décroître, même en présence du plus grand nombre de voiliers ; et ce fait indique une diminution constante du grand trafic. Il est d'autant plus regrettable qu'il correspond à un mouvement inverse de nos rivaux, qui, à l'exception des Russes, progressent chaque année et nous dépassent les uns après les autres.

Le chemin de fer de Bagdad : Koniah à Caraman. — On sait que la construction du premier tronçon ou mieux de l'amorce du chemin de fer de Bagdad a été commencée. C'est la section de Koniah-Eregli. Cette section elle-même comprend une première partie qui va de Koniah à Caraman et mesure 103 kilomètres. On pensait pouvoir livrer cette ligne nouvelle à l'exploitation pour le 1^{er} mai prochain. Mais, quoique les travaux de terrassements soient finis, la pose des rails ne se fait que lentement. Au mois de février, 22 kilomètres seulement étaient couverts de rails sur les 103 à mettre en exploitation. Aussi est-il difficile d'admettre que cette voie ferrée puisse être inaugurée avant le 1^{er} juillet prochain.

Le tronçon entier, jusqu'à Eregli, comprend 10 stations en partant de Koniah, et il y en a cinq jusqu'à Caraman : Cachen-bon, Caraman-reupra, Circkeusen, Mandasoun, Caraman. Ce sont toutes, sauf Caraman, des stations peu importantes desservant de petits villages turcs.

Aussi le trafic de cette ligne paraît-il devoir être peu élevé. La région voisine limitrophe n'est elle-même guère productive, et son exportation passera plutôt par Mersine que par le nouveau chemin de fer.

Néanmoins, la construction de la ligne étant relativement peu coûteuse, on ne pense pas que son exploitation cause de perte.

ARABIE

La situation dans l'Oman. — Le calme politique est revenu dans l'Oman.

On se souvient qu'au mois d'août dernier le chef de la puissante tribu des Hortes Issa, fils de ce Saleh qui avait pris Mascate en 1895, s'était révolté de nouveau contre son suzerain Feysal ben Turki et avait assiégé et conquis la ville de

Ristâq, d'où n'avait pu le déloger la petite armée du souverain de l'Oman (1).

Issa ben Saleh vient de traiter avec le sultan Feysal ben Turki et a consenti à quitter Ristâq pour regagner la Charkriâ moyennant paiement d'une forte indemnité annuelle qui doit lui être versée par son suzerain. C'est toujours ainsi que se terminent les plus gros conflits en ce pays et tout va bien tant que l'argent est régulièrement versé, mais il arrive assez rapidement que le pauvre sultan Feysal dont les ressources sont limitées et les dépenses inconsidérées cesse les versements promis, et la révolution se rallume d'autant plus dangereuse qu'une partie de l'argent donné à ses vassaux turbulents se dépense en achats d'armes. Aussi pensons-nous que la tranquillité de l'Oman ne sera pas de très longue durée.

La division française dans l'Océan Indien.

— Nous apprenons avec regret que cette année encore Mascate ne recevra probablement pas la visite d'un navire de guerre français, notre *division de l'Océan Indien* continuant à se composer d'un seul navire l'*Infernet* qui porte le pavillon du « chef de division ». Nos protégés de Sour ne verront donc que le *seul canot* du consul de Mascate, c'est maigre pour notre prestige!

PERSE

La guerre russo-japonaise en Perse. — Le conflit qui met aux prises la Russie et le Japon en Extrême-Orient devait naturellement donner prise aux intrigues anglaises en Perse. La Russie étant occupée ailleurs, le gouvernement anglo indien cherche à en profiter pour les progrès de son influence sur les populations et les fonctionnaires persans, en présentant les Russes en état d'infériorité.

Le *Novoïé Vremya* a publié, dans ces dernières semaines, un télégramme qui est des plus suggestifs à cet égard.

De faux bruits, paraît-il, étaient répandus à Meched et y annonçaient de prétendues victoires japonaises. On y prodiguait les efforts pour porter atteinte au prestige russe, et, dans ce but, on répandait en ville la traduction en persan de dépêches Reuter, provenant du théâtre des hostilités et préalablement modifiées. Pour mettre obstacle à ces procédés tendancieux, M. Federof, rédacteur en chef de la *Revue transcaspienne*, a dû demander au gouverneur général du Turkestan l'autorisation d'envoyer des nouvelles authentiques, rédigées en langue persane, au consul de Russie à Meched, afin qu'elles soient distribuées gratuitement à la population.

(1) Voir le *Bulletin du Comité de l'Asie française*, n° 31, p. 426, octobre 1903.

Il est juste d'ajouter que cette demande a été accueillie et les télégrammes échangés sur ce sujet entre Askhabad et Meched sont considérés comme dépêches officielles.

Il résulte de ces faits que la guerre russo-japonaise a une répercussion, qu'il était facile de prévoir, sur la rivalité anglo-russe en Perse. Elle la rend plus aiguë et plus ombrageuse. D'un côté, on tend à exploiter les événements contre les Russes; de l'autre, les Russes entendent les traduire à leur avantage. L'absence de tout fait marquant se prête à ces agissements et à ces intrigues, où la vérité s'obscurcit nécessairement. C'est une nouvelle forme de la lutte sourde d'influence que nous avons si souvent constatée en Perse, et il faut voir aujourd'hui l'agression du côté anglo-indien et la défense du côté russe.

Le commerce de la Perse. — Par une heureuse innovation, le ministère des Douanes de l'empire persan a récemment publié une statistique du commerce de la Perse avec les pays étrangers. Ces chiffres et ces données sont d'autant plus précieux, qu'il est assez difficile de se procurer, pour les affaires persanes, des documents authentiques et certains.

Cette statistique officielle établit que le commerce d'importation et d'exportation pendant l'année financière 1902-1903, c'est-à-dire du 21 mars au 21 mars, s'est élevé à 459 millions de kraus. La valeur exacte du krau est assez compliquée à déterminer. On l'a évaluée de 1 fr. à 49 centimes. C'est cette dernière évaluation qui semble exacte.

Dans ce total, l'importation figure pour 273 millions, et l'exportation pour 186 millions. La Perse achète donc plus qu'elle ne vend. L'application du nouveau tarif douanier avec la Russie a abaissé de 20 millions le chiffre des importations par rapport à l'année précédente. Mais cette oscillation paraît accidentelle, et on annonce une sensible élévation de trafic pour l'exercice en cours.

Il est intéressant de se demander quelle est la part respective, dans ces transactions commerciales, des deux pays qui rivalisent d'influence en Perse : la Russie et l'Angleterre.

La prépondérance de la Russie sur le terrain économique, comme en matière politique et financière, est indéniable. Nous allons la constater une fois de plus.

D'après, en effet, les indications qui nous sont fournies, la Russie représente environ 50 % du trafic persan, l'Angleterre 25 %, et les autres puissances se partagent le reste. La Russie fournit pour 115 millions de marchandises : sucres, tissus, métaux, pétroles, etc., et ressort pour 123 millions dans les exportations : poisson, coton brut, laines, peaux, tapis, riz, bois, etc. L'Angleterre fournit presque autant que la Russie, soit 102 millions, dont 53 millions de tissus, mais elle n'achète à la Perse que pour 18 millions : de l'opium, des perles, des peaux, des fruits. Il en

résulte que non seulement la Russie a la plus grande part dans le commerce persan, mais surtout qu'elle est la meilleure cliente de la Perse et que, par suite, celle-ci a tout intérêt à la favoriser.

Ainsi s'expliquent, d'ailleurs, les avantages faits à la Russie par la dernière convention douanière.

On pourrait souhaiter à la Perse de tirer un meilleur parti de ses richesses naturelles, en se créant quelques industries. Région surtout agricole elle n'a produit jusqu'à ce jour que des matières premières. La grande industrie n'y existe pas, et personne ne songe à la développer ou à la protéger. On relève, par exemple, que la Perse vend pour 23 millions de coton brut à la Russie, et qu'elle achète au dehors pour 73 millions de cotonnades. Quel avantage ne trouverait-elle pas à ouvrir elle-même et travailler son coton brut ? Cette situation fait la partie belle à la Russie, et contribue, dans une large mesure, à lui assurer une prépondérance économique, qu'aucune autre puissance, pas même l'Empire Anglo-Indien, ne paraît capable de lui disputer victorieusement.

ASIE ANGLAISE

Le commerce du port de Calcutta en 1902-03. — Nous empruntons à un intéressant rapport que notre agent à Calcutta a récemment envoyé au ministère des Affaires étrangères, et qui vient d'être publié en annexe au *Moniteur officiel du Commerce*, les passages ci après qui permettront aux lecteurs du Bulletin de se faire une idée de l'importance des transactions dont le principal centre de commerce de l'Inde a été le théâtre au cours de l'année 1902-1903 (1^{er} avril 1902 au 31 mars 1903).

La valeur totale des importations effectuées par le port de Calcutta s'est élevée, pour l'année fiscale 1902-1903, à 946.372.000 roupies (la roupie = 1 fr. 66, soit 1.008.415.520 francs : — pour les importations 416.174.000 roupies pour les exportations 530.198.000 roupies, contre 975.576.000 roupies en 1901-1902, soit une moins-value de 29.204.000 roupies, c'est-à-dire de 2,99 0/0 pour l'année en revue.

Les importations accusent, en comparaison de l'année précédente, une moins-value de 0,19 0/0.

Les principaux articles sur lesquels a porté cette diminution sont :

Les chevaux, le sucre, le blé, les machines pour usines et installations électriques, les huiles de pétrole, les fils et filés de coton, la bijouterie, la papeterie et la verrerie.

Par contre, les articles qui accusent une plus-value sont :

Les métaux et les métaux travaillés, la quincaillerie et la coutellerie, le matériel de chemin

de fer, les drogues et narcotiques, les matières colorantes et les vêtements.

A l'exportation, on constate une diminution de 5,08 0/0. Quatre articles seulement accusent une augmentation : les métaux, les machines pour usines, les huiles, les fils et filés.

Tandis que le thé, l'opium, l'indigo, les graines, le jute brut, le charbon indien, le coton brut et le chanvre sont en diminution.

Importation. — Voici les articles qui ont fourni les chiffres les plus élevés :

Articles	1901-1902	1902-1903
	(Roupiés.)	
Cotonnades.....	159.686.764	160.335.219
Métaux.....	31.618.756	37.773.739
Huiles.....	20.991.696	16.724.640
Sucres.....	16.476.468	14.835.817
Machines.....	15.005.353	12.147.007
Quincaillerie et coutellerie.	6.603.288	7.678.531
Bijouterie.....	5.898.684	6.540.228
Spiritueux.....	4.766.781	5.377.156
Tissus de laine.....	7.092.008	5.050.150
Sel.....	6.504.389	4.931.607
Vêtements.....	4.623.211	4.782.450
Matériel de chemin de fer..	2.293.211	4.755.006

Des observations que contient le rapport sur les divers articles importés, nous ne retiendrons que celles qui sont relatives aux sucres en raison de l'importance que présente pour notre industrie sucrière, la question des débouchés à l'extérieur.

L'Act VIII de 1902 tendant à percevoir des droits additionnels sur le sucre en vue de faire face au système cartel promulgué le 6 juin 1902, a été appliqué à tous les envois faits à partir de la date du 23 mai. Les principaux pays atteints par cette mesure sont : l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne qui se sont vus opposer des droits de 3 r. 3,9 et 2 r. 13,9 par quintal respectivement ; les droits compensateurs édictés par l'Act précédent (XIV de 1889) n'avaient guère influencé les importations de sucre de betterave de ces pays, mais les droits proportionnels du nouvel Act ont cette fois atteint le but proposé. Les importations de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne ont diminué de 75,7 0/0 et 74,1 0/0 respectivement. Il y a eu par contre une augmentation dans les provenances des autres pays, qui se sont élevées de 95,5 0/0. Sur les envois faits par ces derniers pays, 69.769 quintaux proviennent de l'Egypte et 43.649 quintaux de la Belgique. La production totale du monde entier en sucres de canne et de betterave pour l'année 1902-1903 a été de 9 millions de tonnes contre 10.200.000 en 1901-1902. La production du sucre de betterave est tombée de 6 millions $\frac{4}{5}$ à 5 millions $\frac{3}{5}$. Les prix, par suite des stocks considérables accumulés l'année dernière, ont beaucoup baissé.

Ils étaient de 8 s. 6 $\frac{3}{4}$ d. par quintal en 1901 et de 6 s. 7 $\frac{1}{2}$ d. en 1902 ; en juillet 1902, ils sont tombés à 5 s. 11 $\frac{1}{2}$ d.

Les cours des sucres d'autres provenances ont également baissé, la moyenne des prix a été en 1902-1903 de 9 r. 0,14 par quintal contre 10 r. 2,10 en 1901-1902 ; mais vers la fin de l'année au fur et à mesure que les stocks diminuaient les prix haussaient légèrement.

Les importations du sucre de Java à Calcutta ont beaucoup augmenté en raison de son extrême bon marché ; le prix moyen de ce sucre est plus bas que celui d'aucun autre pays. La Chine (Hong-kong) a fait ici aussi d'import-

tants envois. Les importations de Maurice dans l'Inde britannique se sont élevées tandis que les envois sur Calcutta ont quelque peu diminué.

La production du sucre au Bengale pour la saison 1902-1903 a été de 5 0/0 inférieure à celle de l'année précédente. Dans les provinces unies d'Agrah et d'Oudh, elle a diminué de 7,4 0/0. On a suggéré que la France pourrait peut-être tirer parti de la situation désavantageuse faite aux sucres de betterave de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie par les nouveaux droits protecteurs de l'Inde, pour y introduire les siens. La question est très intéressante et mérite d'être étudiée. Il faudrait voir d'abord si le but poursuivi par l'Inde de s'opposer à l'afflux des sucres allemands et autrichiens pourra être atteint, si ces sucres ne réussiront pas à surmonter les barrières qu'on leur oppose, par suite de nouvelles facilités qui seraient accordées à leur circulation en Europe et à leur envoi dans l'Inde par les Compagnies de transport et de navigation. Actuellement les frets par Marseille et par les autres ports français sont très élevés comparativement à ceux consentis par les Compagnies de navigation des autres pays d'Europe et la lutte paraît plutôt difficile, étant donné, en outre, la compétition que font et que feront maintenant encore davantage dans l'Inde, les sucres de canne de Maurice et de Java, aux sucres de betterave européens.

Exportation. — Voici les articles qui ont fourni les chiffres les plus élevés :

Articles	1901-1902	1902-1903
	(Roupiés.)	
Jute brut.....	109.002.628	104.495.315
Tissus de jute....	86.798.574	89.818.317
Thé.....	71.077.770	60.451.769
Opium.....	62.443.600	55.075.605
Graines oléagineuses.....	51.783.162	46.818.448
Grains et légumes secs.....	36.425.148	46.035.241
Peaux et cuirs.....	44.694.384	45.636.511
Gomme laque.....	9.522.129	18.233.836
Coton brut.....	8.104.068	7.535.438
Indigo.....	12.354.757	6.597.903
Soie brute.....	5.924.164	5.198.936

L'auteur du rapport auquel nous empruntons ces renseignements ajoute les détails suivants :

Jute. — Les exportations de jute se sont élevées à 648.575 tonnes au lieu de 735.929 l'année précédente. La superficie ensemencée a légèrement diminué par suite des bas prix de l'année précédente et des dommages occasionnés par les fortes pluies qui sont tombées en fin de saison.

Le prix moyen par balle de 400 livres anglaises a été de 30 r. 6,3 contre 28 r. 5 l'année dernière. La Russie et l'Italie ont considérablement augmenté leurs achats, mais les envois à destination des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne ont diminué.

Les exportations de jute brut en France et en Allemagne ont également quelque peu baissé. Les exportations de tissus et de sacs de jute ont bénéficié d'une augmentation de 3,8 0/0. Ces chiffres sont les plus élevés qui aient été enregistrés. L'industrie du tissage du jute est d'année en année plus prospère au Bengale; l'on peut du reste en juger par le nombre toujours plus grand de métiers à tisser que l'Inde reçoit d'Angleterre; durant ces deux dernières années l'importation de ces métiers a augmenté de 30 0/0.

Thé. — Le thé est, après le jute et ses dérivés, l'article d'exportation le plus important du Bengale. J'ai donné dans un précédent rapport des renseignements détaillés

sur la culture et le commerce du thé dans l'Inde, et sur la crise qu'y a subie ce commerce durant ces dernières années. La crise est due à la surproduction, qui augmente les frais généraux des planteurs et abaisse les prix de vente, et à l'accaparement du produit par les marchés anglais. On croit avoir trouvé un remède à ces maux en établissant dans l'Inde, à l'exemple de ce qui a été fait à Ceylan, un droit volontaire (le *tea cess*) de sortie sur le thé, devant alimenter une caisse dont les fonds servent à ouvrir de nouveaux marchés au produit et à étudier les moyens de culture propres à donner un rendement de récolte moins fort, mais de qualité supérieure. On ne pourra être bien fixé sur les effets de cette mesure que dans deux ou trois années.

Les exportations de thé par le port de Calcutta se sont élevées durant l'année fiscale 1902-1903 à 150.944 000 livres représentant une valeur de 60.152 lakhs, soit en francs 1.295.523.200.

Céréales. — Les principales céréales expédiées dans les pays étrangers par le port de Calcutta sont le riz et le blé. En tête des divers pays importateurs de ces céréales viennent se placer le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'île Maurice et la colonie du Natal. Malgré le droit d'entrée de 5 pences établi en Angleterre au mois d'avril 1902, sur chaque centnerweight de blé, droit du reste peu de temps après aboli, les envois à destination de la Grande-Bretagne par Calcutta ont été, en 1902-1903, seize fois plus grands que l'année précédente, grâce aux bonnes récoltes des Provinces-Unies. Les farines de blé ont suivi la même marche ascendante. Il en a été expédié 7.712.000 livres anglaises aux ports étrangers, une part importante à l'île Maurice, à Ceylan et en Arabie. De même, le maïs, dont, par suite des mauvaises récoltes de ce produit aux Etats-Unis, qui ont forcé l'Angleterre à s'approvisionner ailleurs, 622.630 cwt ont été envoyés à ce dernier pays et 97.730 à la France.

Coton. — Presque tout le coton récolté aux Indes y est conservé pour être travaillé. L'industrie cotonnière a été sans cesse se développant dans ce pays où on ne relevait il y a vingt-cinq ans que 58 filatures et qui en compte aujourd'hui 201.

Des efforts sérieux sont faits ici comme en Egypte et dans les colonies anglaises de l'Afrique pour développer la production cotonnière d'une manière intensive; mais il s'écoulera encore beaucoup de temps avant que les cotons indiens s'expédient en Angleterre en assez grandes quantités pour que les filatures du Lancashire puissent cesser de s'approvisionner aux Etats-Unis qui leur fournissent les 4/5 environ de leurs approvisionnements annuels. Les exportations de coton brut de l'Inde se sont élevées en 1902-03 à 303.283 cwts représentant une valeur de 7.535.000 roupies. Ces chiffres avaient été l'année précédente de 333.292 cwts avec une valeur de 8.104.000 roupies.

Commerce avec la France.

Le commerce du port de Calcutta avec la France qui, comme il a été dit plus haut, prend le quatrième rang, venant après celui de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'Allemagne, représente une valeur de 31.277.000 roupies, soit une somme de 51.919.820 francs (au change de 1 fr. 66 la roupie) se décomposant ainsi : importations, 3.378 000 roupies; exportations, 27.899.000 roupies.

Les chiffres des deux années précédentes avaient été les suivants :

1900-1901 : importations, 849.000; exportations, 24.679.000.

1901-1902 : importations, 2.498.000 ; exportations, 27.023.000.

Ainsi il y a eu une marche ascendante notable dans ces dernières années de notre commerce avec le port de Calcutta. Les articles français qui s'importent le plus sont la bijouterie et la joaillerie (1.637.941 roupies), les soieries, dont la valeur s'est élevée de 414.713 roupies, en 1901-1902 à 504.665 en 1902-1903, les vins (362.689 roupies), les liqueurs (226.000 roupies), les métaux (223.788 roupies), les articles d'habillement et de bonneterie (196.561 roupies), les produits chimiques (162.587 roupies), les cotonnades (70.062 roupies), les peintures et vernis 50.836 roupies).

Les produits et articles de l'Inde exportés en France par Calcutta sont, par rang d'importance : le jute brut dont les envois ont atteint la valeur de 14.859.000 roupies, les sacs en jute et les cordages de jute (106.317 fr.), les graines oléagineuses (graines de coton, de lin, de pavot, de colza, de sésame, de moutarde) dont les exportations ont été d'une valeur de 5.485.000 roupies se décomposant comme suit :

Valeurs exportées : graines de coton, 1.234 roupies ; graines de lin, 2.604.252 roupies ; graines de pavot, 1.199.560 roupies ; graines de sésame, 6.478 roupies ; graines de colza, 1.672.609 roupies ; autres sortes, 1.039 roupies.

Les exportations des années précédentes avaient été les suivantes en valeur :

1898-1899	1899-1900	1900-1901	1901-1902
3.661.230	4.677.112	5.008.589	4.133.626

Après les graines oléagineuses viennent les cuirs et peaux (2.616.216 roupies) et d'autres articles moins importants tels que les céréales (829.703 roupies), la gomme laque (405.825 roupies), les produits de teinture (404.107 roupies), le chanvre, le mica, les os et dépouilles d'animaux, les cornes d'animaux, les épices (gingembre), le thé, la cire.

Presque toutes les maisons, ici, sont anglaises, un grand nombre sont des succursales de grosses maisons établies en Angleterre dont les articles, du reste très bons, s'écoulent ainsi dans l'Inde sans la moindre difficulté et sans avoir beaucoup à redouter de la concurrence étrangère. Une maison française d'importation qui viendrait s'établir à Calcutta aurait beaucoup de peine à réussir ; elle n'arriverait à quelque résultat qu'à la condition de fonctionner avec de forts capitaux. Mais des capitaux trouveraient mieux encore leur emploi ici dans des entreprises de mines, de culture ou d'industrie, que dans un commerce d'importation des articles d'Europe, commerce qui devient de jour en jour plus lent et plus disputé.

La France n'écoule ici, comme presque partout ailleurs au reste, que les articles qui demeurent ses spécialités, qui ne sont pas fabriqués ou produits par les autres pays, et il en sera ainsi aussi longtemps que nous persisterons à ne pas vouloir travailler en vue de l'exportation.

C'est ainsi que nos importations, dans l'Inde, des soieries, de vins et liqueurs, d'articles d'habillement, de parfumerie se maintiennent toujours et même se développent ; quant aux autres articles que l'on trouve en France, aussi bien que dans les autres pays, c'est à ces pays qu'on les demande. L'Inde les demande à l'Angleterre, mais aussi aux Etats-Unis et à l'Allemagne qui luttent avec obstination et souvent avec succès pour s'y créer de nouveaux débouchés à leurs produits.

Un nouveau chemin de fer en Birmanie

— Le lieutenant gouverneur de Birmanie, sir Hugh Barnes, propose la construction immédiate d'un chemin de fer à voie étroite dans ce qu'on appelle les Etats Chans du Sud, dans la partie orientale de la Birmanie. Cette ligne relierait Mandalay à Taunggui sur une longueur totale de 180 kilomètres environ. Elle coûterait une somme totale de 11.333.000 francs. Ce projet ouvrirait une région qui semble éminemment propre à la création de plantations dirigées par des Européens.

D'autre part, le secrétaire d'Etat pour l'Inde vient d'autoriser la construction des lignes Pegou-Moulmein, Henzada-Kyangin, qui étaient projetées depuis quelque temps. La longueur totale de ces nouvelles lignes sera de 187 milles (environ 300 kil.) entraînant une dépense de 1.160.000 liv. st. (environ 27.900.000 francs).

Une nouvelle route de pénétration anglaise au Thibet.

— Le voyageur hindou Sarat Chandra Dass, bien connu par ses voyages au Thibet, a écrit à la Chambre de Commerce du Bengale pour proposer la création d'une nouvelle route de pénétration de l'Empire indien au Thibet. Il s'agirait de relier Sadiya dans le nord-est de l'Assam, à l'extrémité des chemins de fer indiens de ce côté, à Rima, à travers le pays des Michmis. La route est, paraît-il, relativement facile et remonte la vallée du Zajoul-tchou, affluent du Bramahpoutra. Si on ne la suit pas, c'est que, depuis des années, les Michmis ont pris l'habitude de piller les caravanes. De Rima on pourrait atteindre, en prolongeant la route d'environ la même longueur, Batang, au point où le grand chemin de Pékin à Lhassa traverse le haut Yang-tseu-kiang. Batang est une localité thibétaine dépendant administrativement du Seu-tchouan. Des marchandises arrivées en ce point pourraient rayonner dans toute la partie orientale du Thibet et en particulier dans celle qui, incluse dans les limites du Seu-tchouan, est soumise non à Lhassa, mais directement à Pékin. Il y a environ 360 kilomètres de Sadiya à Batang, et bien qu'en un point, entre le bassin du Bramahpoutra et celui du Salouen il faille franchir un col de 4910 mètres, Sarat Chandra Dass estime qu'il serait facile d'établir sur ce parcours un chemin suffisant qui permettrait la création de relations beaucoup plus directes entre l'Inde et la partie orientale du Thibet. Le voyageur hindou croit d'ailleurs que pour compléter les avantages qui seraient ainsi obtenus pour le commerce anglo-indien un consulat britannique devrait être créé à Batang. Ces projets ne sont pas sans intérêt pour nous, puisque nous cherchons à pénétrer tout le Yunnan jusqu'à la limite du Thibet en prenant comme point de départ le Tonkin, et en particulier le chemin de fer en construction de Laokay à Yunnan-fou. Notre future route de pénétration, Yunnan-fou, Tali, Li-kiang-fou doit nous

permettre, si nos commerçants ont quelque énergie, de lutter avantageusement, comme l'a fait remarquer M. Gervais-Courtellemont au retour de son voyage, contre les tentatives de pénétration commerciale de l'Inde au Thibet oriental.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
 Antonio Palanque, *consul* de la république de l'Équateur à Marseille;
 Auguste Stier, *vice-consul* de la république de Panama au Havre.
 Alberto Altamirano, *consul* du Mexique au Havre;
 Alfred Sabatier, *consul* de Panama à Béziers;
 Maurice Adde, *vice-consul* de Sa Majesté britannique à Pauillac;
 Edward Harisson Barker, *vice-consul* de S. M. britannique au Tréport et à Eu.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Chine. — M. le *lieut.* Letourneur est désig. pour être adjoint au capit. command. le génie de la brigade d'occupation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Indo-Chine. — M. Lepinte, *vétér. ppal. de 2^e cl.*, est désig. pour servir en Indo-Chine.

SERVICE DE LA JUSTICE MILITAIRE

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de 3^e cl.* Sorrel est mis à la disposition de M. le ministre des Colonies pour être affecté au service de la justice militaire à Dakar.

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 1^{re} cl.* Lotz est mis à la disposit. de M. le ministre des Colonies pour être affecté au service de la justice militaire à Hanoï.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Indo-Chine. — Sont désignés :

1^o Pour occuper des fonct. polit. et administ. :
 MM. le *chef de bat.* Escoubet; les *capit.* Pauvif, Hugues, Brisset et Velle; les *lieut.* Averlant, Beigbeder-Calay, Edon, Cirardet, Lauzanne et Almaric.

2^o Pour être détachés aux travaux publics :
 MM. les *capit.* Leroux, Gauthier, Péroux, Leroy et Bonnin; les *lieut.* Arpage, Giraud, Laurent et Chauvet.

M. le *capit.* Chastanet est désig. pour servir hors cadres en Indo-Chine.

Cochinchine. — M. le *chef de bat.* Dupin est désig. pour servir au 12^e rég. M. le *chef de bat.* Monziols au 2^e annamites.

Ont été désig. pour servir en Cochinchine :
 MM. les *lieut.* Prévost, Péron, de la Rochebrochard d'Auzay et Demoulin.

Tonkin. — Ont été désig. pour servir au Tonkin :
 MM. les *chefs de bat.* Poirrier et Riquier; les *capit.* Martel, Roy, Marx, Grass et Mouveaux; le *lieut.* Guerrier; les *sous-lieut.* Laurent, Monet, Moutot et Dormoy

M. le *capit.* Averlant est désig. pour remplir les fonct. polit. et administ.

M. le *capit.* Péri est désig. pour le 5^e tonkinois.
 M. le *capit.* Tibout est désig. pour servir au 2^e tonkinois.

MM. les *chefs de bat.* Kauffer et Monnoye; les *capit.* Bonnet, Marabail et Henri et les *lieut.* Dominique et de Rostang sont désig. pour servir au 3^e tonkinois.

M. le *capit.* Gheysens est désig. pour le 4^e tonkinois.
 M. le *capit.* Rumbaud est désig. pour le 9^e rég.; MM. le *capit.* Féraud et le *lieut.* Pannetier pour le 18^e rég.

Sont affectés :
 Au 2^e tonkinois, M. le *colonel* Jeannin; au 1^{er} tonkinois, M. le *capit.* Grenès; au 18^e rég., MM. les *capit.* Beaudet et Hiller et les *lieut.* Blandin, O'Kelly, Somme et Buffoy; à l'état-maj. partic., M. le *lieut.* Simonet; au 4^e tonkinois, M. le *lieut.* Popp.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *capit.* Leroux est nommé *direct.* du parc.
 MM. les *capit.* Louvet et le *lieut.* Grossin sont désig. pour servir à la 3^e batt. mixte.

M. le *lieut.* Hilaire est affecté au détachement de conducteurs.
 M. le *lieut.* Bonnabel est adjoint au chef d'escadron command. l'artill. du corps d'occupat.

Indo-Chine. — Sont placés à l'état-maj. partic. pour être affectés aux travaux publics :

MM. le *chef d'escad.* Bellat; les *capit.* Bouliq, Petit, Mléneck, Segui, Bouet, Denain, Danchaud, Guespin et Mathieu; les *lieut.* Perney, Cazenave et Rodié.

M. le *capit.* Bourguignon est désig. pour être attaché au gouvern. général.

Cochinchine. — MM. le *chef d'escad.* Petiot et le *lieut.* Guilbert sont désig. pour servir en Cochinchine.

Sont désig. pour servir au 5^e rég. :
 MM. les *capit.* Soulé-Limendoux et Carriat, à la 9^e batt. et M. le *sous-lieut.* Niox-Château, à la 10^e batt.

Tonkin. — Sont affectés :
 A la *direct.* d'artillerie : M. le *chef d'escad.* Fritsch et MM. les *capit.* Franceries et Gisselbrecht.

M. le *capit.* Roux est nommé *commiss. rapport.* près du conseil de guerre à Hanoï.

Sont désignés pour le 4^e rég. :
 Etat-maj. : M. le *chef d'escad.* Goubet (major), M. le *capit.* Le Divellec (trésorier) et MM. les *vétérin. en 2^e* Blot et Favède;

à la 1^{re} batt., M. le *lieut.* Périer et M. le *sous-lieut.* Munier; à la 2^e batt., M. le *lieut.* Dondon; à la 3^e batt., M. le *lieut.* Cazin; à la 4^e batt., M. le *lieut.* Duhourçau; à la 6^e batt., M. le *capit.* Redon et M. le *lieut.* Bourély; à la 7^e batt., M. le *capit.* Morlière et M. le *lieut.* Brodin; à la 8^e batt., M. le *lieut.* Pouvreau; à la suite, M. le *capit.* Bruyère.

MM. les *capit.* Rougy et Bierlé sont désig. pour servir au Tonkin.

Officiers d'administration.

Chine. — M. Seguin, *offic. d'admin. de 1^{re} cl.*, est désigé pour servir au corps d'occupat.

Indo-Chine. — Sont affectés aux travaux publics :
 MM. les *offic. d'admin.* Phily, Igert, Le Coz, Littaye, Ferreux, Comte, Bourdilleau et Mayot.

Cochinchine. — M. Carlhant, *offic. d'admin. de 1^{re} cl.*, est placé à la sous-direct. d'artill. à Haiphong;

M. Gentil, *offic. d'admin. de 2^e cl.*, est affecté à la *direct.* d'artill. de Hanoï.

MM. Bizon, *offic. d'admin. de 1^{re} cl.*, et Heuré, *officier d'admin. de 3^e cl.*, sont désig. pour servir à la *direct.* d'artill. de Cochinchine.

Tonkin. — M. l'*officier d'admin. de 1^{re} cl.* Le Coz est désig. pour servir aux travaux publics.

M. Choiselat, *offic. d'admin. de 2^e cl.*, est chargé du service de constructions à Phi-lang-thuong;

M. Dusséré, *offic. d'admin. de 1^{re} cl.*, est nommé chef du service des constructions à Tuyen-quang.

Nouvelle-Calédonie. — MM. les *offic. d'admin. de 1^{re} cl.* Dumas et de 2^e cl. Hachon sont désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Tahiti. — M. l'*offic. d'admin. de 3^e cl.* Fonteil est désig. pour servir à Tahiti.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. ppal de 3^e cl.*, Varangot est désig. pour le service administ. de l'Indo-Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de 1^{re} cl.* Legendre est désig. pour servir au consulat de Tcheng-tou-fou.

Indo-Chine. — MM. Patriarce et Doucet, *méd.-maj. de 1^{re} cl.*, et MM. Gaimard et Cadet, *méd. maj. de 2^e cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

MM. Paramananda-Mariadassou, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*, et Authier, *pharm. aide-maj. de 1^{re} cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine;

M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Lucas est désig. pour servir au poste de Poulo-Condor.

Annam. — M. le *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.* Meslin est désig. pour servir au 9^e rég. à Hué.

Cochinchine. — MM. les *méd. aides-maj. de 1^{re} cl.* Imbert et Pichaud sont désig. pour servir à l'hôpital milit. de Saïgon;

M. le *méd.-maj. de 2^e cl.* Marzin est placé à l'ambulance de Mytho.

Tonkin. — MM. les *méd.-maj. de 1^{re} cl.* dont les noms suivent sont placés :

A l'hôpital milit. d'Hanoï, MM. Crossouard et Reboul; au 9^e rég. à Hanoï, M. Depied;

A l'hôpital de Quang-yen, M. Bouyssou.

MM. les *méd.-maj. de 2^e cl.* dont les noms suivent sont affectés :

A l'ambulance de Quang-tchéou-ouan, M. Jaquin; à l'am-

bulance de Bao-lac, M. Sambuc ; au poste médical de Nam-dinh, M. Rencurel ;

MM. les *méd. aides-maj. de 1^{re} cl.* dont les noms suivent sont placés :

A l'hôpital milit. d'Hanoi, MM. Vaillant, à Arathoon ; au 10^e rég. à Hanoi, M. Plomb ; au 10^e rég. à Lang-son, M. Gensolen ; au 2^e tonkinois, M. Rouffiandis ; au 1^{er} tonkinois à Yen-hay, M. Denulf ; au poste médical de Khong, M. Geniès.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Indo-Chine. — M. le *capit. de frégate* Simon est nommé au command. du *Kersaint*, station locale d'Annam-Tonkin.

Sont désig. pour embarquer sur le *Bengali* (mission hydrog. de l'Indo-Chine) :

MM. les *enseig. de vaiss.* Legrand et Buckardt.

Océan Indien. — Sont désig. pour embarquer sur la *Nièvre* (mission hydrographique de Madagascar) :

MM. les *enseig. de vaiss.* Planchat et Ravel et les *aspirants de 1^{re} cl.* Terraux, Leygue et Pitous.

Pacifique. — Sont désig. pour embarquer sur le *Protet* :

M. le *capit. de frégate* Carré comme second et M. le *lieut. de vaiss.* Tourreil.

Sénégal. — M. l'*enseig. de vaiss.* Riéter est désig. pour embarq. sur le *Goëland*, station locale du Sénégal.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. ppal* Alix est désig. pour embarquer sur le *Châteaurenault*, comme *méd. de division*.

M. le *méd. ppal* de Gouyon de Pontouraude est désig. pour embarq. sur le *Châteaurenault* ;

M. le *méd. de 2^e cl.* Ratelier est désig. pour embarq. sur la *Décidée*.

SURVEILLANTS TECHNIQUES

Indo-Chine. — M. Rondeau, *surveillant technique de 2^e cl.*, est désig. pour servir aux ateliers maritimes de Haiphong ;

M. Ledelay, *surveillant technique de 2^e cl.*, est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 13 mars 1904, M. Valat est nommé conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine.

Par décret en date du 29 mars 1904, M. Ballot, gouverneur de 1^{re} cl. des colonies, est rappelé à l'activité pour remplir une mission spéciale.

Par décret en date du 12 mars 1904, M. Prévost de Touchimbert est nommé juge de paix à compétence étendue à Mahé (Inde).

Bibliographie

Histoire particulière du Nan-tchao. Traduction d'une histoire de l'ancien Yun-nan, par C. SAINSON, vice-consul de France à Ho-k'ou. Un vol. in-8^o, accompagné d'un lexique géographique et historique et d'une carte. E. Leroux, éditeur, rue Bonaparte, 28.

Rien de ce qui intéresse l'état actuel du Yun-nan, et même son passé, ne saurait être aujourd'hui indifférent au public français. Il y a donc lieu de savoir gré à M. Sainson, qui est actuellement chargé de notre consulat à Mong tseu et qui a fait au Yun-nan un séjour de dix années, d'avoir entrepris la traduction intégrale de cette histoire des anciennes principautés de race thai qui se sont succédé dans cette province et de l'intervention intermittente de la Chine, suzeraine pendant longtemps, souveraine depuis la fin du xiv^e siècle. A l'origine, le pays comptait six de ces principautés, gouvernées par des *tchao* ; le Nan-tchao, ou domaine du plus méridional de ces princes, absorba ses voisins et son nom est resté aux Etats de race non chinoise dont les luttes contre les dynasties impériales, non moins que leurs actes de soumission, leurs envois de tributs occasionnels et la réception par eux de l'investiture chinoise, forment la trame de cet important ouvrage. La Chine affirma d'abord sa puissance par la création et le maintien pendant plusieurs siècles de centres administratifs rattachés à son empire (de 109

avant J.-C. à l'an 751 de notre ère). Puis une éclipse de cinq cents ans survient pour elle en terre yunnanaise ; pendant cette période, les familles Mong et Touan, de race indigène, gouvernent dans une indépendance presque complète, fruit des saignants revers infligés, avec le concours des Thibétains, aux armées chinoises. Les Mongols, en conquérant les domaines de la dynastie Touan, en 1253, se montrèrent généreux et se contentèrent de la domination éminente ; ils maintinrent les descendants des princes thai à la tête de la région, avec le titre de gouverneurs. Les empereurs Ming, Chinois de pure race, voulurent l'assimilation, et leur prise de possession par les armes fut suivie (1384) de l'envoi de colonies de peuplement et de la constitution en province chinoise, avec ses préfectures et sous-préfectures. Le rattachement n'a fait, comme on le sait, que s'accroître depuis que les Mantchous règnent à Pékin, mais bien nombreux sont encore, au Yun-nan, les représentants des races thai, lolo, thibétaine, yao, miao, etc., qui ont devancé les Chinois dans cette partie de l'Asie et sur lesquelles le livre de M. Sainson contient aussi de copieuses et intéressantes informations.

Ce bel ouvrage, imprimé avec luxe par l'Imprimerie nationale, forme partie des publications de l'Ecole des langues orientales vivantes.

A. VISSIÈRE.

Le siège de Pékin, récit authentique des assiégés, avec 150 gravures dans le texte et hors texte, par FRANCIS LAUR. Paris, Société de publication scientifique et industrielle, 26, rue Brunel. Un beau volume de 442 pages. Prix : 24 francs.

L'ouvrage que M. Francis Laur donne au public, est du plus haut intérêt. Il est habilement composé du récit d'un certain nombre d'assiégés, MM. Pichon, d'Anthouard, le commandant Darcy, le Dr Maignon, Bartholin, Mathieu, Mme Piot, etc. L'auteur commence par faire une description extrêmement vivante de Pékin, il donne ensuite jour par jour l'impression d'un certain nombre d'assiégés sur le mouvement boxeur qui se resserre de plus en plus autour de la capitale. Une des pages les plus dramatiques de ce livre est la description de la retraite des employés du chemin de fer de Pao-ting-fou vers Tien-tsin. C'est par miracle que cette petite bande d'Européens comprenant plusieurs femmes aient pu échapper aux Boxeurs qui se reformaient constamment sur leur route pour leur barrer le passage. Le livre de M. Francis Laur n'ajoute peut-être pas beaucoup à ce que nous savions déjà par le récit du commandant Darcy et d'autres assiégés sur le siège proprement dit du quartier des légations, mais en revanche il contient la traduction des impressions prises par un Chinois au jour le jour, et c'est un monument assez curieux de naïveté. Il est visible que ce Céleste ne comprend nullement ce qui se passe. Il croit aux sortilèges des Boxeurs, il ne se rend pas compte ensuite de la marche des Européens, et il s'imagina que si ces derniers l'emportent, c'est parce que les Boxeurs ont perdu leur pouvoir surnaturel. Il y a là un cas psychologique qui est étrange et qui surprendrait chez une race aussi réaliste que sont les Chinois, si l'on ignorait que la superstition s'accommode très bien du caractère des gens d'action ayant le sens le plus positif de leurs intérêts.

Cent cinquante belles gravures qui ornent ce volume en rendent la lecture encore plus attrayante ; ce sont des photographies prises par les différentes personnes ayant assisté au siège et en particulier par M. Piry.

Le Gérant : A. MARTIAL.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DÉPARTS DE MARSEILLE

Du 25 Avril 1904 aux dates suivantes :

Egypte et Syrie	Judi	28 Avril, 4 h. s.	Pour Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa et Beyrouth (retour par les mêmes escales et Naples) (1).....	SÉNÉGAL, C. Etienne.
Naples, Grèce, Turquie, Syrie	Judi	28 — —	Pour Naples, Le Pirée, Smyrne, Dardanelles, Constantinople, Smyrne, Vathy, Beyrouth, Larnaca, Mersina, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli et Beyrouth (1).....	SAGHALIEN, C. Vincenti.
Angleterre (Pour marchandises seulement).....	Vendredi	29 Avril midi.	Pour le Havre et Londres.....	SIDON, C. Queirolo.
Grèce, Turquie et Mer Noire	Samedi	30 — 4 h. s.	Pour Patras, Syra, Salonique, Constantinople, Odessa (retour par les mêmes escales) (1).....	DOURO, C. Lemonnier.

(1) Sauf changements nécessités par les mesures sanitaires.

Ceylan, Indes, Cochinchine, Siam, Tonkin, Chine et Japon	Le Dimanche 1^{er} Mai 1904, à 4 heures du soir		Pour Port-Saïd, Suez, Aden, Colombo (et par transbordement Pondichéry et Calcutta), Singapore (et par transbordement Batavia), Saïgon (correspondance avec la ligne du Tonkin et avec Bangkok), Hong-Kong, Shanghai, Kobé et Yokohama.	YARRA, C. Sellier, l. de v.
----------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------

Indes, Ceylan, Australie, Nouvelle-Calédonie,	Le Mercredi 11 Mai 1904, à 11 heures du matin		Pour Port-Saïd, Suez, Aden, Bombay, Colombo, Fremantle, Adélaïde, Melbourne, Sydney et Noumea.	VILLE DE LA CIOTAT, C. Fiaschi, l. de v.
--------------------------------------------------	------------------------------------------------------	--	------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------

Ceylan, Cochinchine, Siam, Tonkin, Chine et Japon et pour Passagers seulement, Australie et Nouvelle-Calédonie	Le Dimanche 15 Mai 1904, à 4 heures du soir		Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Colombo, Singapore (et par transbordement Batavia), Saïgon (correspondance avec la ligne du Tonkin et avec Bangkok), Hong-Kong, Shanghai, Kobé et Yokohama. Correspondance à Colombo avec le paquebot d'Australie, parti de Marseille le 11 mai 1904, pour les passagers à destination de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie.	TONKIN, C. Schmitz, l. de v.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------

Indo-Chine (pour marchandises seulement)	Le 19 Mai 1904		Pour Colombo, Saïgon et Haiphong.	DORDOGNE, C. Boyer.
---------------------------------------------	-----------------------	--	-----------------------------------	------------------------

Djibouti Madagascar La Réunion Maurice	Viâ Zanzibar	Le 10 Mai 1904, à 4 heures du soir	Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Zanzibar, Mutsamudu, Mayotte, Majunga, Nossi-Bé, Diégo-Suarez, Tamatave, La Réunion et Maurice.	MELBOURNE, C. Rivière.
	Viâ Mahé	Le 25 Mai 1904, à 4 heures du soir	Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Aden, Mahé (Seychelles), Diégo-Suarez, Sainte-Marie, Tamatave, La Réunion et Maurice. Par transbordement à Diégo-Suarez Pour Nossi-Bé, Analalave, Majunga, Naméla, Morundava, Ambohibé et Tuléar (Nossi-Bé, Majunga, Naméla et Ambohibé pour passagers seulement.)	IRAOUADDY, C. Jourdan.

DÉPARTS DE BORDEAUX

Portugal, Sénégal, Brésil et La Plata.	Le 29 Avril 1904		Pour Porto (Leixões), Lisbonne, Dakar, Rio-Janeiro, Montévideo et Buenos-Ayres.	ATLANTIQUE C. Le Troadec, l. de v.
	Le 13 Mai 1904		Pour Vigo, Lisbonne, Dakar, Pernambuco, Bahia, Rio-Janeiro, Montévideo, et Buenos-Ayres.	CHILI, C. Lartigue.

DÉPARTS du Havre pour Marseille (pour marchandises seulement)	Mardi....	26 Avril 1904.....	CORDOUAN, C. Malaval.
	Mardi....	3 Mai 1904.....	DORDOGNE, C. Boyer.

S'ADRESSER

A Paris	Pour passages et renseignements, rue Vignon, 4 et boulevard de la Madeleine, 11. Pour les marchandises, place de la République, 10.
A Marseille	Pour passages et renseignements, au bureau d'inscription, rue Cannebière, 16. Pour les marchandises, au bureau des marchandises, traverse de la Joliette.
A Bordeaux	Allees d'Orléans, 20. — A Lyon : place des Terreaux, 7. — Au Havre : boulevard de Strasbourg, 117.